

LA REF

LA REVUE DE L'ÉQUITATION - N°103 - MARS 2009

JOURNÉE NATIONALE DE L'ATTELAGE DE LOISIR

A vos guides le 19 avril



CHEVAL PASSION EN AVIGNON

Sport, salon et spectacles hauts en couleurs pour l'édition 2009, avec un forum des spectacles équestres très suivi . . . . Pages 10 et 14



FORMATIONS AU PARC

Stage coachs poneys haut niveau, juges et chefs de piste attelage, examen BFE TREC . . . . Pages 20, 22 et 25



EQUIRANDO JUNIOR

Prenez date du 23 au 26 juillet pour un périple aux confins de l'Yonne et du Nivernais . . . . Page 26



MENSUEL OFFICIEL DE LA FFE - WWW.FFE.COM ABONNEMENT 1 AN : 50 €



Challenges 2009

GRAND
National

La passion de la performance revient en 2009 ! Tous à vos écuries...

Dans toutes les disciplines

Le challenge des propriétaires - Hôtel InterContinental

La Fédération souhaite valoriser et remercier les propriétaires des meilleurs chevaux français dans les étapes du Grand National à travers le challenge des propriétaires Hôtel InterContinental.

En saut d'obstacles

Le challenge FFE - Normandie 2014

Dans le cadre de la candidature de la France et de la Normandie aux Jeux Equestres Mondiaux FEI de 2014, ce challenge se disputera sur les 4 étapes normandes du Grand National :

- Sainte Mère Eglise du 11 au 13 Avril
- Deauville du 12 au 14 Juin
- Cabourg du 17 au 21 Juin
- Saint Lô du 14 au 16 Août







Les challenges Jeunes Cavaliers et Juniors

Ces challenges ont pour objectif de déterminer les 6 meilleurs jeunes cavaliers et juniors français sur le circuit du Grand National.











Informations, règlements, modalités d'inscription sur www.ffe.com



Photos : Domaine du Centaure, Ecuries de la Dordogne, C Bricot, FFE/MH, www.cheval-plaisir.com

DU 13 AU 15 MARS À ALBI

8e Salon du Cheval. Spectacle *Symphonie* équestre avec Jane Manson, concours international de pur sang arabes, dressage artistique, show d'équitation western.
www.salonchevalalbi.com

DU 20 AU 22 MARS À COMPIÈGNE

Grand Prix Pro Elite. 1ère étape du Grand National dressage 2009. ***www.ffe.com***

DU 26 AU 29 MARS À FONTAINEBLEAU

Generali CICO 3* de Fontainebleau. CICO 3*, CCI 1*, CIC 1*. Cette année, le complet de Fontainebleau devient Officiel de France, l'un des 2 internationaux avec Aix La Chapelle à afficher ce niveau en 2009. C'est l'occasion pour les concurrents de se préparer pour les championnats d'Europe qui auront lieu sur le même terrain en septembre. Cross le samedi 28.
www.cheval-iledefrance.com

DU 27 AU 29 MARS À JARDY

40e Jardy ETP. Grand Prix Pro Elite, 2e étape du Grand National et étape du Trophée des Jump, tournoi de saut d'obstacles ouvert aux étudiants des Grandes Ecoles. ***www.jumpetp.fr***

Journées de développement

La FFE, le GHN et CQF organisent leurs Journées de développement en régions sur le thème ***Développez votre établissement.*** Les dirigeants membres de chacune des 3 associations recevront une invitation précisant les date et lieu de la réunion dans leur région. Les prochaines dates :

- **Provence et Côte d'Azur :** 30 mars à Aix en Provence
- **Rhônes Alpes :** 27 avril à Lyon.
- **Nord / Picardie :** dates à définir.

DU 3 AU 4 AVRIL À NÎMES

4e CIC. CIC 1* organisé sur l'hippodrome de Nîmes en collaboration avec les étudiants de l'UFRSTAPS de l'université Montpellier 1. Vente de chevaux de sports, village exposants et animations présentées par le CRE Languedoc Roussillon. ***www.cicnimes.com***

LE 19 AVRIL DANS TOUTE LA FRANCE

6e Journée Nationale de l'Attelage de Loisir. Rassemblement d'équipages, visite de propriétés en attelage, démonstration de TREC en attelage, entretien d'itinéraires équestres, ateliers sécurité, mille et une manifestations organisées autour de l'attelage de loisir seront organisées dans la France entière. ***www.ffe.com***

DU 14 AU 17 MAI À LA BAULE

Jumping International de France. CSIO 5*, 2e étape du Circuit France International. Temps forts : Grand Prix Longines de la Ville de la Baule, le dimanche 17. Meydan FEI Nations Cup (ex Super Ligue) qui fêtera ses 100 ans, le vendredi 15 et le Derby de la Région des Pays de la Loire, dont c'est le 25e anniversaire, le samedi 16.
www.labaule-cheval.com

DU 30 MAI AU 1er JUIN À LAMOTTE

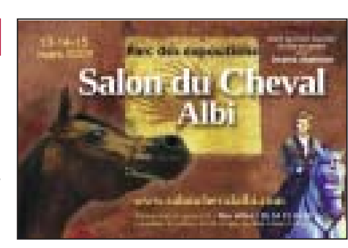
Le Grand Tournoi. Rendez-vous des sports équestres collectifs : championnats de France horse ball jeunes, pony games en paires, ainsi qu'une étape du championnat pro élite féminine de horse-ball. Grand Tournoi de Polo - championnat FFE. Barèmes techniques et conditions de participation REF 98 p 42. Affiche jointe à cette REF.

DU 4 AU 26 JUILLET À LAMOTTE

Generali Open de France. Championnats de France. Poneys du 4 au 12 et Clubs du 18 au 26 juillet. Affiche jointe à cette REF. **www.ffe.com**

DIMANCHE 20 SEPT. TOUTE LA FRANCE

20e Journée du Cheval. Prenez date pour organiser les portes ouvertes dans votre club.





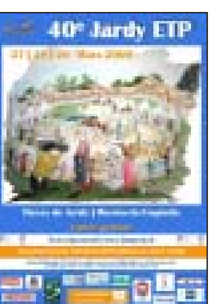
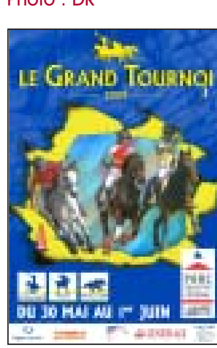



Photo : DR





15 MAI
Dernier jour pour saisir vos DUC pour les concours du 1er juillet au 31 décembre 2009.



8 JUIN
Derniers concours qualificatifs pour le **Generali Open de France Poney.**
9 juin clôture des engagements.



14 JUIN
Derniers concours qualificatifs pour le **Generali Open de France Club.**
15 juin, clôture des engagements.

La REF
La Revue de l'Equitation

SECRÉTARIAT
Parc Equestre. 41600 LAMOTTE
T 02 54 94 46 46 F 02 54 94 46 47
Mèl laref@ffe.com

RÉDACTRICE EN CHEF
Danielle Lambert

RÉDACTION
Frédérique Monnier,
Sarah Lassalle, Mathias Hébert

ICONOGRAPHIE
Elodie Brunaud

PHOTOS COUVERTURE
Eric Knoll/Elevage du Sternberg,
www.cheval-passion.com,
L'Image du Jour,
Vercors à Cheval/E Minodier

PHOTO LICENCE
FFE/F Chéhu

PHOTOS
FFE/PSV/Maindru/J Rocher/DL/EB/FL/FM/QS/PG, A Laurioux/ENE, AFASEC, C Bricot, CDE 92, CTE Lalandelle, CRE Bourgogne, CRE Poitou Charentes, F Chéhu, G Duponchel, Ecuries de la Dordogne, Ecuries du Centaure, L'Echo des Poneys, L'Image du Jour, Vercors à Cheval/E Minodier, www.cheval-passion.com

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO
Cheval Qualité France,
Hervé Delambre, FFEcompet,
GHN, Manorca,
Stéphane Lemasson,
Quentin Simonet, Leslie Soeurs

ABONNEMENT
1 an : 50 €
1 an licenciés : 45 €

GRAPHISME
Pauline Napoly pour X. Gasselin communication

RÉALISATION - IMPRESSION
IDP Grignon
77370 FONTENAILLES

ISSN
1624-7892

TIRAGE
7 500 exemplaires

DOCUMENTS JOINTS
Affiche Grand Tournoi
Affiche Generali Open de France
Affiche Carte Cheval

FEUILLE D'EXPÉDITION
Bon de commande Boutique

EDITEUR
Fédération Française d'Equitation
Parc Equestre
41600 Lamotte

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Serge Lecomte

Jouer la carte internet


Photo : FFE/EB

Les nouveaux sites internet pour les clubs sont opérationnels sur www.ffe.com. Simples, gratuits, personnalisables à l'infini, ils ont pour principal atout d'être très faciles à créer et à administrer. Présentation.

SIMPLE

Aujourd'hui, créer des pages internet est aussi facile que de réaliser une page word sur son ordinateur. Les outils sont à peu près les mêmes et ils sont accessibles en cliquant sur des symboles assez standard.
Désormais, créer son site de toutes pièces devient aussi simple. Création d'une bannière, d'une arborescence, d'une page d'accueil, ce n'est pas plus compliqué que de saisir une licence ou de valider un Galop.

ATOUTS

Vous trouverez dans ce numéro le mode d'emploi du site gratuit qui est mis à disposition de chaque adhérent par la FFE sur le domaine www.ffe.com. C'est accessible aussi aux CRE, aux CDE, aux CRTE et aux CDTE avec les codes habituels.
Avantage 1 : c'est totalement gratuit. Avantage 2 : c'est intégralement personnalisable. Avantage 3 : des pages type clés en main vous sont proposées pour commencer.

A VOTRE IMAGE

Alors si vous n'avez pas encore de site ou si votre site ne vous satisfait pas pleinement, prenez une heure pour créer votre nouveau site, deux heures pour l'alimenter et revenez y quand vous voulez.
Des options seront proposées par la suite et toutes les remarques et suggestions feront évoluer l'outil concocté par les informaticiens de la SE2I.
Rendez-vous sur www.club.ffe.com pour créer votre site à votre image.
Si vous êtes un as des logiciels, apprenez directement en ligne. C'est simple et très intuitif. Sinon, les pages 15 à 19 de cette Ref vous expliquent le mode d'emploi pas à pas. A vos souris. - *Danielle Lambert*

Offre d'emploi

La Ref recherche un/une rédacteur/trice. Expérience de journaliste et bonne connaissance du monde équestre. Envoyer CV et Lettre de motivation à laref@ffe.com

Force réglementaire

Ceci est le mensuel officiel de la Fédération Française d'Equitation. Les informations qui y sont publiées ont force réglementaire, sauf pour les concours où c'est le site internet qui a force réglementaire.

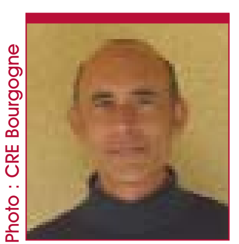


Elus et réélus en régions


Photo : L'image du Jour

AUVERGNE

Le 2 février 2009, **Robert Maury** a été réélu avec le comité directeur suivant : **Spécifiques :** Géraldine Blanc, Franck Juin, Jérôme Debas Montagner, Fabienne Gaborit, Marilyne Deusebis, Annick Moity **Affiliés :** Jean Louis Bourdy Dubois, Philippe Dif, Yolaine DeCasteja, Ingrid Goujon, Sébastien Rouchy, Guillaume Volatier. **Agréés :** Marc Bussière, Léa Coutarel, Jean Marie Laurent.


Photo : CRE Bourgogne

BOURGOGNE

Le 16 février 2009, **Hervé de la Selle** a été élu avec le comité directeur suivant : **Spécifiques :** Maud Quenel, Brigitte Debost, Gilbert Paschet, Marie Martine Padeano, Isabelle Vivancos, Pierre Millot. **Affiliés :** Virginie Villers, Ludovic Agogue, Michel Vignaud, Isabelle Morin, Claire Juillet, Françoise Degott. **Agréés :** Alain Derouet, Frédérique Boissellier, Emmanuel Fourneau.


Photo : DR

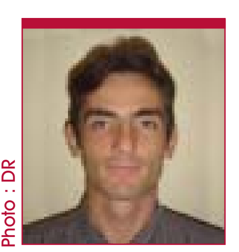
CORSE

Le 29 janvier 2009, **Corinne Hoffmann** a été élue avec le comité directeur suivant : **Spécifiques :** Violaine Ouvrier-Buffet, Joël Dauriac, Carine Casalta, Pascale Benvel, Magali Barbier. **Affiliés :** Josiane Filippi, Sophie Tarquiny, Laurent Laby, Danièle Loverini, Pierre-Toussaint Gaffory, Bernard Villanova. **Agréés :** Laurent Duborget, Alexandra Bidaut, Philippe Ouvrier-Buffet.


Photo : FFE/DL

FRANCHE-COMTÉ

Le 9 février 2009, **Michel Lombardot** a été réélu avec le comité directeur suivant : **Spécifiques :** Audrey Acquistapace, Fabienne Aguilar, Martine Laibe, Anna Peterlé, Pascale Rollin, Philippe Vernerey. **Affiliés :** Laurence Chevallier, Stéphanie Chillaron-Perez, Jean-Bernard Dreyfus, Danielle Fell, Pierre Mariot, Corinne Salvi-Chapuis. **Agréés :** Sophie Bonnet, Alain Bouchon, François Seuillerot.


Photo : DR

GUYANE

Le 20 février 2009, **Jean-David Poquet** a été élu avec le comité directeur suivant : **Spécifiques :** Brigitte Moreau, Claire Talonneau, Marie-José Maitre, Alain Cayrel, Murielle Arnaud, Yannick Ho You Fat. **Affiliés :** Pascal Grenier, Marie Loret, Patrick Cremieux, Amandine Tassin, Elodie Brulez. **Agréés :** Xavier Baudrimont, Elisabeth Bertrand, Marie-Thérèse Mormand.


Photo : FFE/EB

MIDI-PYRÉNÉES

Le 29 janvier 2009, **Jean Henry** a été élu avec le comité directeur suivant : **Spécifiques :** Jean-Marc Bosc, Alexandra Foulquié, Hélène Giroud, Marc Labrunie, Marie-Reine Perié, Christelle Portet. **Affiliés :** Frédérique Bousquet, Marie-Céline Hebert-Prost, Nicolas Hirel, Chloé Montagne, Alain Montrejeau, Cécile Talou. **Agréés :** Françoise Laurent, Catherine Sittler, Anne-Laure Verri.


Photo : CRE Poitou-Charentes

POITOU CHARENTES

Le 20 février 2009, **Jacques Robin** a été réélu avec le comité directeur suivant : **Spécifiques :** Vincent Blanchard, Marie-Christine de Laurière, Bertrand Bougon, Hélène Bordenave, Nathalie Lancereau, Christine Frouin. **Affiliés :** Anne Bouyer, Daniel Hureau, Sandrine Morali, Sophie Roos, Danièle Lemaire, Gilles Rouffignat. **Agréés :** David Barraud, Françoise Le Fur, Laurence Robert.


Photo : DR

PICARDIE

Le 20 janvier 2009, **Alain Coeugniet** a été élu avec le comité directeur suivant : **Spécifiques :** Anne-Violaine Brisou, Olivia Desse-Carmignac, Marie-Christine de Saint-Vasst, Pascal Henri, Christine Maumene, Christian Willart. **Agréés :** Michel Laviale, Daniel Lefèvre, Florence Willaume. **Affiliés :** Guy Chaunu, Laurence Denis, Laurence Gagneau, Bernard Lacroix, Gérard Manzinali, Mathieu Vincent.

AG électives des CRE

Date	CRE
10 mars	Normandie
12 mars	Centre Val de Loire
16 mars	Nord Pas-de-Calais
16 mars	Lorraine
16 mars	Rhône-Alpes
20 mars	Limousin
21 mars	Alsace
21 mars	Martinique
26 mars	Bretagne
27 mars	Languedoc-Roussillon
2 avril	Provence

Les photos des premiers réélus

Voir la composition des comités REF 102 page 18


Photo : DR
AQUITAINE
Frédéric Morand

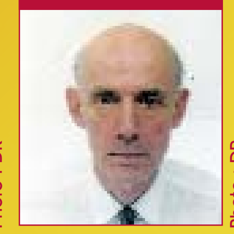

Photo : DR
CHAMPAGNE-ARDENNE
Patrick de Tréglodé


Photo : FFE/PSV
ILE DE FRANCE
François Lucas


Photo : FFE/PSV
PAYS DE LA LOIRE
Sophie Normand

POSTES RÉSERVÉS AUX FEMMES DANS LES COMITÉS DIRECTEURS CRE ET CDE

Catégorie	% Nat.	Nb postes CRE	Dont Fem.	Nb postes CDE	Dont Fem.
Affiliés	34,10	6	2	2	1
Agréés	47,41	3	1	1	0
Spécifiques	70,38	6	4	3	2
Total	—	15	7	6	3



1 2



3

CSIW de Bordeaux

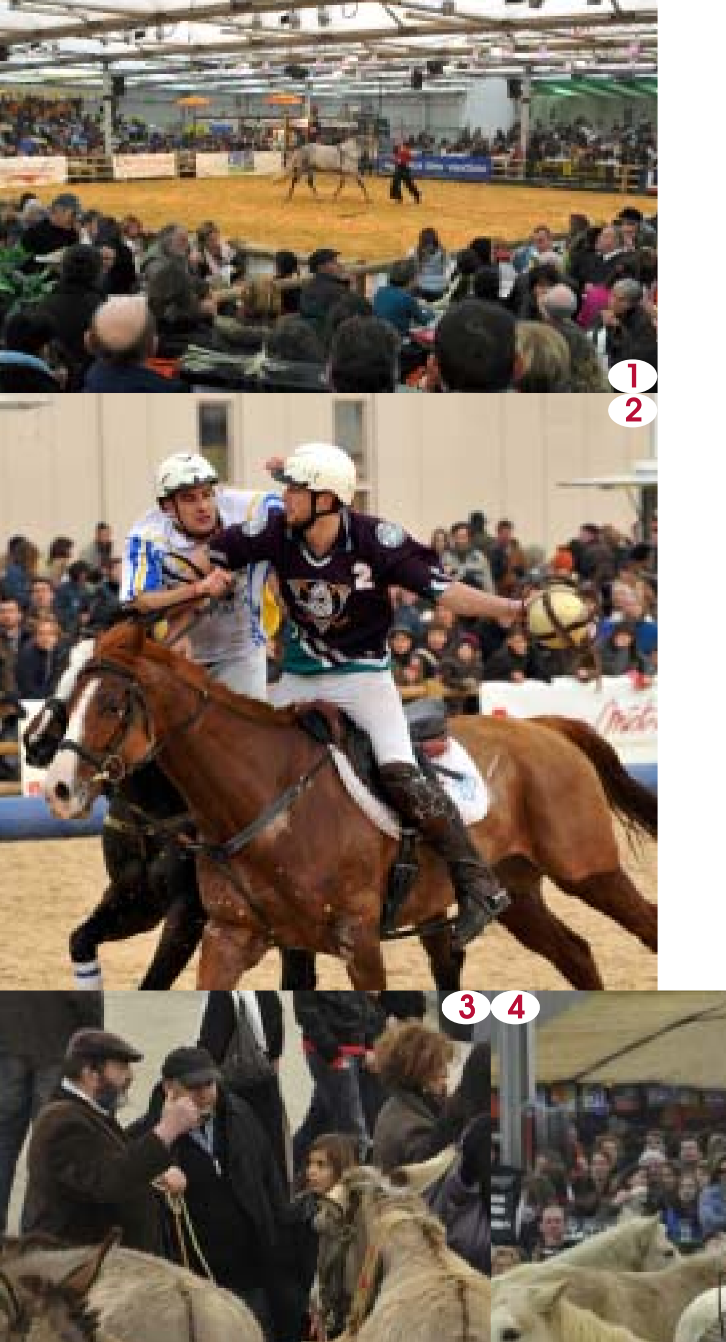
1-2 Morten Djupvik (Norvège) et Robert Whitaker franchissent tous deux 2 m dans le Prix Generali remis par Rémi Cuinat et Patrick Cabiro.
3 Kevin Staut, meilleur Français du Grand Prix Coupe du Monde de Rolex se classe à la 7e place.
4 Marco Kutscher remporte le Trophée FFE Normandie 2014 récompensé par Emmanuel Feltesse, représentant la FFE, Marc Lecoq, président de Congrès et Expositions de Bordeaux et du Jumping International de Bordeaux, et Alain Juppé, maire de Bordeaux.
5 Organisateurs, propriétaires et représentants de l'ACSOF dans la loge FFE.
6 Vue sur le paddock.
7 Le chef de piste, Frank Rothenberger.
8 La FFE associée au CRE Aquitaine sur un stand commun.

Photos : FFE/PSV, C Bricot

4 5

FFE - CFI

6 7 8



Cheval Passion en Avignon 2009

SPORT ET SALON

1 Ambiance méridionale autour du cabaret équestre.

2 1ère étape du championnat de France Pro Élite Mixte et Pro Élite Féminine Sud de horse-ball.

3-4-5 Les races locales sont dignement représentées.

6-7 Poney Passion, le grand show des poney clubs de la région.

GALA DES CRINIÈRES D'OR

8 20 ans de participation aux Crinières d'Or pour la Garde Républicaine.

9 Alizée Froment et la compagnie François Mauduit.

10 Éric Gauthier, le Gentleman d'Epsom.

11 Patrick Faure, cavalier du « cheval dragon » dans le spectacle de Jean-Marc Imbert.

12 L'Amicale Équestre de la Montagnette présente 40 chevaux camarguais issus de 22 élevages différents.

13-14 Jean-François Pignon « danse avec les chevaux ».

Photos : www.cheval-passion.com




Photo : FFE/EB

L'équipe de France d'attelage solo championne du Monde 2008, à l'honneur sur le stand FFE, avec de gauche à droite, Serge Lecomte, Michael Sellier, Anne-Violaine Brisou (aussi vice-championne de Monde individuelle), Yannick Cherel et Edouard Morichon. La photo ne représente pas les lauréats du trophée de l'attelage comme indiqué REF 102 p 11.

CSI3* NANTES

Le 1er février, Jérôme Hurel associé à *Limex* se classe 3e du Grand Prix de la Ville de Nantes, remporté par le Belge Vincent Lambrecht. Quant à Caroline Nicolas/ *Watch Me de Rêve*, elle se classe 2e du Grand Prix Pequignet CSI Ladies. - *FM*

CSI3* DE VILLENEUVE LOUBET

Thierry Pomel et *Trappist* remportent le CSI 3* du 2e week-end du Villeneuve Loubet Tour, le 22 février, devant Roger-Yves Bost/ *Karl de Lusse* et Marie Demonte /*Lolipop*. - *FM*

GROUPE FRANCE REINING

Le 1er regroupement 2009 du Groupe France a eu lieu du 12 au 13 février au Parc Equestre. Malgré la neige, tous ont pu travailler dans le manège où le sol avait été spécialement adapté aux exigences du reining.

La visite vétérinaire, qui n'a exclu aucun cheval, laissait apparaître que les chevaux ayant participé aux Mondiaux FEI de Manerbio sont en meilleure condition physique qu'à la même période l'année dernière. Les nouveaux chevaux présentent aussi de belles aptitudes et sont en parfaite santé.

La saison 2009 démarre avec optimisme.

6 cavaliers composent actuellement le Groupe France.

Jean Pierre Arrot/*Flashy Rooster*
Pierre Barret/*Whizard Star/Whiz Kid B Stardom*
Laura Duponchel/*Chic Sail Dream*
Gregory Legrand/*New Doc Peppy Cat/Gunmersauru Rex*
Sophie Lienhard/*Nu Sailor Lena*
Siegfried Weber/*RS Cohiba.*


Photo : G. Duponchel

ACTUALITÉS SERVICES FFE

GALOPS : RAPPEL

Pour obtenir le diplôme des Galops 5, 6 et 7 de cavalier, il faut réussir l'ensemble des épreuves :

- Pratique équestre dressage, saut d'obstacle et cross
- Soins
- Connaissances autour du cheval

Par conséquent, le diplôme des Galops 5, 6, ou 7 de cavalier est édité lorsque le cavalier aura réussi l'ensemble des tests CSO, CCE et dressage.

Le Galop 7 de cavalier comportant l'ensemble des épreuves validées permet aussi de demander une licence de compétition division amateur dans les trois disciplines dressage, concours complet et saut d'obstacle.

Un cavalier ayant un Galop 4 peut passer un test Galop 5 CSO et CCE. Mais dans ce cas là, il n'y aura pas édition de diplôme tant que celui ci n'a pas passé son Galop 5 dressage.

Cas particulier : les Galops de dressage (cavalier ou amazone) existent à partir du Galop 5 et font l'objet d'une évaluation et d'une édition de diplôme.

Le Galop 7 de dressage permet de demander une licence de compétition Amateur uniquement en dressage.

GUIDE PÉDAGOGIQUE 1995

Le Guide pédagogique FFE édition 1995 est désormais disponible en ligne sur www.ffe.com. Aller dans la rubrique Formation/documents de travail puis cliquer sur le Guide pédagogique.

DUC 2009

Vous avez du 1er avril au 15 mai pour saisir vos concours non encore enregistrés, pour la période du 1er juillet au 31 décembre. Lors de cette étape, vous devez saisir les date et lieu du concours, la ou les disciplines et les divisions concernées : pro/ amateur/ponam/club.

RÈGLEMENT SKI JOERING



Le premier projet de règlement FFE de Ski Joering est en ligne sur www.ffe.com pour consultation.

Aller dans la rubrique règlements.

Contrôle des qualifications FFEcompet

Conformément au règlement fédéral 2009, FFEcompet a mis en place des contrôles informatiques des qualifications applicables à toutes les disciplines. Détails.

Ces derniers s'effectuent en deux temps et permettent la vérification des participations de chaque concurrent. Ils sont exécutés une première fois au moment de l'engagement puis une seconde à la clôture des engagements.

A L'ENGAGEMENT

Au moment de l'engagement, les différents contrôles réalisés sont visibles par l'engageur. Ils portent sur le cavalier (catégorie d'âge, licence, surclassement, nombre de participations), sur le cheval (inscription liste A, nombre de participations journalières, âge du cheval) ainsi que sur le couple cavalier / cheval (fermetures d'épreuves).
Une capture d'écran est disponible sur les contrôles. Si les résultats de ces contrôles sont conformes, l'engagement est validé.
Dans le cas contraire :
• Soit ces contrôles sont bloquants, il est alors impossible pour le compétiteur de s'engager et l'engagement est refusé,
• Soit un message d'alerte apparaît indiquant la nature des problèmes rencontrés. Il appartient alors au compétiteur de faire le nécessaire entre l'engagement et la clôture afin de régulariser sa situation. Il reste le seul responsable de la validité de son engagement.

A LA CLÔTURE

Au moment de la clôture, un nouveau contrôle vérifie la participation de chacun. Les concurrents ne possédant pas les qualifications requises, sont alors automatiquement disqualifiés lors du traitement des résultats. Une consultation des contrôles de qualification est possible après authentification (numéro de compte engageur et mot de passe) dans la rubrique : Espace perso - Mes engagements - Contrôles.



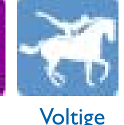
Photo : FFE/Maindru

Engager










Attelage CCE Dressage Endur. Hunter CSO Voltige Western

NOUVEL ÉCRAN FFECOMPET

FFEcompet met en ligne un nouvel écran pour engager en compétitions Amateur et Pro. Il est accessible dans la rubrique Engagement après authentification à l'aide du numéro de compte engageur et du mot de passe. Il est alors possible d'engager dans toutes les disciplines. Ce nouvel écran remplace les engagements en préparation, l'engagement simplifié et les écrans spécifiques consacrés à la voltige et à l'attelage.

CARTE BANCAIRE

L'approvisionnement du compte engageur FFEcompet est désormais possible par carte bancaire. Il est accessible par ce nouvel écran d'engagement. La procédure entièrement sécurisée permet à l'engageur de créditer rapidement et instantanément son compte.
Le montant minimum autorisé par transaction est de 30 euros, le maximum s'élevant à 3 000 euros.
Seules trois cartes sont autorisées : la Carte Bleue, la Visa et la Master Card.
Comment approvisionner un compte ? Il est possible d'approvisionner son compte au moment de l'engagement ou indépendamment de ce dernier. Il suffit alors de cliquer sur le lien Carte Bancaire, de choisir sa carte et de suivre la procédure. Après saisie du numéro de la carte, de la date d'expiration et du cryptogramme visible au verso de la carte, la transaction est enregistrée.
Il est vivement conseillé d'imprimer la page comportant la référence de la transaction et le numéro d'autorisation ou de noter ces deux dernières informations.

Les symboles indiquent que votre transaction est sécurisée, vous pouvez remplir votre formulaire en toute confiance.

N° de carte : Expire fin : 01-Janvier / 2009

Veuillez saisir votre cryptogramme visuel, les trois derniers chiffres apparaissant sur le panneau signature au verso de votre carte bancaire :
En savoir plus sur le cryptogramme visuel



Place à l'interactivité

Le deuxième forum FFE des spectacles équestres, organisé lors du Salon Cheval Passion, a permis la mise en œuvre d'ateliers interactifs très bien accueillis par les participants en quête de solutions personnalisées.



Photo : www.cheval-passion.com

DU RÊVE À LA RÉALITÉ

Sous l'impulsion de la commission FFE des spectacles équestres et des organisateurs de Cheval Passion, une cinquantaine d'enseignants se sont retrouvés en Provence pour découvrir ou approfondir les techniques spécifiques du spectacle équestre. Le cheval, autrefois partenaire du labeur agricole, est aujourd'hui vecteur de rêve. Le spectacle équestre bien orchestré en est l'aboutissement. De plus, par la technique, la précision et la rigueur que cela exige, monter un spectacle équestre peut s'avérer un support pédagogique innovant et intéressant pour les clubs.

PONEY PASSION

Les participants arrivés le mercredi ont pu assister aux répétitions et représentations des clubs sélectionnés dans le cadre de Poney Passion. Les prestations proposées sont un excellent échantillon de ce qu'il est possible de réaliser dans le contexte des poney-clubs, la meilleure prestation étant sélectionnée pour figurer au programme du gala des Crinières d'Or. Assister à ces spectacles a permis aux professionnels présents de se rendre compte du potentiel parfois insoupçonné dont ils disposent dans leurs établissements. Ainsi préalablement sensibilisés, les congressistes ont pu profiter pleinement des interventions du jeudi et du vendredi.

UN PROGRAMME RICHE ET CONCRET

Le ton est donné dès le jeudi matin. Des solutions simples et transposables sont exposées aux dirigeants pour mettre en place chez eux des spectacles de qualité. Les intérêts pédagogiques d'une telle activité sont mis en avant. Des questions telles que la bonne gestion physique et morale des chevaux d'instruction soulevées par les enseignants, trouvent des réponses claires et applicables facilement.

Après un déjeuner commun qui a favorisé les échanges et la mutualisation des expériences, l'après midi fut consacré au travail en petit groupes sous forme d'ateliers pratiques.

Ce format très interactif a permis aux intervenants et congressistes d'échanger sur les thèmes suivants : organisation et gestion de la lumière, conception des costumes, installation de l'image et du son, ainsi que contraintes inhérentes aux sols de spectacles.

En partageant leurs savoir-faire, les professionnels du spectacle ont permis aux enseignants de trouver des solutions transposables dans les centres équestres.

Le soir, aux Crinières d'Or, tous ont pu admirer un florilège des meilleurs numéros européens. La qualité et la beauté de la programmation ont agi comme des ambassadeurs confortant les enseignants dans leurs envies de monter des projets chez eux.

DE DÉCOUVERTE EN DÉCOUVERTE

Le MISEC, Marché International du Spectacle Equestre de Création, du vendredi matin a permis de voir des spectacles aboutis ou en cours de finalisation. Les troupes ont pu prendre contact avec les producteurs ou organisateurs venus de toute l'Europe pour l'occasion. Le midi fut à nouveau l'occasion d'un déjeuner en commun. L'après midi fut consacré à la présentation des équitations de travail et de tradition. C'est une des missions de la FFE que de regrouper et d'organiser l'ensemble des pratiques équestres. Ainsi, la Doma Vaquera a fait son apparition dans le règlement 2009. De plus, ces équitations de tradition pastorale ont su au cours des siècles maintenir intact l'esthétisme qui leur est dévolu. Elles sont en elles-mêmes pour les yeux un véritable spectacle. C'est donc avec de magnifiques souvenirs et des idées plein la tête que les congressistes s'en sont allés fermement décidés à utiliser le spectacle équestre comme atout de développement de leurs centres équestres et plus globalement de l'équitation. - *Mathias Hébert*



Photo : www.cheval-passion.com

La compétition au service du handicap

Le CRE Auvergne a mis en place un circuit de compétition pour les cavaliers handicapés venant monter dans les clubs. Présentation.

Créé en 2002, le circuit Equi Handi Auvergne comportait 2 rencontres. Puis il est passé à 3 rencontres en 2004, année où il a été primé dans le cadre de l'opération *Fais nous rêver* (voir REF 50 p 30). Actuellement, 5 journées sont organisées par an, 4 journées de rencontre plus le championnat d'Auvergne, avec en moyenne 90 participants. Pour être classés au championnat d'Auvergne, les cavaliers doivent avoir participé au minimum à une rencontre.

INTERCLUBS

« L'idée d'organiser ces journées est venue suite à une journée de formation organisée par le CRE avec comme intervenant Fanny Bougaut, se souvient Frédérique Bertholon, présidente de la commission Handicap du CREA. *Nous étions plusieurs enseignants à proposer des activités pour les handicapés dans nos clubs (dont Yolaine de Casteja qui propose des rencontres depuis 1989 au CH St Flour au Galop). Alors pourquoi pas organiser des rencontres inter clubs ? Nous nous sommes regroupés, avons posé des dates. Une commission Handicap a été mise en place au sein du CRE qui accorde aussi une subvention aux organisateurs des rencontres et prend en charge les lots de la finale ».*

OUVERT À TOUS

Le circuit est ouvert à tout cavalier handicapé physique et/ou mental résidant dans un institut spécialisé d'Auvergne (IME, CAT ou hôpital). 4 circuits sont prévus selon les handicaps et les niveaux des participants : Circuit découverte comprenant pansage, reconnaissance des différentes parties du cheval, réalisation d'un parcours à pied avec le cheval, ou à cheval, tenu en main. Ce circuit ne donne pas lieu à une compétition même si les participants repartent avec un protocole et une récompense.

Division IV : épreuves du circuit découverte avec parcours à cheval chronométré.

Parcours de bronze et d'argent : parcours de type équifun. Le parcours d'argent comprend en plus un petit obstacle à sauter au trot ainsi que des jokers (passerelle, porte à ouvrir et à fermer).

L'attitude générale du cavalier, l'assiette, l'emploi des aides et la précision du tracé sont notés en bronze et en argent. Dans chacun des circuits, 3 catégories sont prévues selon les âges, jeunes (moins de 14 ans), juniors (15 à 21 ans) et seniors (22 ans et plus).

EQUIFUN ADAPTÉ

Les chevaux et poneys choisis pour leur calme sont prêtés par le club qui accueille la rencontre. Le harnachement est adapté : sur selles avec boudins de renfort, rênes de couleurs, étriers compensés.

« Nous nous sommes inspirés de l'équifun, explique Yolène de Casteja, qui a contribué largement à la conception des parcours, *car cette discipline est bien adaptée à ce public. On peut y mettre des tests de conduite, d'habileté comme attraper un objet et même de petits obstacles à sauter pour ceux qui ont le niveau. Cette activité est très ludique et permet d'avoir un résultat immédiat tout en s'amusant. Tous nos cavaliers y trouvent du plaisir, même les plus handicapés et les aveugles. Les parcours sont soignés et très décorés, ce qui donne envie à tous de les faire. »*



Des dispositifs gais et colorés pour le plus grand plaisir de tous - Photo : Ecuries de la Dordogne

CONVIVIAL ET SPORTIF

Lors de ces journées, tout le monde est récompensé à l'occasion d'une remise des prix orchestrée par le CRE suivie d'un goûter. *« Les organisateurs se connaissent tous et nous retrouvons les participants d'une année sur l'autre,* remarque Frédérique. *Tout le monde connaît les règles du jeu et c'est très facile d'intégrer les nouveaux. »* Pour Yolène, la compétition a aussi de nombreuses vertus éducatives : *« C'est une bonne école qui permet d'apprendre à respecter les règles et à relativiser les échecs. Cette activité équitation permet aussi de mettre en place un projet pédagogique pour chaque groupe en concertation avec les éducateurs. »* - F Monnier

Rencontres 2009

- **Jeudi 26 mars** : FE Cheval Découverte à Polminhac (15)
- **Jeudi 23 avril** : PC Les Thénauds à Neuilly le Réal (03)
- **Jeudi 14 mai** : Saint Flour au Galop à St Flour (15)
- **Jeudi 4 juin** : Ecuries de la Dordogne Le Mont Dore (63)
- **Jeudi 18 juin** : Championnat d'Auvergne à l'EE d'Aurillac (15)



Photo : CTE Lalandelle

Anticrise

En ces temps de grisaille économique, plus que jamais, l'anticipation est la meilleure arme anticrise. Pour cela fidélisation et conquête de nouveaux publics sont les deux atouts du club. A vos stratégies de conquête.

PLUS DE 2 CAVALIERS SUR 3 RENOUVELLENT LEUR LICENCE

Vos dossiers fidélité 2008 sont en ligne. Prenez le temps, une fois identifié, de les télécharger à la rubrique FFE Club SIF / Statistiques / Dossiers Fidélité. Vous pourrez aussi consulter le dossier fidélité de votre département, de votre région et les moyennes nationales. Bonne nouvelle, la fidélisation a encore augmenté cette année. Elle est passée de 68,78% de licences FFE renouvelées à 69,48%. Parallèlement, la fidélité des cavaliers à leur club augmente de 58,59% à 59,21%. C'est une tendance de fond qui montre que l'accueil s'améliore chaque année dans les clubs. Bravo.

TERRITOIRE DE BELFORT ET PAYS DE LA LOIRE EN POLE POSITION

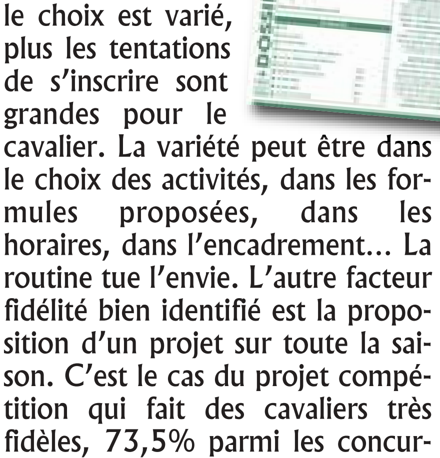
3 départements affichent une fidélisation supérieure à 66,66%. Ce sont le Territoire de Belfort dont les clubs fidélisent leurs cavaliers à 70,73%, le Val de Marne à 68,38% et la Seine-Saint-Denis à 67,91%. Du côté des régions, le meilleur score est pour les Pays de la Loire, 62,53%, l'Auvergne, 61,85% et l'Alsace, 61,64%.

AUGMENTER LA FIDÉLISATION

Le dossier conseil Fidélité en ligne à la rubrique Infos / Dossiers FFE Club comporte deux outils pratiques ; une enquête de satisfaction et un jeu sur la motivation des cavaliers avec 2 versions, une version juniors et une version seniors. Le dialogue avec les cavaliers en cette période sensible où se forme l'intention de renouveler ou non son inscription pour la rentrée est la meilleure arme anti-abandon.

ATOUTS FIDÉLITÉ

Les études et enquêtes sur le sujet montrent que les principaux atouts de fidélisation sont le



renouvellement permanent de l'offre d'activités. Plus le choix est varié, plus les tentations de s'inscrire sont grandes pour le cavalier. La variété peut être dans le choix des activités, dans les formules proposées, dans les horaires, dans l'encadrement… La routine tue l'envie. L'autre facteur fidélité bien identifié est la proposition d'un projet sur toute la saison. C'est le cas du projet compétition qui fait des cavaliers très fidèles, 73,5% parmi les concurrents club et ponam, 68% parmi les concurrents amateur et pro. C'est aussi le cas des cavaliers qui s'engagent dans le parcours de formation des Galops fidèles à leur club à 67,5%. Des chiffres bien supérieurs aux moyennes.

STATÉGIES DE CONQUÊTE

La rentrée, c'est bientôt. Notez déjà que la 20e Journée du Cheval aura lieu le dimanche 20 septembre. Préparer une bonne rentrée, c'est penser à toutes les améliorations à mettre en place, peinture, nettoyage, travaux éventuels, renforcement de la cavalerie. C'est aussi penser promotion avec deux passages obligés, un site internet attractif et un plan de publicité. Nous y reviendrons en détail en avril. - *Danielle Lambert*



Generali assure même le bateau - Photo : FFE/PSV

GENERALI

GENERALI ASSURE

Les licenciés 2009 qui souscriront un ou des contrat(s) d'assurance, auto, habitation, bateau, complémentaire santé, par l'intermédiaire d'un Agent Generali en France, bénéficieront, sur présentation de sa licence FFE, de deux mois gratuits sur la prime de 1ère année du 1er contrat, et de trois mois gratuits sur la prime de 1ère année du 2e contrat souscrit. Apposez l'affiche reçue avec La Ref de février et mettez les flyers que vous avez reçus à disposition de vos cavaliers dans les cases de votre totem FFE pour qu'ils aient davantage de détails.

ERRATUM REF 102 P 23

Le projet présenté dans le cadre du Trophée de l'innovation pédagogique FFE Generali 2008, par l'Etrier Choletais, a été conduit par Florence Bertaud, enseignante diplômée d'Etat, et non par Nathalie Guihard. Félicitations à cette enseignante pour la qualité de son projet et les innovations qu'il comporte.

Photo : FFE/Maindru/J Roche

Nouveaux sites internet pour les clubs

Mon site sur www.ffe.com

C'est nouveau. C'est simple. C'est facile. C'est gratuit. C'est la possibilité offerte à tous les clubs d'avoir un site internet dans le domaine ffe.com. Une fois créé - ça prend environ une heure - on a les clés d'administrateur avec son identifiant FFE habituel. Magique !

AUJOURD'HUI

Vous n'avez pas ou plus de site internet. Vous vous dites tous les jours que vous allez vous en occuper demain.

C'est aujourd'hui. Vous disposez désormais sur www.ffe.com d'un site clés en mains. Vous avez une heure devant vous. C'est suffisant pour le créer en suivant le chemin pas à pas concocté pour vous. Il vous suffit de dire oui pour que toutes vos informations fédérales soient intégrées et actualisées en temps réel sur votre site. Ensuite, quand vous aurez deux heures pour trier les informations sur votre club, il vous restera à alimenter votre site en créant les pages qui vont bien. Plus aucune raison d'attendre. Mode d'emploi pas à pas pour ceux qui craindraient de ne pas suivre le guide en ligne.

A PRÉPARER

Préparez à l'avance les éléments suivants pour ne pas être pris au dépourvu au moment de l'initialisation :

- Le nom, l'adresse internet que vous voulez donner à votre site et le texte de votre page d'accueil
- Votre adresse E-Mail
- Vos coordonnées GPS si vous n'êtes pas sûr de vous trouver sur une carte de France
- Et, bien sûr, votre code et votre identifiant club FFE.

IDENTIFICATION

Un club équestre = un site web

Bienvenue sur le portail des sites clubs.
Dans le cadre du projet de promotion des clubs, la FFE et la SEII vous offrent votre site web.
Obtenez enfin de la visibilité sur la Toile en quelques clics seulement :

- Identifiez-vous avec votre numéro de club.
- Choisissez votre nom de domaine : l'adresse Internet de votre futur site web.
- Personnalisez-le en choisissant les pages prédéfinies que vous souhaitez diffuser, la forme et les couleurs que vous préférez ainsi que les outils mis à votre disposition.

Initialisation du site

1 Identification — 2 Nom de domaine — 3 Choix du modèle

Code club :

Code secret :

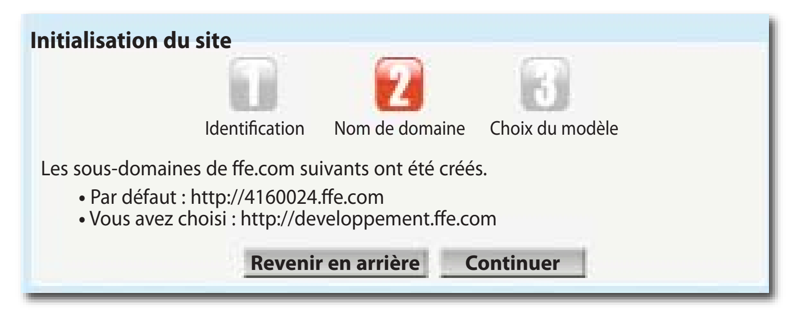
Valider

S'identifier à la page d'accueil et aller dans FFE Club SIF. Choisir **Mon site** ou saisir http://www.club.ffe.com dans la barre d'adresse de son navigateur et s'identifier avec ses codes FFE : identifiant à 7 chiffres, code postal + 2 numéros, et code secret. Validez pour accéder à la page suivante.

NOM DE DOMAINE

Le nom de domaine est l'adresse Internet de votre futur site web. C'est grâce à lui que vos futurs cavaliers vont vous trouver sur la toile. Plus il sera simple et en corrélation avec le nom usuel de votre club, plus vous aurez de chances que les gens le mémorisent. Par exemple : http://letrier-lamottois.ffe.com

Par défaut, c'est le code adhérent à 7 chiffres qui constitue votre nom de domaine. Un bouton **Continuer** vous permet de passer à la page suivante.



CHOIX DU MODÈLE

Trois modèles de pages web vous sont proposés. Choisissez celui que vous préférez.

L'étape suivante est la création de la bannière qui comporte une image, un cadre, un nom et une description. La bannière figurera en tête de l'ensemble de vos pages web.



NOM DU SITE

Une fois le nom choisi, vous pouvez, en cliquant sur la petite flèche à côté du nombre, modifier la taille

de police, l'aligné à gauche, à droite ou centré et même modifier la couleur en cliquant sur le petit carré coloré. Le nom que vous allez choisir doit permettre dès l'entrée dans le site de confirmer à l'internaute qu'il s'adresse au bon interlocuteur.
Pour reprendre l'exemple précédent, nous choisirons L'ETRIER LAMOTTOIS comme nom de site.



DESCRIPTION

La description figurera sous le titre dans la bannière des pages web. La description a pour vocation de définir et de caractériser votre activité en une phrase. Cette phrase doit être à la fois concise et précise.
Quelques exemples :

- Le cheval, c'est trop génial
- Votre Centre Equestre / Poney Club / Centre de Tourisme Equestre à « nom de la ville »
- Venez goûter aux joies de l'équitation
- L'équitation au naturel
- L'équitation pour tous
- Découvrez l'équitation à votre rythme
- Venez rencontrer la plus noble conquête de l'homme
- Galopez avec nous vers de nouvelles aventures

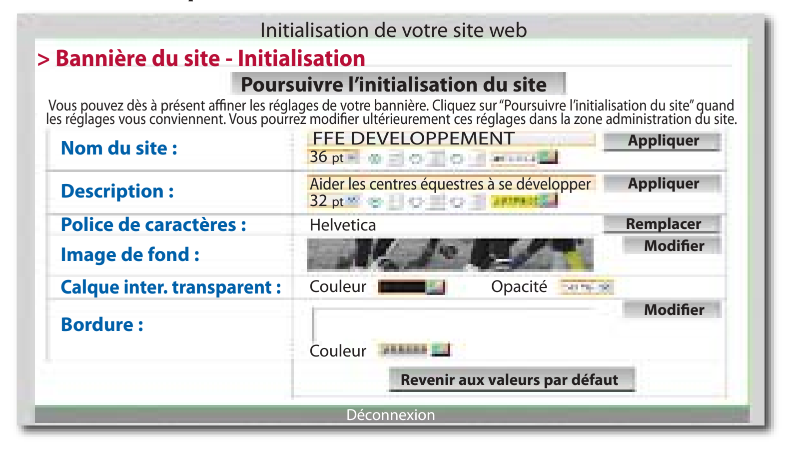


IMAGE DE FOND

Il vous est proposé un choix d'images de fond prédéfinies. Vous pouvez, maintenant ou plus tard, cliquer sur Modifier pour insérer une image personnelle. Il vous faut l'importer de votre ordinateur. La bannière est panoramique au format 950 x 130 pixels. Redimensionner une image personnelle est possible grâce à un logiciel de traitement d'image (Photoshop ou autres.../ Outil recadrage). Si vous importez une photo de taille standard sans la retravailler, l'image paraîtra écrasée.
Choisissez une photo avec un visuel intéressant dans le bandeau central. Le service développement peut opérer le recadrage sur demande à photos@ffe.com. L'idéal est d'envoyer la photo haute définition originale pour une qualité optimale.



BORDURE

La bordure prédéfinie est un simple trait. Vous pouvez la changer maintenant ou plus tard en cliquant sur Modifier. Choisissez sa couleur grâce au petit bouton coloré.

CONTACT ADMINISTRATEUR

Saisissez votre adresse mel, l'hébergeur de votre site Web aura en effet parfois besoin de se mettre en contact avec vous. Validez pour continuer.

STRUCTURE DU SITE – CHOIX DES PAGES

Cochez l'ensemble des pages que vous souhaitez renseigner sur votre site Web, et uniquement ces pages. Toutes les pages cochées figureront sur le menu contextuel de votre site qui est un peu le sommaire de votre œuvre internautique et qui est l'outil de navigation de vos visiteurs. Vous disposez de plusieurs options d'emplacement de ce menu, droite, gauche, central ou caché.


Exemple de cadrage possible


Exemple de cadrage impossible

Initialisation de votre site web

> Structure du site - Choix des pages

Rubrique «Accueil»	
Pages	Publier
Edito	☑
Nous contacter	☑
Nous trouver	☑
Actualités	☐
Rubrique «Présentation»	
Pages	Publier
Les équipements	☐
L'équipe	☐
Les disciplines	☐
Statistiques	☐
Album photo	☐
Rubrique «Concours»	
Pages	Publier
Nos concours	☐
Cavaliers de compétition	☐
Album photo	☐
Rubrique «Vie du Club»	
Pages	Publier
Licenciés	☐
Cavalerie	☐
Album photo	☐

Tout publier/dépublier ☐

Continuer

Les rubriques

- elles sont représentées par les onglets du menu principal.
- il faut publier au moins une page dans une rubrique pour qu'un onglet soit ajouté.

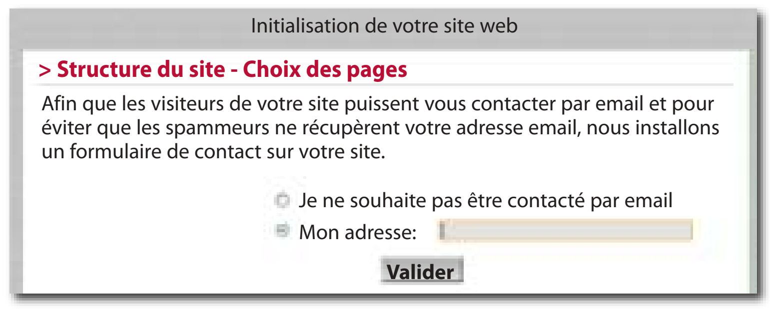
Les pages

- elles sont accessibles depuis le menu contextuel de chaque rubrique.
- une page n'apparait dans le menu contextuel que si elle est publiée.

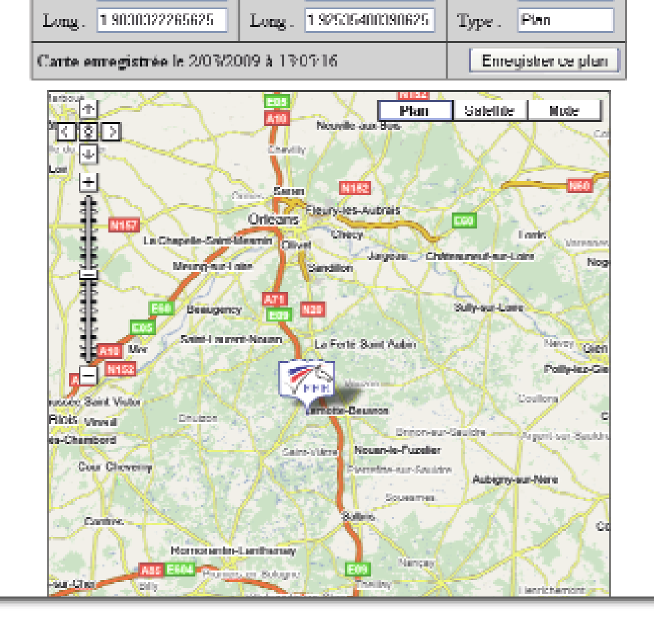
Vous aurez accès à la gestion des pages de votre site dans la zone **Administration.**

FORMULAIRE DE CONTACT - INITIALISATION

Cochez la mention Mon adresse et inscrivez votre adresse si vous souhaitez pouvoir être joint par mail directement via votre site Web. Cela générera un formulaire avec votre mail caché pour éviter les robots spammeurs. Dans le cas contraire, cochez la mention « je ne souhaite pas être contacté par mail ». Validez pour continuer.



GOOGLEMAP – INITIALISATION



Cliquez sur plan. Zoomez grâce au bouton (+ ;-) et amenez la flèche FFE sur le lieu où se trouve votre centre équestre. Il est important que la flèche FFE ne cache pas les grandes villes proches de votre centre équestre afin de faciliter le repérage géographique de votre établissement pour les visiteurs de votre site. Cliquez sur **Enregistrer** ce plan pour poursuivre.

PAGE D'ACCUEIL DU SITE – EDITO

Renseignez le cadre **Titre** et cochez **Afficher.** La rubrique **Parution** permet de choisir à partir de quelle date et jusqu'à quand vous désirez que la page s'affiche. Cela vous permet de préparer vos pages à l'avance ou de procéder à une mise à jour anticipée. Pour un concours par exemple vous programmez dès le départ à quelle date il faudra en retirer l'annonce. Vous pouvez illustrer cette page en important une image via votre ordinateur. Cliquer sur **Parcourir** puis choisir la photo dans le dossier correspondant. Ensuite, vous pouvez la mettre à gauche, centrée ou à droite en cochant la case correspondante.
Vous pouvez rédiger votre texte en ligne dans le cadre ou importer un texte préparé en faisant Copier et CTRL V dans le cadre. Vous pouvez choisir la police, aligner votre texte à droite, à gauche, le centrer. Vous pouvez rajouter des images, des smileys, des liens, etc. Les boutons correspondent à ceux que vous utilisez habituellement sur votre logiciel de traitement de texte. Validez.

CRÉATION RÉUSSIE

Votre site est prêt à apparaître à la planète. Acceptez les conditions d'utilisation du site et l'écran NOM DE VOTRE SITE est créé apparaît. Dès l'écran suivant, vous êtes dans les pages administrateur qui vous permettent d'alimenter le site et de tout modifier. Vous pouvez aller boire un café et réfléchir aux centaines de pages que vous allez pouvoir inventer.

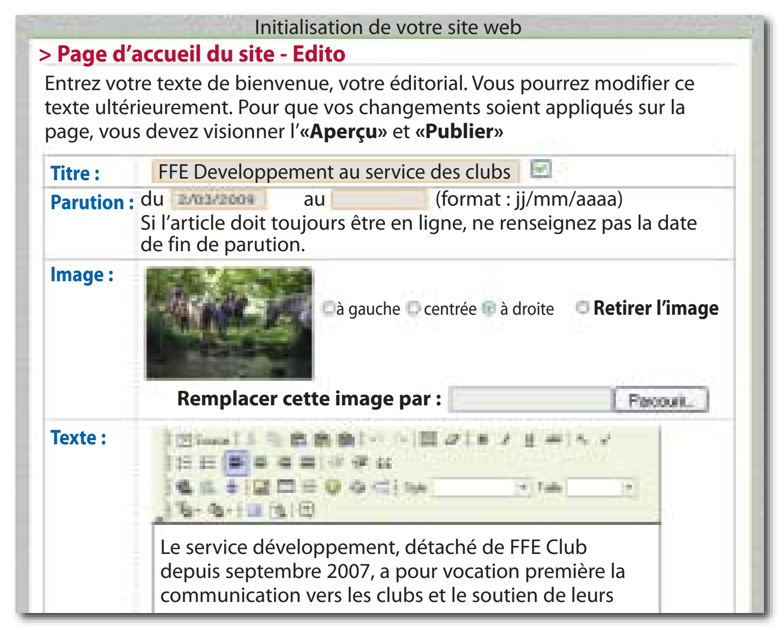


Photo : F Chéhu

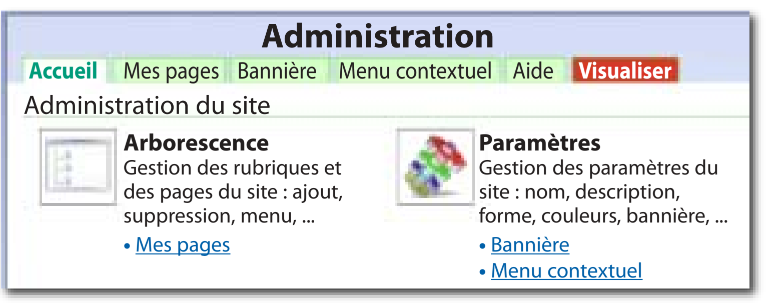
GESTION DE SITE INTERNET SUR WWW.FFE.COM

Vos pages à l'image de votre club

Vous avez créé avec succès votre site. Vous en êtes désormais le webmaster. Vous avez toute latitude pour créer des rubriques, des pages, des albums photos, des vidéos… Votre menu d'administrateur pas à pas.

ACCUEIL ADMINISTRATION

L'accueil du menu administrateur vous propose via l'entrée **Arborescence** de créer des pages et via l'entrée **Paramètres** de modifier la charte graphique de votre site, bannière, police, couleurs, menus…



ICÔNES

Les petites icônes sont des sésames. Un tableau avec toutes les légendes est disponible dans la rubrique **Aide** du menu Administrateur. A imprimer avant de commencer.

MES PAGES

Administration

Accueil | **Mes pages** | Bannière | Menu contextuel | Aide | Visualiser

Administration du site — Paramètres avancés

Rubrique « Accueil »			
Pages			
Edito			
Nous contacter			
Nous trouver			
Actualités			
Rubrique « Présentation »			
Pages			
Les équipements			
L'équipe			
Les disciplines			
Statistiques			
Album photo			
Rubrique « Concours »			
Pages			
Nos concours			
Cavaliers de compétition			
Album photo			
Rubrique « Vie du Club »			
Pages			
Licenciés			
Cavalerie			
Album photo			

Cette rubrique visualise l'ensemble des pages de votre site. Elle est la plate-forme de gestion des pages et de leur organisation en rubriques

AJOUT D'UNE NOUVELLE PAGE / RUBRIQUE

Administration

Accueil | Mes pages | Bannière | Menu contextuel | Aide | Visualiser

Gestion de contenu — Retour

Chaque page est composée de modules indépendants et configurables. — Page publiée (Accueil de la rubrique)

Page « Edito »	Publier	Déplacer	Modifier	Supprimer
Modules				
Article				
Album photos				

Ajouter un module dans cette page

En plus des pages proposées, que vous pouvez publier ou non, renommer ou non, vous avez la possibilité d'en ajouter autant que vous le désirez. Pour cela, vous devrez aller dans les **Paramètres avancés** et cliquer sur **Ajouter une page dans cette rubrique.** Cliquer sur l'icone titre de la page pour changer le titre. Pour ajouter une nouvelle rubrique, cliquez sur **Ajouter une rubrique au site.** Cela aura pour effet de générer un onglet sous la bannière.

GESTION DES MENUS

Organisez le menu principal en ordonnant les rubriques grâce aux flèches bleues vers le haut et vers le bas. Organisez le menu de chaque rubrique en ordonnant les pages grâce aux mêmes flèches.

RUBRIQUE ET PAGES D'ACCUEIL

Votre site possède toujours une rubrique d'accueil et une rubrique possède toujours une page d'accueil repérable par l'étoile jaune d'or. Lorsqu'on clique sur un item du menu principal, on arrive sur la page d'accueil de la rubrique. Pour changer la rubrique d'accueil du site ou la page d'accueil de la rubrique, cliquez sur l'étoile jaune pâle.

GESTION DES MODULES

Pour créer un module, cliquez sur **Ajouter un module dans cette page** puis sélectionnez le module que vous souhaitez ajouter en cliquant sur la croix verte. Pour le modifier, cliquez sur l'icône du tournevis et de la clé croisés.

PAGES FFE

Certaines pages sont prévues pour mettre en ligne sur votre site les informations sur votre club extraites du site ffe.com. C'est le cas des pages Les équipements, L'équipe, Les disciplines, Statistiques et



Concours. Si elles sont inexactes, il faut aller les corriger sur ffe.com par le chemin FFE CLUB SIF / Mon adhésion FFE. Vous êtes déjà identifié. Pas de code à saisir. Vous faites d'une pierre deux coups et vous actualisez les 2 sites en même temps.

BANNIÈRE



Vignette sans calque intermédiaire transparent



Vignette avec transparence à 20 %

Vignette avec transparence à 80 %

L'onglet Bannière vous permet d'optimiser le look de votre site. Dans l'exemple ci-dessus, nous avons choisi une photo prise lors du tournage des clips TV FFE où l'on voit le départ des enfants pour le tournage. Ils sont de dos. Il n'y a pas de problème de droit à l'image puisqu'on ne les reconnaît pas. La photo appartient à la FFE. Elle est libre de droits pour tous les clubs. Nous avons choisi une bordure graphique et colorée. Nous avons mis 20% sur le calque pour que les couleurs flashent.

PHOTOS

Vous pouvez, au choix, insérer des photos pour illustrer un texte en utilisant le menu prévu pour créer des pages ou ajouter des modules d'album photo. Dans ce cas, votre album a un titre et une description et vos photos sont regroupées avec un défilement possible en cliquant sur la miniature de la première image de l'album.

FAIRE VIVRE

L'internaute est zappeur. Mettez toujours les informations principales au début et soyez bref. Les détails et les grandes explications, c'est pour les pieds de page. Si vous avez déjà un site, vous pouvez dédier votre site FFE à vos concours, à votre élevage, à votre cavalerie ou aux exploits de vos cavaliers.

FAIRE SAVOIR

Votre œuvre d'art est terminée. Vous avez concocté un super outil de promotion de votre club. Faites le savoir.

Tous les moyens sont bons : affichage dans le club, ajout sur les cartes de visite, sur les documents officiels du club, mailing à tous vos contacts, mise en place d'un livre d'or, jeu concours sur le site, échange de liens, etc.

UN DÉBUT

Ces sites clubs préparés pour vous par la SE2I en concertation avec FFE Développement sont un début. Si vous notez des améliorations à apporter, faites nous part de vos suggestions et de vos difficultés. Bon webmastering en toute zénitude. - *Danielle Lambert & Mathias Hébert*

Disponibles sur www.ffe.com

◢ Des photos libres de droit dans la rubrique ChevalGénial accessible en cliquant sur le visuel avec la licence en haut de la page d'accueil, cliquer sur Découvrir l'Equitation.

◢ Des albums de photos libres de droit dans Journée du Cheval accessible en cliquant en bas à droite de la page d'accueil sur le visuel Journée du Cheval.

◢ Des textes sur les activités dans la rubrique Infos/Dossiers FFE Club.

◢ Des textes sur l'équitation en France dans Journée du Cheval / Espace presse.

Bon de commande Boutique FFE Club



Vous trouverez au dos de la feuille d'expédition de cette REF le bon de commande de la boutique FFE Club. Vous y trouverez des documents pédagogiques utiles pour l'accueil des groupes d'enfants, notamment les écoles, comme le kit Trop Top ou le Kit Nature FFE, des affiches, diplômes… Bref, tout pour faire connaître votre club et bien accueillir tous vos publics. Possibilité de colis au poids avec documents à votre gré. Promotion sur les kits Trop Top, 3 pour le prix de 2.

Se regrouper pour optimiser les performances

Les coachs du haut niveau poney de CSO et CCE ont été conviés à Lamotte pour un stage de 2 jours en janvier. Bilan.



Le coaching haut niveau poney exige des compétences spécifiques, ici Cathy Olivier - Photo : L'écho des poneys

Deux stages ont eu lieu cette année, du 12 au 13 janvier pour le saut d'obstacles et du 19 au 20 janvier pour le concours complet. Outre les aspects purement techniques, ont été abordés la préparation mentale, la méthode Alexander (favoriser l'interaction constante entre le physique, le mental et l'émotionnel) les soins et l'alimentation du poney.

DE NOUVELLES PISTES

« L'objectif de ces stages est d'améliorer la performance, d'une part, mais aussi de créer une dynamique et une équipe autour d'un langage commun, explique Emmanuelle Schramm. *Jusqu'à maintenant, la FFE travaillait plus vers les cavaliers avec l'organisation de stages de détection et de préparation aux championnats d'Europe. Nous souhaitions trouver d'autres pistes pour optimiser notre action, en continuant de regrouper les cavaliers mais en travaillant d'avantage avec les entraîneurs privés afin de bien se centrer sur des objectifs communs tout en apportant de nouvelles clés en vue de les aider dans leur démarche. Exemple, la méthode Alexander utile pour nos cavaliers à poney, adolescents dont le corps est en pleine évolution avec ses conséquences physiques mais aussi mentales ».* Ce que confirme Cathy Olivier (coach entre autres de Baptiste Lecomte, membre de l'équipe de France 2008 de saut d'obstacles) : « *Cette méthode m'a permis de pouvoir aider un de mes élèves qui a eu beaucoup de mal à passer de poney à cheval. Les exercices proposés lui ont permis de passer ce cap.* »

PARTAGER

Ces stages sont destinés aux entraîneurs des cavaliers inscrits sur la longue liste. Cette année en saut d'obstacles, ont été aussi invités les coachs qui avaient des cavaliers pouvant potentiellement intégrer l'équipe de France et pour le concours complet, ceux qui avaient déjà eu des cavaliers sur ce circuit.



E Feltesse - Photo : FFE/DL

« C'était très intéressant d'être réunis sans nos élèves, se réjouit Isabelle Pierrard, entraîneur national de pony games et coach de plusieurs cavaliers sur le circuit de la Tournée des As et aux championnats d'Europe de concours complet. *Nous nous croisons régulièrement sur les terrains sans avoir le temps d'échanger véritablement.* Opinion partagée par Emmanuel Feltesse, dirigeant du Haras de Jardy : « *Grâce à cette rencontre, j'ai pu partager les préoccupations des autres coachs ».*

« Réunir les coachs a permis aussi de construire un état d'esprit autour de l'équipe de France, objectif que nous nous étions fixé avec Pascal Henry pour le saut d'obstacles » poursuit Jacques Couderc, représentant du Comité Fédéral à la Commission de Saut d'Obstacles.

PRÉPARATION MENTALE

La préparation mentale était au programme. « *L'intervention sur la préparation mentale était très utile, surtout quand on est à la fois coach et parent,* explique Isabelle. *L'intervenant, Jonathan Rougier lui-même cavalier de complet a pu nous apporter des réponses concrètes et nous donner les éléments pour agir avec nos cavaliers. »*



I Pierrard - Photo : FFE/EB

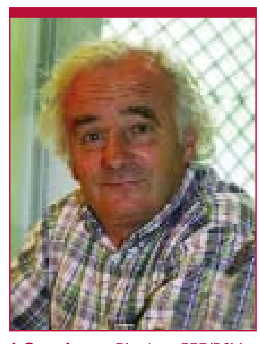
D'ailleurs Jonathan est intervenu auprès des cavaliers de pony games et de complet lors des stages de détection en février.

SOINS AUX PONEYS

« *Nous avons également voulu mettre l'accent sur l'attention dûe au poney*, explique Emmanuelle, *Tant sur le plan de l'amélioration de sa condition physique et de son bien-être, que sur l'aspect très éducatif d'un tel projet pour le jeune cavalier.* Les interventions ont été utiles aux coachs, comme le remarque Jacques : *« Les éléments donnés par Jean-Louis Leclerc ont permis de dénoncer les idées reçues sur les soins aux chevaux. Un travail très approfondi a été fait, en endurance, sur le métabolisme avec des idées à la fois très simples et efficaces.* Cathy ajoute : « *Jean-Louis m'a conforté sur ce que je faisais, concernant les soins, l'alimentation, la ferrure... Il m'a aussi donné des arguments en vue de convaincre les parents des cavaliers de l'importance des soins à donner à un poney sortant à haut niveau, de l'importance donnée à l'alimentation et de prendre des pauses lors d'un long transport.* »

AMÉLIORER LA TECHNIQUE

La technique a aussi été abordée, travail à l'obstacle, dressage. Emmanuel a retenu l'intervention de Philippe Limousin, dans cette dernière discipline : « *Travailler sur les bases permet de réfléchir sur la qualité de l'équitation, ce qui prime sur la présentation.* ». Bilan positif pour Cathy sur cet aspect : « *Ce stage m'a beaucoup apporté en ce qui concerne le travail sur la position du cavalier. Je suis revenue avec une vraie envie d'être plus précise avec mes cavaliers.* ». De manière générale, ces deux stages ont beaucoup apporté aux différents coachs comme le résume Emmanuel : « *Les différentes interventions ont l'intérêt d'assurer un plus dans l'entraînement de nos cavaliers et de nous aider à nous « ressourcer » par rapport aux exigences actuelles. Je suis sorti de ce stage en me confortant dans mes choix tout en me rappelant les fondamentaux qu'il ne faut pas oublier dans l'entraînement sur les plans technique et mental.* » F Monnier



J Couderc - Photo : FFE/PSV

LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS

François Belz, juge international (CCE)
Véronique Bartin (Méthode Alexander)
Eric Deyna, ENE (CCE)
Patrick Gimenez (CSO)
Christophe Guillemet (CCE)
Pascal Henry (CSO)
Véronique Laffitte (CCE)
Jean Louis Leclerc, EN endurance (CCE)
Philippe Limousin, ENE (CCE)
Emmanuel Quittet (CCE)
Jonathan Rougier (CCE)
Emmanuelle Schramm (CTN)

Apprendre à tomber



Démonstration de B Triguer - Photo : FFE/EB

Les 10 cavalières du stage de préparation à la saison internationale de CCE poney ont testé le Chute Concept®, simulateur de formation à la chute créé par Bernard Triguer. Partant du constat que les cavaliers, qu'ils soient amateurs ou professionnels ne sont généralement pas préparés aux chutes où le cheval risque de tomber sur son cavalier, ce dresseur et cascadeur de cinéma a mis au point une véritable pédagogie, instaurant une sécurité active dans les cas où le cheval panache.

Le simulateur permet au cavalier, en toute sécurité de gérer son corps dans l'espace, chacun chutant selon sa taille, son poids et son mental et de décomposer son mouvement étape par étape, grâce aux conseils d'un formateur. Suite à cet entraînement, le cavalier va garder conscience de sa trajectoire avec pour objectif de se relever en s'écartant du cheval, donc indemne. - *FM*

AS PONEY : APPEL À CANDIDATURE

Les organisateurs souhaitant proposer une étape de la Tournée des As Poney en CSO, CCE ou dressage pour la période de janvier à juin 2010, doivent faire parvenir leur candidature à FFE Compétition, Parc Equestre, 41600 Lamotte ou par mail à competition1@ffe.com

PROGRAMME HORSE BALL CADET/PONEY

Le championnat d'Europe Horse Ball poney/cadet aura lieu à St Georges d'Orques du 10 au 14 juillet 2009. Dans le cadre de la préparation et des sélections en vue de ce championnat, la FFE met en place les stages suivants :

- Du 1er au 3 mai au Parc Equestre : stage sur sélection et candidatures spontanées.
- Du 30 mai au 1er juin : Grand Tournoi : sélection équipe de France
- Du 26 au 28 juin : stage à Lignières sur sélection uniquement.

L'attelage dans le mouv'

Après le stage de juges, chefs de piste et délégués techniques FEI, les 17 et 18 janvier, un stage pour les juges et chefs de piste nationaux a eu lieu du 23 au 25 janvier. Au menu, un forum de l'attelage passionnant et passionné qui a fait le tour de la planète attelage.



Photo : FFE/QS

JUGES ET CHEFS DE PISTE

Le vendredi, les chefs de piste et les juges ont étudié le règlement FFE 2009. Le lendemain, Alain Francqueville, entraîneur national de dressage, a présenté l'échelle de progression, cadre commun pour l'analyse du jugement des mouvements réalisé en collaboration avec la FEI. L'étude de vidéos comparatives de dressage en attelage a permis d'appliquer ces fondamentaux. Les chefs de piste ont, quant à eux, effectué un travail en salle, basé sur le thème des obstacles de marathon.

FORUM

Samedi après midi, des organisateurs de concours, meneurs et référents attelage de différents CRE ont rejoint les juges et chefs de piste. Ces 80 personnes se sont réunies en 5 groupes en vue d'établir une liste de 51 questions portant entre autres sur l'importance du rôle des bénévoles des bureaux des calculs, les reprises de dressage, le projet d'une tournée des As Attelage, l'évolution de la rubrique attelage de www.ffe.com. Le rapporteur de chaque groupe a présenté samedi soir, la liste des questions aux coordinateurs du forum, Jacques Tamalet et Patrick Michaud. Le lendemain, avec Emmanuelle Schramm et Sophie Dubourg ils ont donné des réponses à ces questions.

FORMAT INÉDIT

Lors du forum du dimanche matin en assemblée plénière, les questions affichées à l'écran s'enrichissaient des réponses saisies en temps réel. Le texte des questions et des réponses est disponible sur www.ffe.com, rubrique sport/attelage/actualités. Une grande courtoisie et un esprit positif animaient les débats orientés vers la meilleure manière d'optimiser ensemble les moyens des uns et des autres.

PROJETS

«*Ce forum de l'attelage a été un moment privilégié où chacun a pu débattre des questions de fond sans polémique*, résume Jacques Tamalet. *Cette expérience serait renouvelée d'ici 2 ans avec une diffusion plus large des informations. La rubrique attelage de www.ffe.com va être remaniée, avec d'avantage d'informations grand public et événementielles, outre les documents officiels FFE. www.attelage.org a d'ailleurs « joué le jeu » en prévoyant un renvoi vers www.ffe.com. J'en profite pour remercier les groupes de travail et leurs rapporteurs ayant permis ce travail constructif pour la discipline.* » - *Quentin Simonet*

Grands rendez vous de l'attelage 2009



Eve Cadi Verna Championne de France en titre Pro Paire Elite - Photo : DR

CHAMPIONNATS DU MONDE

Championnat du Monde Poney (Solo, Paire, Team) : 13-16 août à Saint Martin Greven, ALL

Championnat du Monde Paire : 20-23 août à Kesckemet, HUN

CONCOURS INTERNATIONAUX EN FRANCE

16-19 avril : **Neewiller**, 67, CAI B, CAIP B
30 avril-3 mai : **Conty**, 80, CAI A, CAIP A
14-17 mai : **Pau**, 64, CAI A, CAIP A
11-14 juin : **Saumur**, 49, CAI A, CAIP B
16-19 juillet : **Le Pin**, 61, CAI A, CAI B, CAIP B
5-9 août : **Conty**, 80, CAIB Chevaux de trait
17-20 sept. : **Deauville**, 14, CAI A 4
16-18 octobre : **Lisieux**, 14, CAIB Chevaux de trait

CHAMPIONNATS DE FRANCE

Generali Open de France Club et Ponam : 22-26 juillet à Lamotte, 41.

Championnat de France Pro Elite et Amateur Elite (Solo, Paire, Team) : 13-16 août à Lignières, 18.



ATTENTION AUX DELAIS EN AVRIL ET MAI

PERSONNALISEZ VOS FLOTS ET PLAQUES SUR NOTRE SITE: www.jpa-distribution.com

47 | 2 ECRU | 23 | 14 | 41

Exemples de flots que nous pouvons vous proposer

CORPS, ATTACHE ET PASTILLE EN PVC 33 + 8 COLORIS

attache velcro

C4
1 COROLLE DE 9cm
HAUTEUR 24cm
PASTILLE PVC DE 5,5cm

C3
2 COROLLES DE 11,5cm
HAUTEUR 37,5cm
PASTILLE PVC DE 5,5cm

C6
2 COROLLES DE 12,5cm
HAUTEUR 40cm
PASTILLE PVC DE 7,5cm

C2
3 COROLLES DE 14cm
3 ou 4 PANS DE 50cm
PASTILLE PVC DE 7,5cm
HAUTEUR 61cm

€5.99

C1
4 COROLLES DE 16cm
5 PANS DE 60cm
PASTILLE PVC DE 7,5cm
HAUTEUR 72cm

€11.69

C5
1 COROLLE de 12,5cm
HAUTEUR 46CM
PASTILLE PVC DE 7,5cm

COLLIER
4 COROLLES DE 16cm
5 PANS DE 60cm
PASTILLE PVC DE 7,5cm
ENCOLURE 1,20m
FIXATION VELCRO

C0
1 COROLLE DE 11,5cm
HAUTEUR 36,5cm
PASTILLE PVC DE 6,5cm

C6 BIS WESTERN
1 COROLLE de 11,5cm
HAUTEUR 36,5cm
PASTILLE PVC DE 6,5cm

NOUVEAU

FLOT TISSUS FANTAISIE OU ECOSSAIS
DANS TOUTES REFERENCES
SUPPLEMENT PAR FLOT €0.21

1 €1.12 | 2 €0.93 | 3 €0.84
17.5cm | 10cm | 10cm
2pans 5cm

Badges avec épingle au dos

PORT EN SUS
à partir de €0.95HT

22 | 6 | 1 | 33 | 29 | 40 | 35

PLAQUES PVC SATINEES 2mm

P6 148x165
P2 190x115
P2 BIS
P17 172x138
P5 Ø150
P9 147x171
P11 Ø190
P8 155X120
P7 BIS
P10 241x147
P7 148x100
P4 135x150
P3 BIS
DORE et ARGENT satiné
P7 148x128
P1 BIS
P1 145x101
P18 101x133
P19 101x137
P3 150x150
NOUVELLES FORMES
NOUVELLE COULEUR
P1 145x101

fond blanc
A PARTIR DE €1.72 HT

PORT EN SUS
fond couleur
à partir de
€1.89 HT

51 | 5 | 46 | 49 | 24 VERT BOUTEILLE

PLAQUES METAL - PLAQUES TROPHEE

ORIGINALES et SEDUISANTES

DORE et ARGENT
Satiné

M5 150x140
M9 137x142
M4 175x120
M1 BIS 110x170
M9 137x142
M5 160x140
M1 170X110
M1 170X110
M4 175x120

effet miroir
aspect ultra brillant
finition superbe

A PARTIR DE €3.21 HT

32 | 31 CERISE | 8 | 39

PLAQUES FONTE

F7 148x128
F5 140x190
F8 140x160
F11 175X175
A4 130x160
F3 Ø155
F1 100x145
F9 D 10
A3 Ø140
F2 145x178
F6 120x140
F4 125x195

A PARTIR DE €4.04 HT

4 | 30 | 27 | 38

15 | 20 | 45 | 44 TANGINE | 10 ADONIS CIEL | 34 BEIGE | 43 | 21

Vous pouvez également consulter notre site: www.jpa-distribution.com

Vous pouvez également consulter notre site: www.jpa-distribution.com

Vous pouvez également télécharger notre catalogue sur: www.jpa-distribution.com

Le TREC inaugure le 1er examen de BFE 1

Suite à la formation proposée par le CRE Centre Val de Loire à Lamotte de mars à novembre 2008 (voir REF 100 p 36), 7 candidats ont passé l'examen du BFE 1 TREC, le 13 février. Ils avaient à passer les 3 UC qui constituent les épreuves finales du BFE1. Retour sur cette toute première session d'examen et bilan de Thierry Maurouard, France Roche et Pierre Ollivier, membres du jury.



Les candidats et le jury - Photo : FFE/FM

PRATIQUES D'ENTRAÎNEMENT

Pour l'UC 1, UC théorique et de connaissance, les candidats avaient à remplir un QCM de 40 questions portant sur l'historique de la discipline, le règlement, la topographie, plus 4 questions rédactionnelles et une épreuve spéciale liée à la discipline du TREC portant sur la lecture de carte.

Pour l'UC 2, les candidats devaient préparer un dossier de 15 à 20 pages relatant une expérience d'entraînement en TREC au niveau club. Pendant la formation, ils avaient reçu un document leur indiquant ce que devait contenir ce dossier. Ils ont présenté leur dossier et ont eu un entretien avec le jury pour une durée de 40 minutes. « *La rédaction de ce dossier oblige les candidats à réfléchir sur leurs pratiques d'entraînement et les actions qu'ils menaient de façon empirique,* précise France Roche, CTS du Centre Val de Loire. *Cette épreuve est une réflexion analytique sur leur activité d'entraîneur où le candidat identifie l'objectif visé et fait ressortir les points qui ont fonctionné et ceux qu'il conviendrait d'améliorer. Dans l'ensemble, ces attentes sont bien comprises par les candidats.* » Pierre Ollivier ajoute : « *La présentation du dossier est une bonne base de discussion qui permet au jury de vérifier la compétence et la compréhension de la discipline par les candidats.* »

SÉANCE D'OPTIMISATION

La 3e UC est une mise en situation où chaque candidat doit optimiser la performance d'un cavalier sur un PTV de niveau Club Elite. Pour cet examen, les cavaliers étaient des stagiaires en formation BPJEPS Tourisme Equestre de la MFR de Sepmes montant des chevaux expérimentés en TREC mis à disposition par Ken Poste. L'épreuve débute par l'observation par le candidat d'un cavalier sur son PTV puis le candidat conduit une séance de 15 à 35 minutes en vue d'améliorer la performance du cavalier. La séance se termine par un entretien de 10 minutes avec le jury.

Constat de Pierre Ollivier : « *Il est intéressant de rappeler qu'il ne s'agit pas d'une séance d'enseignement proprement dite mais bien d'une intervention très individualisée faisant suite à une performance produite et ayant comme objectif une amélioration qui doit être observable.* »

BILAN POSITIF

Sur les 7 candidats, 4 ont eu en totalité l'examen. Les trois autres ont respectivement 1 et 2 UC à repasser. « *Cette première expérience a été concluante,* se réjouit Thierry Maurouard, sélectionneur de TREC. *Il s'agissait du premier examen BFE passé, toutes disciplines confondues. Il a fallu l'imaginer au départ et en cerner le niveau. Nous nous sommes fixés au niveau club élite. La difficulté dans ce premier passage d'examen est que nous avions affaire à des candidats qui avaient une grande expérience de la discipline comme par exemple Tristan Gracient. L'objectif du BFE 1 est de s'adresser à des enseignants qui entraînent des cavaliers à un niveau club. Il ne faut pas se tromper dans le « dosage », ni en visant trop bas, ni trop haut pour rester dans le vrai. Globalement, nous étions dans l'exigence de l'examen même s'il y a des petits réglages à effectuer.* »

AJUSTEMENTS

« *De manière générale,* poursuit Pierre Ollivier, *le jury a trouvé que les situations des épreuves étaient pertinentes et retraçaient le vécu et les compétences des candidats. Cette première expérience a été concluante.* » Avis partagé par France Roche : « *Le bilan de ce premier examen est positif. Il a été fait en sorte que le diplôme ait une certaine valeur et que les candidats aient affaire à un vrai examen.* ».

Un bilan sera fait à la fin de l'année afin de procéder aux éventuels ajustements nécessaires, une fois que plusieurs sessions auront été organisées dans différentes disciplines. Les formations aux BFE dans diverses disciplines vont se mettre en place ou ont déjà débuté dans beaucoup de régions. Il y aura quelques examens avant l'été mais les formations qui débutent proposeront leurs examens seulement après l'été, voire en début d'année prochaine. - *F Monnier*

Diplômés BFE 1 TREC

- **Sophie Barret**, Ecuries de la Choisille, 37, Centre Val de Loire
- **Laurent Boyer**, Ass des Cavaliers de la Foucheraie, 35, Bretagne
- **Ludovic Garnier**, Haras du Pacault, 62, Nord Pas de Calais
- **Tristan Gracient**, CEPC Pays de Maurs, 15, Auvergne

Randonnée Médiévale

La Puisaye et Treigny-Perreuse accueillent l'Equirando Junior du 23 au 26 juillet prochains, pour un périple de 4 jours organisé aux confins de l'Yonne et du Nivernais. Programme.



Photo : Vercors à Cheval/E Minodier

Au menu de cette aventure hors du commun : chantier médiéval de Guédelon et visite personnalisée du site, son et lumière du château de Saint-Fargeau, envoûtant château du XIIIe siècle de Ratilly, trois superbes randonnées de collines et de forêts, deux défilés dont un costumé, une « Boum », des animations… Au pays de la terre cuite, les plaques d'écurie seront de grès rugueux, aux chaudes couleurs d'automne.

JEUDI 23

• Accueil des participants - arrivée à cheval (randonnée) ou en véhicule pour ceux qui ne la font pas, installation du bivouac sur une pâture de plusieurs hectares à l'entrée de Treigny, à quelques centaines de mètres du barnum de restauration installé dans la cour des écoles.
• Soirée d'accueil avec Marco le magicien et son spectacle « Alchimie Story ».

VENDREDI 24

• Randonnée au village médiéval de Perreuse distant d'une dizaine de kilomètres. Arrêt sur la très belle place de Perreuse, pique-nique avec animations, défilé dans le village, retour à Treigny.
• Soirée : spectacle son et lumière du château de St-Fargeau.

SAMEDI 25

• Randonnée vers Guédelon. Pique-nique sur l'espace jouxtant le chantier.
• Parcours pédagogique du chantier médiéval avec le système des parcours scolaires en vigueur sur le site.
• Soirée « Boum ».

DIMANCHE 26

• Défilé dans Treigny, remise des récompenses et repas.

LES HAUTS LIEUX DE L'EQUIRANDO JUNIOR

• Chantier Médiéval de Guédelon
Né en 1997, le chantier médiéval est maintenant connu du monde entier. Il est aujourd'hui, après Vézelay, le site touristique bourguignon le plus fréquenté et deuxième des sites payants derrière les Hospices de Beaune. La visite qui en sera faite le 25 juillet apportera à nos jeunes cavaliers, dans une ambiance très interactive, toutes les réponses qu'ils pourraient se poser sur cette extraordinaire construction. www.guedelon.fr. Voir REF 83 p 12.

• Treigny-Perreuse
Village de 1000 habitants qui s'étend sur 5500 hectares, c'est le territoire le plus vaste de l'Yonne. A quelques kilomètres au sud, la Vrille, qui prend sa source à Treigny, marque la frontière avec la Forterre. Particularité : elle coule en sens inverse des autres cours d'eau de la région !
Treigny, jusqu'à l'arrivée de la matière plastique, fut le pays de la poterie fabriquée avec le célèbre grès de Puisaye. Une église remarquable, la « cathédrale de la Puisaye », impressionne par ses dimensions dans ce bourg modeste. L'édifice recèle un mobilier et une statuaire de grand intérêt, dont un Christ lépreux.
En façade, deux portes de part et d'autre de l'entrée principale, l'une pour la Puisaye, à gauche, l'autre, à droite, pour la Forterre. La naissance du projet de Guédelon, installé sur son territoire, a fait reprendre vigueur et santé au village. La Foire du Renouveau, chaque année en mars, donne l'occasion de manifester un réel dynamisme avec, entre autres, un intéressant marché aux chevaux.

• Terre de mystère et de légendes
Les randonnées de l'Equirando Junior donneront l'occasion de rencontrer lieux-dits mystérieux et légendes enchanteresses. On empruntera le « Chemin des 9 pas », la « Fontaine empaillée », le « Bout du monde », la « Signification », le « Carrouge » (là où l'on venait parler de tout et de rien), le très beau lavoir à ciel ouvert de la Marlée (XVIIe siècle), la Vrille, rivière au cours inversé… Nous en reparlerons. - *Hervé Delambre*

Inscriptions et tous les renseignements prochainement sur www.ffe.com rubrique Tourisme.



Photo : Vercors à Cheval /E Minodier


Photo : FFE/PG

FORMATEURS DE JUGES INTERNATIONAUX DE TREC

Le stage de recyclage programmé au 1er semestre, sera organisé en France, les 21 et 22 mars 2009, à proximité de Lyon. Comme en 2007 et 2008, l'hébergement se fera au gîte du Domaine du Loup et les séances pratiques se dérouleront au Centre Équestre de Préjeurin à Échalas. Jacques Aguetant, Délégué Technique, assurera l'encadrement de cette session, assisté de Thierry Maurouard, Conseiller Technique National de la Fédération Française d'Equitation. La session s'adresse prioritairement :

1/ Aux futurs formateurs de juges proposés par les ONTE qui n'en disposent pas, particulièrement les ONTE ayant déjà participé aux épreuves internationales de la FITE, Algérie, Irlande, Islande, Roumanie...

2/ Aux futurs formateurs de juges pour les ONTE qui n'ont pas encore participé aux épreuves internationales de TREC, Andorre, Suède...

3/ Aux juges internationaux que les ONTE souhaitent voir devenir formateurs en remplacement de ceux existants devenus indisponibles,

4/ aux formateurs absents au stage de l'an dernier, dans la mesure des places disponibles.

EVÈNEMENTS INTERNATIONAUX DE TOURISME ÉQUESTRE DE L'ANNÉE 2009

Portugal : Grande traversée à cheval de l'Algarve d'est en ouest par l'intérieur sur la voie Algarviana, du 2 au 10 avril.

Espagne : Congrès international de TE à Valence et salon du cheval jumelé à l'événement, du 23 au 25 avril.

Italie : A cheval sur la ligne Gustav, randonnée historique, traversée de l'Italie de l'Adriatique à la mer Tyrrhénienne, du 8 au 20 mai.

Grande-Bretagne : le Windsor Horse Show intégrera une participation de cavaliers de TREC britanniques, le 16 mai. Si l'expérience est concluante, participation étendue à l'international l'année suivante.

Autriche : Randonnée dans les bois de Vienne, du 11 au 14 juin

Espagne : Rassemblement de type Equirando organisé en sierra de Grados, Castille-Léon, juillet.

Italie : Equiraduno à Aquila, Abruzzes, du 11-12 juillet. Randonnées d'approche du 8 au 11 juillet.

France : Equirando Junior, ouvert aux enfants de 7 à 14 ans, du 23 au 26 juillet.

Belgique : Treck/Equirencontre, rassemblement international cavaliers et meneurs à Bocholt (province du Limbourg), du 14 au 16 août.

Portugal : Champions meeting TREC, 2e quinzaine d'octobre.

Italie : Fiera Cavalli à Vérone, congrès international de tourisme équestre, épreuve internationale d'équitation de travail, randonnée promotionnelle avec arrivée dans le cadre du salon du cheval, présence de la FFE. Début novembre.

Les coordonnées des Organismes Nationaux de Tourisme Equestre concernés figurent sur www.fitenet.org

CARNET D'ADRESSES

COORDONNÉES FFE

Site de Lamotte Siège social : Parc Equestre 41600 Lamotte

FFE Club & OD	T 02 54 94 46 21	F 02 54 94 46 20	club@ffe.com
FFE Compétition	T 02 54 94 46 31	F 02 54 94 46 30	competition@ffe.com
FFE Formation	T 02 54 94 46 52	F 02 54 94 46 50	formation@ffe.com
FFE Tourisme / CNTE	T 02 54 94 46 80	F 02 54 94 46 81	tourisme@ffe.com
FFE Développement/La Ref	T 02 54 94 46 71	F 02 54 94 46 70	laref@ffe.com
FFE Parc	T 02 54 94 46 11	F 02 54 94 46 10	parc@ffe.com

Site de Boulogne 81 av E. Vaillant 92517 Boulogne Cedex

FFE Haut Niveau	T 01 58 17 58 17	F 01 58 17 58 60	hautniveau@ffe.com
FFE Communication	T 01 58 17 58 22	F 01 58 17 58 19	medias@ffe.com
FFE Affaires générales	T 01 58 17 58 17	F 01 58 17 58 00	direction@ffe.com

Site de Paris 9 boulevard Macdonald 75019 Paris

FFEcompet	T 01 44 65 28 80	F 01 44 65 28 92	ffecompet@ffe.com

Retrouvez toutes nos informations sur internet www.ffe.com

ADRESSES UTILES

- **Generali Cabinet Pezant** - BP 3032. 14017 Caen Cedex 2. **T 02 31 06 11 60**. F 02 31 94 24 74.caen@agence.generali.fr
- **CQF** - Parc Equestre. 41600 Lamotte. **T 02 54 94 46 14**. F 02 54 94 46 18. infos@cheval-qualite.com
- **ENE** - Terrefort St Hilaire St Florent BP 207. 49400 Saumur. **T 02 41 53 50 50**. F 02 41 67 63 08. stage-ene@cadrenoir.fr
- **GHN** - 12 av. de la République. 41600 Lamotte. **T 02 54 83 02 02**. F 02 54 83 02 03. infos@ghn.com.fr
- **Haras Nationaux** - SIRE. BP 3. 19231 Arnac-Pompadour Cedex. **T 08 11 90 21 31**. F 05 55 73 94 83. www.haras-nationaux.fr
- **SIF** - 14490 Litteau (Fax réservé pour les formulaires de validation de licence compétition).**T 02 31 51 21 10**. F 02 31 51 21 15


Photo : AFASEC

PORTES OUVERTES AFASEC
L'école des courses AFASEC organise le 21 mars une journée portes ouvertes dans ses 5 sites. Les jeunes intéressés par un métier dans les courses de galop et de trot et les parents pourront rencontrer les enseignants et élèves et découvrir les locaux. Des démonstrations et animations sont aussi prévues. ***www.ecole-des-courses-hippiques.fr***. - *FM*

MARTINVAST
Le bureau de l'association Ustica, organisatrice du Grand Complet de Martinvast a décidé le 11 février d'annuler l'édition 2009. Cette « pause » va permettre à USTICA de se restructurer afin d'organiser une édition 2010 du Grand Complet avec une nouvelle dynamique. - *FM*

CHANTILLY À SAUMUR
En raison des travaux entrepris dans les Grandes Ecuries de Chantilly jusqu'en avril (Voir REF 102 p 19), l'équipe du Musée Vivant a pris ses quartiers à Saumur, dans l'ancien Manège des Ecuyers. Ecuyères cantiliennes et écuyers saumurois se sont d'ailleurs associés pour donner un spectacle le 25 février dans le grand manège de l'ENE. Le début d'un partenariat fructueux entre le Musée Vivant et le Cadre Noir et une belle aventure suivie par les caméras des *Racines et des Ailes* (diffusion cet automne). - *FM*

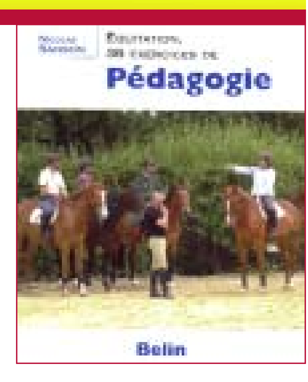
FESTIVAL DES LYCÉENS ET APPRENTIS
Camille Morel, Marie Lou Chambery et Alexandre Linca sont cavaliers de compétition et élèves du lycée Stendhal à Aiguillon, 47. Ils profiteront du Festival des Lycéens et Apprentis qui aura lieu à Marsac du 14 au 15 mai pour faire une démonstration de saut d'obstacles et de dressage. Cette prestation équestre fait partie des 320 projets proposés par les lycéens et apprentis de la région Aquitaine, et retenus par le jury du Festival. - *FM*

CAMIONS DU CDE 92


Photo : CDE 92

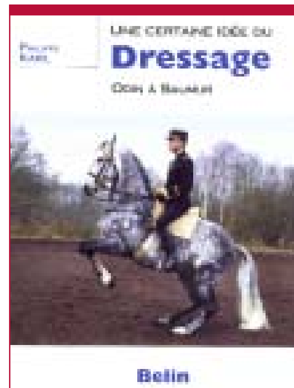
Les 2 camions du CDE 92 se sont mis aux couleurs de la campagne de publicité FFE.

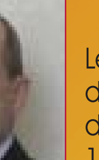
36 EXERCICES DE PÉDAGOGIE
Nicolas Sanson, écuyer du Cadre Noir et professeur de sport à l'ENE propose 36 exercices pratiques en vue d'améliorer sa pédagogie, dans tous les domaines : communiquer, améliorer ses relations avec ses élèves, organiser, utiliser l'écrit. Utile pour les élèves en formation BPJEPS et à ceux qui veulent perfectionner leur manière d'enseigner. ***Equitation, 36 exercices de pédagogie par Nicolas Sanson. Ed Belin***. - *FM*



ACADÉMIE DU SPECTACLE EQUESTRE
La saison 2009 de l'Académie du Spectacle Equestre de Versailles a repris depuis le 14 février. *La Voie de l'Ecuyer Opus 2009*, alliant carrousel des lusitaniens, sorraïas aux longues rênes et escrime à la cheval, le tout sur des musiques de JS Bach sera présentée les samedi à 18 h et les dimanche à 15 h jusqu'au 26 avril, les samedi à 20 h et les dimanche à 15 h du 2 au 31 mai et du 4 au 12 juillet.
Les *Matinales des Ecuyers*, séances de dressage accompagnées d'airs baroques ont lieu les samedi et dimanche à 11 h 15 jusqu'au 12 juillet (relâche en juin). Visite possible des Grandes Ecuries du château de Versailles après le spectacle. ***www.acadequestre.fr***. Tarif préférentiel sur présentation de la licence. - *FM*

ODIN À SAUMUR
Dans un livre à la fois ouvrage technique et autobiographie, Philippe Karl revient sur les 15 ans qu'il a passés au Cadre Noir de Saumur avec son étalon lusitanien, Odin. Tout en relatant les spectacles et galas effectués avec celui qui fut le premier cheval de race lusitanienne à intégrer le Cadre Noir, l'écuyer fait partager ses techniques de dressage, du débourrage aux airs d'école. ***Une certaine idée du dressage, Odin à Saumur par Philippe Karl. Ed Belin***.- *FM*



Nouveau président de l'ENE

Photo : Alain Laurioux / ENE

Le Préfet Olivier Revol a été nommé par arrêté du 23 décembre, président du Conseil d'administration de l'ENE, dont il était déjà membre depuis 2005. A noter que c'est la 1ère fois dans l'histoire de l'Ecole que ce poste n'est pas occupé par un haut fonctionnaire issu du ministère chargé des sports. - *FM*

Fidélité, tranquillité et avantages

Le 19 novembre, Oney Banque Accord lançait en partenariat avec la FFE et les Haras nationaux la Carte Cheval, carte bancaire d'un genre nouveau alliant facilités de paiement, avantages et assurance, le tout dans un esprit très cheval. De bonnes raisons pour la proposer à vos cavaliers.



AFFICHE

Vous avez reçu avec cette REF une affiche présentant la Carte Cheval, à apposer dans votre Club House. C'est l'occasion de faire connaître à vos cavaliers ce produit 100 % avantages.

NOUVELLES PERSPECTIVES

Grâce à la Carte Cheval, vous pouvez proposer à vos cavaliers de nouveaux forfaits, forfait annuel, forfait compétition incluant la saison de concours et la participation aux championnats de France, sans bouleverser leur budget équitation qu'ils peuvent mensualiser s'ils le souhaitent.

Le règlement total sera viré sur votre compte comme un simple règlement par carte bancaire. Fini le paiement en plusieurs chèques avec les contraintes et risques que cela comporte.

Le paiement via la Carte Cheval est totalement garanti et évite les relances et les éventuels litiges avec vos cavaliers. Vous pouvez ainsi vous concentrer sur votre activité.

Pour que vos cavaliers puissent régler avec la Carte Cheval, il suffit que vous soyez équipé d'un terminal de carte bancaire, ou d'une solution internet de paiement par carte bancaire.

A MON RYTHME

En réglant avec la Carte Cheval, ils échelonneront à leur convenance leur règlement grâce à un système que le groupe Oney est actuellement le seul à proposer, le financement post achat. La solution *A mon rythme* permet en effet au titulaire de la Carte Cheval de choisir tranquillement chez lui - en allant sur son compte Carte Cheval sur internet - et à tête reposée, lequel de ses paiements il souhaite régler à tempérament, en choisissant la durée et le montant mensuel qu'il préfère. Le taux d'intérêt pratiqué est de seulement 9,9 % et le titulaire prend tout de suite connaissance du coût du crédit en toute transparence.

FIDÉLITÉ

Le paiement par la Carte Cheval peut être aussi assorti d'un avantage club de votre choix. Vous pouvez, par exemple, favoriser ce moyen de paiement en proposant à vos cavaliers qui utilisent la Carte Cheval une heure gratuite.

GARANTIE ANNULATION

La Carte Cheval propose une assurance annulation très complète qui concerne notamment l'adhésion au club, la licence FFE et les stages. Cette garantie annulation est un réel argument pour vous aider à proposer à vos cavaliers des stages et a pour avantage de vous décharger des litiges éventuels.

Vos cavaliers inscrits à un stage ou engagés à un concours qu'ils ne peuvent faire pour cause de maladie, blessure ou décès d'un proche se verront rembourser via la Carte Cheval les frais d'inscription déjà versés, à concurrence de 250 €.

La garantie annulation rembourse aussi au titulaire de la Carte Cheval son forfait d'heures de reprises déjà réglé, et non encore utilisé, à hauteur de 250 € ainsi que sa licence fédérale, en cas de maladie, blessure ou décès d'un proche.

Enfin, en cas de licenciement économique du titulaire de la carte, postérieur à l'inscription au club de son enfant mineur, sont prises en charge les sommes restant à payer au club (à hauteur de 250 €) permettant à celui-ci de continuer à monter.

AVANTAGES DIRIGEANT

Les dirigeants des clubs FFE qui en font la demande bénéficieront gratuitement de la Carte Cheval pendant un an sans engagement de leur part au delà de cette durée. Ils pourront bénéficier à titre personnel des nombreux avantages de ce produit affinitaire, avantages qui seront appelés à se développer dans les tous prochains mois, avec notamment des privilèges spécial club (matériel, aliments pour équidés...) Une nouvelle opportunité à saisir. Voir aussi Ref 100 page 44.

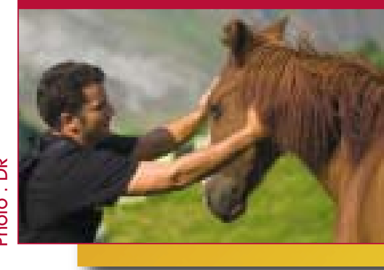


Photo : DR

Comment demander la Carte Cheval ?

La Carte Cheval est disponible via internet sur www.ffe.com ou www.haras-nationaux.fr ou par téléphone au 0825 890 890.

Vous pouvez aussi renvoyer le bon du flyer joint à la REF de janvier.

Engouement et interrogations

Alors que la filière s'interroge sur son avenir, le cheval attire les foules et les people dans les médias du mois.

La filière en questions


Je père sévère... Consensus, vous avez dit consensus...

le cheval

cavadeos

Suite à la fin de l'interprofession FIVAL, la filière s'interroge : qui va prendre le relais ? La SHF ? ***Le Cheval*** du 30 janvier explique : « *Fernand Leredde en avait rêvé. La SHF et les races l'ont fait. La société-mère du cheval de sport va devenir sous peu une réalité.*

Cavadeos ajoute : « *Lors d'une réunion qui s'est tenue mercredi 4 février à Paris, à l'initiative de la Société Hippique Française, un consensus semble s'être fait autour de l'idée d'un élargissement des missions de la SHF afin qu'elle devienne la « société-mère » grâce à laquelle la filière sport parlerait enfin d'une voix unie.* » ***Le Cheval*** poursuit : « *Sans entrer dans le détail de la composition de cette organisation, on voit clairement que l'élevage du cheval de sport va prendre son autonomie vis à vis des tutelles.* » Pour Yvan Chauvin « *Ce n'est pas la panacée. Il risque d'y avoir quelques désillusions mais un pas important est franchi, fruit d'une volonté de rapprochement entre toutes les institutions. Ensemble, nous déciderons des actions et des financements* »

Et ***Cavadeos*** de conclure : « *Affaire à suivre de près, dans la mesure où un nouvel échec ressemblerait à une condamnation sérieuse de l'organisation de la filière du cheval de sport en France* ».

L'annonce de cette création n'est pas sans susciter des interrogations de la part des éleveurs comme en témoigne le courrier signé FL publié dans ***Le Cheval*** du 27 février sous l'intitulé « *Je père sévère... Consensus, vous avez dit consensus... Si j'ai bien compris, cette maison-mère, dont on ne nous a montré que le bout de l'oreille, va tout résoudre* »

Son analyse : « *Premier problème : Il faut augmenter les aides publiques aux éleveurs. Pourcentage des gains en compétition reversés aux éleveurs à augmenter. Primes PAC à l'hectare pour chevaux identiques aux autres animaux. Primes PACE et primes des concours d'élevage à augmenter significativement.*

Deuxième problème : Augmenter les gains en concours pour que les cavaliers amateurs et professionnels puissent pratiquer leur sport comme des nageurs ou des footballeurs, c'est à dire sans frais.

Troisième problème : Créer une législation du commerce du cheval de sport pour les marchands, les éleveurs, les cavaliers. Cette législation qui existait n'existe plus. »

En conclusion : « *Nos problèmes sont simples et si nous obtenons rien actuellement, c'est simplement parce que nous n'avons pas de syndicat professionnel pour demander et donc nous défendre* ». A bon entendeur...

CAROLE ET NATHALIE AU GALOP

Le cheval, c'est tendance... Nombreuses sont les stars qui s'adonnent à l'équitation et dont les exploits sont relatés dans la presse. ***L'Equipe Magazine*** du 31 janvier présente Carole Merle en tête à tête avec un cheval. La championne de ski y explique : « *Je suis heureuse en Camargue. Je vis des sensations qui ressemblent au ski grâce à l'équitation. J'ai un jeune cheval avec lequel j'espère faire des concours.* » Quant au ***Figaro TV Magazine*** du 25 janvier, il fait un focus sur Nathalie Simon qui troque la planche à voile pour un fringant coursier, le temps d'animer *Le Grand Trek* pour Equidia. Sa randonnée en République Dominicaine se fait en bonne compagnie : « *Grâce à des sportifs de haut niveau (deux jockeys, un champion olympique de concours complet), des people très doués (Adeline Blondieau, Philippe Corti, Priscilla Telmon), elle a vite appris.* ».




Art Un cheval de 50 mètres de haut

La statue d'un ch... de 50 mètres de ha... la gare internati... (Kent), au su... Mark Wall... nir le sym... Quatre au... compétiti... « nid » de

Le Monde

WHITE HORSE

Un cheval blanc de 50 m de haut près de Londres, annonce ***Le Monde*** du 13 février. Retenu pour symboliser le sud de l'Angleterre le projet de sculpture monumentale de Mark Wallinger trônera dans quelques années près de la gare internationale d'Ebbsfleet au sud est de Londres. Mon royaume pour un cheval…

SOCIÉTÉ DE NETTOYAGE D'ÉCURIES


L'écurie du poney club de La Source nettoyée

LA RÉPUBLIQUE

Le PC d'Orléans fait appel à l'entreprise Agriteam 45 pour nettoyer ses boxes toutes les semaines. Cette gestion innovante a été relevée par ***La République du Centre*** du 10 février, interviewant Pascal Deboudt, responsable du club : *« Notre cœur de métier est plus l'enseignement de l'équitation que l'entretien de l'écurie. Le travail effectué par cette entreprise une fois par semaine nous fait gagner du temps. Ce travail n'est pas dévolu aux animateurs. »* A chacun son métier…

Poney champion

La compétition à poney, pépinière de champions ? ***Grand Prix Magazine*** de mars répond à la question dans un dossier de 10 pages intitulé *Faut-il monter à poney pour devenir un champion ?* Des cavaliers poneys passés à cheval comme Astier Nicolas et Véra Benchimol et des coachs, Emmanuel Quittet et Tony Condé Ferreira prônent *« un circuit bien rôdé qui donne des résultats convaincants. » « Le haut niveau poney est très intéressant pour les jeunes. C'est une bonne école pour qui souhaite continuer à cheval ». « Le poney ne donne pas plus de défauts aux cavaliers que le cheval ».* Le passage à cheval se fait sans heurts, à condition *« d'anticiper la transition », « les enfants doivent grandir dans un environnement cheval. Ils doivent côtoyer ce circuit au sein de leur écurie mais aussi en concours. Le circuit des As est un bon outil pour cela. ».* Avec des ambassadrices telles que Eugénie Angot , Caroline Nicolas ou Véra Benchimol, le poney ne peut qu'être « *un véritable moteur du développement des sports équestres ».*



L'équitation au 20 heures de TF1

Le Journal de 20 heures de ***TF1*** du dimanche 22 février a consacré un reportage de plus de 2 minutes à l'équitation. Sous l'intitulé *Equitation, un loisir de moins en moins cher*, la chaîne à grande écoute revient sur la formidable expansion de notre sport depuis les 5 dernières années pour devenir la 3e fédération olympique, avec plus de 600 000 licenciés. Outre le fait que « *maintenant on fait de l'équitation comme n'importe quel autre sport* », notre discipline séduit petits et grands par la diversité des disciplines, le bien-être, la confiance en soi, la relation forte avec sa monture, autant d'atouts montrés par les interviews de Béatrice Boyaval, dirigeante du Haras de St Hubert, 27, et de Vincent Guernier, enseignant au CH de l'An V, 93. L'équitation au JT du dimanche soir… on aime !

Ouest Equestre

Après 61 numéros mensuels, ***Ouest Equestre*** cesse de paraître en ce début d'année 2009. Dans un *Edito en forme d'épitaphe*, la rédaction remercie ses *« amis lecteurs, pour nous avoir soutenus durant ces 61 mois. Nous sommes en train de réfléchir à une continuation sur le web de* ***Ouest Equestre*** *».*





Un an après les premiers audits

Le Label Ecurie de Compétition a été officiellement présenté au Salon du Cheval de Paris en décembre 2007. Dès janvier 2008, les premières demandes ont été enregistrées et les premiers audits ont eu lieu fin février. Bilan au terme d'une année.



Photo : FFE/PSV

2 ACTIVITÉS DANS 6 DISCIPLINES

Le label Ecurie de Compétition s'adresse à des écuries, adhérant à la FFE et participant aux concours jeunes chevaux de la SHF, compétitions Amateur et PRO de la Fédération Française d'Equitation ou aux compétitions internationales de la Fédération Equestre Internationale. Il se décline en 2 activités - entraînement du couple cheval/cavalier et valorisation de chevaux de sport - ciblant 2 métiers : celui de coach et celui de cavalier professionnel.

Il est, pour le moment, développé pour 6 disciplines : l'attelage, le complet, le CSO, le dressage, l'endurance et la voltige.

125 ÉTABLISSEMENTS ENGAGÉS DANS LA DÉMARCHE

Aujourd'hui, un an après les premiers audits, 125 établissements sont entrés dans la démarche : ils ont retourné leur auto-évaluation et leurs résultats en compétition correspondent au niveau demandé par ce label.

Parmi ces 125 établissements, 94 ont été audités. Les audits portent sur 48 critères communs à toutes les activités et disciplines, concernant le bien-être des équidés, la compétence des professionnels, la transparence des prestations, la capacité de dialogue, l'adaptation des espaces de pratique et du matériel à la pratique compétitive, la prise en compte de la sécurité, l'hygiène, la propreté, l'entretien, et le respect de l'environnement. Des critères spécifiques sont définis pour chaque discipline. Ils concernent l'adaptation du matériel et des espaces de pratique ainsi que la compétence des intervenants.

Dans le cadre de l'activité d'entraînement du couple cheval/cavalier, la compétence des intervenants est évaluée d'une part, par les résultats de ces derniers en compétition, mais surtout par les résultats de leurs élèves !

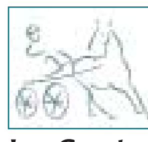
Quant à l'évaluation de la compétence des intervenants dans le cadre de l'activité de valorisation de chevaux de sport, elle se fait uniquement sur les résultats obtenus par l'intervenant lui-même en compétition.

Lors de l'audit, l'auditeur observe la conformité de l'établissement au référentiel. Pour obtenir le label, une écurie ne doit avoir aucune non conformité critique, et ne doit pas dépasser trois non conformités majeures et 6 non conformités mineures.

72 ÉCURIES LABELLISÉES

Après les 94 premiers audits, 55 écuries ont accédé directement au label. 38 écuries ont eu des actions correctives à mettre en oeuvre. 17 écuries ont, à ce jour, réalisé certaines actions correctives et ont pu ainsi accéder au label. Aujourd'hui 72 écuries sont labellisées :

ATTELAGE : 6 écuries



Entraînement Amateur/ Pro et Valorisation : Les Attelages du Bois Rond (42), La Cavale Merens (76), Atelier du Val de Selle (80), Les Ecuries des Elfes Blancs (82).

Valorisation : Ecuries du Rosier (24), La Maison du Cheval (79).

COMPLET : 13 écuries



Entraînement Amateur/ Pro : Haras de Jardy (92).

Entraînement Amateur/Pro et Valorisation : Centre Equestre de Royan (17), L'Etrier de Bourgogne (21), Les Ecuries de St Arnoult (78), Club Hippique de Corbière (81), La Gourmette Vauclusienne (84), Centre de Plein Air MJC (86).

Valorisation : Ferme Equestre de la Gosnière (49).

Entraînement Amateur : LC Equitation (88).

Entraînement Amateur et Valorisation : Centre Equestre de Bellefontaine(40), CE de la Ferté sous Jouarre (77), Etrier du Pays Mellois (79), Le Pré Danseur (85).

CSO : 40 écuries



Entraînement Amateur/ Pro et Valorisation : Ecurie de la Forêt (16), Ctre Equestre du Bec Hellouin (27), Ecuries du Foron (74), Haras des Brulys (77), Club Hippique Niortais (79).

Valorisation : Haras de Marigny (21), Haras de Hus (44), Haras du Parc (44), SCEA Elevage des Douits (50), CE de Thionville (57), SCEA Les Ecuries du Gô (81), Team Julie Competition (83), Centre Equestre du Bois Moret (91).

Entraînement Amateur : Club Hippique de Grasse (06), Ecurie de la Combe aux Geais (21), CE La Gourmette (26), Ecurie Wolff - Sessacq (33), Village Equestre



de Brix (50), Centre Equestre du Quoiré (54), Cercle Hippique de Compiègne (60), Centre Equestre de la Scie (76), CE-PC des Herbiers (85), Centre Equestre de Chevillon (89), La Courbette (91).
Entraînement Amateur et Valorisation : Centre Equestre de Royan (17), Association des cavaliers de Champmoron (21), Elevage de Lyr, Philippe Moutrille (21), Ecurie de J Wittmer, Pascale Wittmer (27), Etrier du Dauphiné (38), Centre Hippique de Rahon (39), La Jument Verte (39), Club Hippique Souillagais (46), Sarl Hinard Montigny CE d'Auvers (50), Ecurie Thierry Klein (54), SARL Le Haras du Rucher (54), PC de Trangy (58), Les Ecuries de la Closerie (59), Centre Equestre de Soule (64), Ecuries Nessi (78).
Entraînement Amateur/Pro : SARL Ecuries du Levant (80).

◢ Dressage : 5 écuries

Entraînement Amateur/ Pro et Valorisation : Haras de la Ferrandière (27)



Valorisation : Haras de Hus (44), Les Ecuries des Elfes Blancs (82).
Entraînement Amateur : Centre Equestre Les Allées Cavalières (21), LC Equitation (88).

◢ Endurance : 12 écuries

Entraînement Amateur/ Pro et Valorisation : Centre Equestre la Baronnerie (14), La Vallée des Chateaux (24), Ferme Equestre de Sardin (24), Magic Equitation (29), Les Ecuries d'Armagnac (32), La Gourmette de L'Ostrevent (59), A hue et a dia (71), Les Ecuries des Elfes Blancs (82).



Valorisation : Elevage du Mas des Egas (30), Les Ecuries de la Charrière (37), Ecurie de Minuit, Christelle Mafille (77), Les Ecuries du Réal (81).

◢ Voltige : 2 écuries

Entraînement Amateur/ Pro et Valorisation : Club Hippique Niortais (79), Club Hippique de Meaux (77).
Retrouvez la liste actualisée des établissements labellisés sur www.ecurie-competition.fr



Les capacités équestres professionnelles

Les capacités équestres professionnelles (CEP) sont des tests permettant de faire valider les compétences professionnelles d'un cavalier.



Photo : FFE/FL

3 NIVEAUX

Les CEP existent actuellement sur trois niveaux croissants de difficultés (CEP 1, CEP 2, CEP 3). Les CEP 2 et 3 sont déclinées en deux mentions : équitation et tourisme équestre.
Le contenu des tests est disponible sur le site www.cpne-ee.org rubrique « les capacités équestres professionnelles ». Le candidat peut se présenter directement au niveau de son choix, sans obligation d'avoir préalablement validé les niveaux inférieurs.

EQUIVALENCES

Les CEP permettent d'entrer en formation professionnelle ou d'acquérir directement le niveau de sortie exigé par un diplôme.
Exemples :
La CEP 1 est le niveau minimum requis pour l'entrée au CQP ASA.
La CEP 2 est le niveau final pour le test de pratique à cheval du CQP ASA (UC 3) et valide le test d'entrée au BP-JEPS activités équestres.
La CEP 3 correspond au niveau de pratique à cheval demandé en fin de formation BP-JEPS activités équestres.

CALENDRIER DES PROCHAINES SESSIONS

Tableau ci-dessous. Les inscriptions se font en ligne sur le site www.cpne-ee.org

CEP	Date	Département	Région
CEP 1 et 2 équitation	2 mars	Hauts de Seine	Ile de France
CEP 2 équitation	5 mars	Ain	Rhône Alpes
CEP 1	10 mars	Saône et Loire	Bourgogne
CEP 1	16 mars	Drôme	Provence
CEP 2 Equitation	19 mars	Gironde	Aquitaine
CEP 1, CEP 2 Equitation, CEP 2 Tourisme Equestre, CEP 3 Equitation et CEP 3 Tourisme Equestre	23 mars	Corse	Corse
CEP 1	26 mars	Gironde	Aquitaine
P 1 et CEP 2 Equitation	27 mars	Vendée	Pays de la Loire
CEP 1	7 avril	Saône et Loire	Bourgogne



Photo : Vercors à Cheval/E. Minodier

Passerelle entre l'ATE et le CQP ASA mention Tourisme Equestre

Les titulaires de l'ATE délivré avant le 29 août 2007 et pouvant justifier d'une durée minimum d'exercice professionnel de 1200 h, peuvent demander l'équivalence du Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Soigneur Assistant mention Tourisme Equestre.

Les candidats doivent pour cela déposer une demande auprès de la CPNE-EE : voir le site www.cpne-ee.org rubrique « Titres et diplômes / Equivalences » pour connaître les conditions d'exercice et la liste des pièces à fournir.



Le CGPC : le centre de gestion spécialisé Cheval

Le Centre de Gestion des Professionnels du Cheval apporte une aide à ses adhérents dans la gestion comptable et fiscale et leur permet d'être imposés sur leur bénéfice réel et non sur leur bénéfice majoré de 25%.

Le Centre de Gestion des Professionnels du Cheval compte près de 600 adhérents professionnels du cheval. Tous les ans, le CGPC établit des statistiques sur l'évolution du chiffre d'affaires et des différentes charges de chaque établissement ainsi que sur le coût d'entretien des équidés.

GESTION PERSONNALISÉE

Nouveau : le CGPC délivre un dossier de gestion personnalisé à chaque adhérent afin de leur donner une analyse faisant ressortir leurs points forts et les points à améliorer.

QUI PEUT ADHÉRER ?

Tous les professionnels du cheval : établissements équestres, entraîneurs, cavaliers pros, maréchaux, marchands, quelle que soit la forme de l'entreprise (entreprise individuelle, SARL, EARL, EURL, SCEA). Les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés peuvent adhérer mais ne bénéficient pas de l'abattement fiscal.

QUAND ADHÉRER AU CGPC ?

A tout moment. Mais afin de bénéficier des avantages fiscaux, l'adhésion doit avoir lieu :
1 - si vous n'avez jamais été adhérent d'un centre de gestion : dans les 5 mois suivant la date de début de votre exercice. Exemples : avant le 31 mai 2009 si votre exercice comptable correspond à l'année civile ; avant le 31 janvier pour un exercice comptable allant du 1er septembre au 31 août.
2 - si vous êtes déjà adhérent d'un centre de gestion agréé (CGA) : avant le 1er jour de votre exercice comptable. Pour qu'il n'y ait pas de rupture dans votre adhésion à un CGA, vous devez adhérer au CGPC avant de démissionner de votre ancien CGA.
Plus d'infos :
CGPC www.cgpc-centre.com
Tel : 01 46 21 39 70
de 14 h à 18 h ou mail :
infos@cgpc-centre.com

DERNIÈRES MESURES SOCIALES

• Augmentation des salaires au 1er mars 2009 : la négociation des salaires du 19 Janvier dernier s'est terminée sur une proposition d'augmentation de la grille de 2,5 %, acceptée par la FTGA FO et la CFTC AGRI.
La grille applicable à compter du 1er Mars 2009 est disponible sur le site internet du GHN : www.ghn.com.fr.

• Obligation d'informer les salariés sur les risques santé et sécurité : l'employeur a une obligation générale d'information des salariés sur les risques liés à leur santé et à leur sécurité, notamment par la rédaction du registre d'évaluation des risques (modèle disponible sur www.ghn.com.fr). Un décret est venu ajouter de nouvelles obligations relatives à cette information.

• Affichage et consultation du registre : le document unique d'évaluation des risques professionnels doit désormais être tenu à la disposition de l'ensemble des salariés de l'entreprise. L'employeur doit afficher à une place convenable et aisément accessible dans les lieux de travail, un avis indiquant les modalités d'accès des salariés au document unique. Un modèle d'affiche est disponible auprès du GHN pour les adhérents.

• Information obligatoire à l'embauche : L'employeur doit dispenser lors de l'embauche, et chaque fois que cela est nécessaire, à ses salariés une information sur les risques relatifs à leur santé et à leur sécurité d'une manière compréhensible. Cette information doit être faite pendant le temps de travail.

Le GHN mettra prochainement à disposition de ses adhérents un modèle de « guide sécurité lors de l'embauche d'un salarié ».







Le CGPC pour les clubs, les entraineurs, les cavaliers pro, les maréchaux ferrants et les marchands - Photos : FFE/EB/Maindru/PSV

Composition de la Commission : Monsieur Jean-François CHARY, Président, Monsieur Henry BLANC, Monsieur Pierre MURRET-LABARTHE, Maître Jean-Marie CHARLOT

Arrêt n° 08/11/02

Dossier n° 259-08-2008

Le 15 décembre 2008, la Commission Juridique et Disciplinaire d'appel de la Fédération Française d'Equitation a rendu l'arrêt suivant dans l'affaire entre :

Madame Danielle LAMBERT (Présidente de l'Association des Cavaliers de France, ci-dessous dénommée ACF), appelant, et Monsieur Pascal BAUDRY (Président du Comité Départemental d'Equitation du Maine et Loire, ci-dessous dénommée CDE), intimé.

Débats

Les parties ont été convoquées pour une audience le 19 novembre 2008.

Madame Danielle LAMBERT, Présidente de l'ACF, était présente.

Monsieur Pascal BAUDRY, Président du CDE de Maine et Loire, était également présent, assisté de Madame Sophie NORMAND, Présidente du Comité Régional d'Equitation (CRE) des Pays de la Loire.

La Commission, après avoir pris connaissance du rapport présenté par le représentant de la Fédération Française d'Equitation chargé de l'instruction, Monsieur Emmanuel PHILLIPS, a entendu sa lecture.

Les deux parties ont ensuite été entendues.

Après en avoir débattu, la Commission a mis l'affaire en délibéré au 15 décembre 2008.

Faits et Procédure

Le 26 avril 2008, Mademoiselle Marie-Amélie GALLOUX participe au concours de Concours de Saut d'Obstacles du Lion d'Angers dans l'épreuve Ponam D4 Grand Prix servant de support au Championnat départemental du Maine et Loire. La cavalière se classe première de l'épreuve.

Le 1er mai 2008, Madame Armelle GALLOUX, mère de Marie Amélie, adresse un courrier à la Présidente du CRE des Pays de la Loire expliquant que sa fille, bien qu'ayant remporté l'épreuve, a été exclue du championnat départemental au motif qu'elle faisait partie de l'ACF. Madame GALLOUX reproche également à Monsieur BAUDRY ses propos relatifs à ladite Association.

Le même jour, Madame LAMBERT, Présidente de l'ACF demande par écrit au Président de la Fédération Française d'Equitation (FFE) l'application du règlement fédéral des compétitions et notamment des dispositions de l'article 4-1 A relatives à la domiciliation des cavaliers applicables à Mademoiselle GALLOUX afin que celle-ci reçoive le titre de Champion départemental du Maine et Loire.

Par courrier du 3 juillet, le chargé d'instruction de la FFE convoque les parties à la prochaine réunion de la Commission juridique et disciplinaire de Première instance de la FFE.

Le 18 juillet, en l'absence des parties, la Commission de Première instance diffère sa décision et demande à Madame LAMBERT de justifier le caractère national de son association.

Le 6 septembre, Madame LAMBERT répond que l'ACF ne s'est jamais posé la question de son caractère régional ou national d'autant que les statuts sont muets sur ce point. En revanche, elle évoque la règle de domiciliation sportive appliquée par le système informatique fédéral qui prend en compte, par défaut, le domicile du cavalier pour tous les licenciés de l'ACF et de l'Union Nationale des Propriétaires de Chevaux de Selle (UNPCS).

Le 22 septembre, le Président de la Commission adresse aux parties la décision suivante :

il n'y a pas lieu de considérer l'ACF comme une association nationale;

la demanderesse est déboutée de l'ensemble de sa demande.

Le 6 octobre par courrier remis en main propre, Madame LAMBERT fait appel de la décision de la Commission de Première instance.

Le 27 octobre, le chargé d'instruction convoque les parties à la réunion de la Commission d'appel du 19 novembre 2008.

Par courrier reçu le 3 novembre, Monsieur BAUDRY informe la Commission d'appel qu'il sera assisté de Madame NORMAND, Présidente du CRE des Pays de la Loire, lors de l'audience.

Motifs

Vu l'art 4-1 du règlement général des compétitions qui stipule : « La domiciliation sportive du concurrent est définie par le club d'appartenance de la licence du concurrent au jour de la clôture des engagements ou par l'adresse de son domicile personnel si le concurrent en a fait la demande. Pour des licences délivrées par des associations nationales, la domiciliation retenue sera celle du domicile indiqué sur la licence. » ;

Attendu que dans ses règlements, la FFE ne donne par ailleurs aucune définition des « associations nationales » ;

Attendu qu'à défaut de définition précise, les seules associations qui peuvent, dans l'esprit des textes, être considérées comme « nationales » sont les celles qualifiées par la FFE comme des « associations de cavaliers indépendants », c'est à dire l'UNPCS, l'ACSOF, l'ACF et le club des Habits Rouges.

Attendu que la Fédération a donné consigne à son service internet fédéral d'établir la domiciliation sportive des licenciés affiliés à l'ACF conformément à la partie de l'article 4-1 relatif aux associations nationales ;

Considérant donc que l'ACF doit être considérée comme une association nationale et que Mademoiselle GALLOUX est valablement domiciliée sportivement en Maine et Loire ;

Attendu que, en outre, la cavalière s'est vu interdire l'accès du podium du championnat départemental alors que, dans le même temps et paradoxalement, les points correspondant à sa qualification pour le championnat de France lui étaient attribués ;

Par ces motifs

La Commission Juridique et Disciplinaire d'appel :

infirme la décision de la Commission Juridique et Disciplinaire de première instance ;

rétablit Mademoiselle Marie-Amélie GALLOUX comme championne départementale du Maine et Loire ;

ordonne à l'organisateur que coupe, plaque, flot, et cadeaux correspondant à ce titre lui soient remis ;

enjoint la FFE, dès les prochaines réunions des organes compétents, de compléter ses règlements concernant:

la définition de ce qui est actuellement appelé « association nationale » ou, à défaut, établir la liste des instances agréées comme telles ;

la définition du nombre de voix que porteront ces associations dans les assemblées des instances déconcentrés;

les modalités financières de reversement de la quote-part du produit des licences de ces associations aux instances régionales et départementales.

COMMISSION JURIDIQUE ET DISCIPLINAIRE DE 1ère INSTANCE DU 5 JANVIER 2009

Composition : Ludovic de VILLELE, France LANTUIT, Loïc de la PORTE du THEIL, Jean-Jacques GUYON

Saisine de la commission le 12 novembre 2008

Vu les lois et règlements relatifs aux sports en France et notamment l'article 16 de la loi N° 84-610, modifiée du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives,

Vu le décret n° 93-1059 du 3 septembre 1993 modifié, relatif aux règlements disciplinaires des fédérations sportives,

Vu les statuts de la F.F.E adoptés par l'Assemblée Générale du 19 juin 2006,

Vu le règlement intérieur de la F.F.E adopté par l'Assemblée Générale du 19 juin 2006,

Vu le règlement disciplinaire adopté par l'assemblée Générale du 19 juin 2006, (Annexe 1 du R.I.)

Vu le Règlement Général des Compétitions (édition 2008)
Les affaires ont été mises en délibéré au 5 janvier 2009.

Relevé de décision n° 1/12/2008

Affaire n°274-23-2008. Jean GODEFROY, Gérant de L'Ecurie des Clotins / Sandrine HENNETIERE, responsable du Centre Equestre de La Vallée des Bois
Demandeur : Jean GODEFROY, Gérant de L'Ecurie des Clotins
Défenderesse : Sandrine HENNETIERE, responsable du Centre Equestre de La Vallée des Bois
Concours Club Poney à Verneuil sur Avre du 28 septembre 2008
Attendu que le poney NUIT D'IVRESSE, n°sire 01316116N, a été engagé pour deux parcours sur l'épreuve Club poney 3 du concours à Verneuil sur Avre du 28 septembre 2008 ;
Que ce poney est en pension à l'Ecurie des Clotins, gérée par Monsieur GODEFROY.
Attendu que Monsieur GODEFROY n'a pas engagé NUIT D'IVRESSE sur le concours sus-cité, et que le poney était présent dans son boxe à la date du concours.
Attendu que Sandrine HENNETIERE, responsable du CE de La Vallée des Bois reconnaît que le poney NUIT D'IVRESSE a été engagé par son club suite à un problème informatique.
Attendu que Sandrine HENNETIERE affirme avoir eu l'intention de procéder à un changement de poney le jour du concours auprès de la Présidente du jury comme le règlement des championnats le permet.
Attendu que par ailleurs, Isabelle LESTURGEON, Présidente du jury, atteste avoir été avertie du changement de monte, et atteste que la ponette NUIT D'IVRESSE n'a pas couru et a été remplacé par KACAHUETE ;
Que ce changement de monte n'a pas été signalé auprès du service informatique fédéral et que les résultats de l'épreuve concernent la ponette NUIT D'IVRESSE.
Attendu que l'une des cavalières engagées par le Centre Equestre de la Vallée des Bois ne possède pas de licence fédérale.
Attendu que Sandrine HENNETIERE a engagé une cavalière qui ne possédait pas de licence fédérale ;
Qu'Isabelle LESTURGEON n'a pas fait le nécessaire pour transmettre le changement de monte au service informatique, et qu'elle n'a pas vérifié les licences des cavaliers partant, laissant ainsi courir une cavalière qui ne possédait pas de licence.
Par ces motifs,
Vu les pièces communiquées au dossier,
Vu et entendu le Rapport du Chargé d'Instruction,
La Commission Juridique et Disciplinaire de Première instance, après en avoir délibéré,
DECIDE, d'infliger un blâme à Sandrine HENNETIERE et un blâme à Isabelle LESTURGEON.

Relevé de décision n°2/12/2008

Affaire n°275-24-2008

Demandeur: Monsieur Olivier HOUZELOT, Président des « Bombes Bordeaux »
Défendeur : Monsieur Frédéric MORAND, Président du CRE Aquitaine
Calendrier du concours dans la région Aquitaine
Attendu que Monsieur HOUZELOT n'a pas inscrit ses dates ni auprès du Comité départemental, ni auprès du comité régional, comme il est prévu par la procédure habituelle ;
Que Monsieur HOUZELOT a directement inscrit ses concours au DUC et ne s'est pas présenté à la réunion de calendrier organisée par la région Aquitaine.
Attendu que l'art 5.2 DUC § C2 « validation » du règlement général de compétition donne pouvoir aux CRE pour valider les concours inscrits dans leurs régions.
Attendu que Monsieur MORAND, Président du CRE Aquitaine, dans sa lettre du 4 novembre 2008, justifie les refus de concours.
Par ces motifs
Vu les pièces communiquées au dossier,
Vu et entendu le Rapport du Chargé d'Instruction,
La Commission Juridique et Disciplinaire de Première instance, après en avoir délibéré,
DECIDE, de débouter Monsieur HOUZELOT de sa demande,
DECIDE, d'infliger un blâme à Monsieur HOUZELOT pour saisine abusive

Relevé de décision n°3/12/2008

Affaire n°276-25-2008

Demandeur : Monsieur David TOUYAT-ROUVET, Gérant de la Société Hippique su Sud Ouest
Défendeur : Monsieur Frédéric MORAND, Président du CRE Aquitaine
Calendrier de concours dans la région Aquitaine
Attendu que dans son courrier du 10 novembre 2008, Monsieur TOUYAT-ROUVET reproche au CRE Aquitaine de lui avoir demandé de déplacer deux dates de concours, lui imposant 3 concours de 3 jours dans le même mois ;
Qu'au regard du calendrier 2009 inscrit sur le SIF, seul 1 concours inscrit par Monsieur TOUYAT-ROUVET a été annulé au motif qu'il se serait déroulé aux mêmes dates qu'un autre concours dans la région.
Attendu que l'art 5.2 DUC §C2 « validation » du règlement général de compétition donne pouvoir aux CRE pour valider les concours inscrits dans leurs régions ;
Que malgré cette annulation, Monsieur TOUYAT-ROUVET organisera en 2009 le même nombre de concours qu'en 2008.
Par ces motifs
Vu les pièces communiquées au dossier,
Vu et entendu le Rapport du Chargé d'Instruction,
La Commission Juridique et Disciplinaire de Première instance, après en avoir délibéré,
DECIDE, de débouter Monsieur TOUYAT-ROUVET de sa demande.

COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE ANIMAL DE 1ère INSTANCE DU 22 DÉC. 2008

Composition : Docteur Richard CORDE, Président, Messieurs Jean-Pierre DAVAILLE, Jean-Philippe QUERNER, Benoît RAYNAUD, Marc GOGNY, membres
Vu les articles L. 241-2 et L. 241-7 du Code du sport ;
Vu l' article 28 du décret 2006-1629 du 18 décembre 2006 relatif à la lutte contre le dopage des animaux participant à des compétitions organisées ou autorisées par les fédérations sportives ;
Vu les articles 30, 31, 34 et 35 de l'annexe II-3 (article R 241-12) au décret n° 2007-1133 du 24 juillet 2007 portant règlement type ;
Vu l'arrêté du 21 novembre 1996 relatif aux substances prohibées ;
Vu le règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage animal de la Fédération Française d'Equitation ;
Vu les autres pièces du dossier ;
Après avoir entendu le rapport de Monsieur Emmanuel PHILLIPS, chargé de l'instruction ;
Le rapport d'instruction a été remis à l'organe disciplinaire avant la séance et a été joint au dossier ;
Après en avoir débattu, la Commission a mis les affaires en délibéré au lundi 22 décembre 2008.
Les débats se sont tenus en séance non publique ;

Madame Karine JOSSE

Débats
Vu le procès verbal de contrôle antidopage établi lors du Concours Queven, épreuve n°2 et 7, organisé par l'AC de La Table Ronde le 12 octobre 2008 et concernant Madame Karine JOSSE, cavalière et entraîneur du cheval KEYLOV;
Vu le rapport d'analyse établi par le Département des Analyses de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) le 7 novembre 2008 à la suite du contrôle mentionné ci-dessus ;
Madame Karine JOSSE, régulièrement convoquée devant la Commission par lettre recommandée 1A02218517448

réceptionnée le 29 novembre 2008, était présente ;
Après avoir entendu le rapport de Monsieur Emmanuel PHILLIPS, chargé de l'instruction ;
Le rapport d'instruction a été remis à l'organe disciplinaire avant la séance et a été joint au dossier ;
Après avoir entendu les explications de Madame Karine JOSSE convoquée pour une audience le Lundi 22 décembre 2008;
Après en avoir débattu, la Commission a mis l'affaire en délibéré au Lundi 22 décembre 2008.

Faits et Procédure

Le 12 octobre 2008, Madame Karine JOSSE a participé au doncours de Queven, épreuve n°2 et 7. Son cheval, KEYLOV, a fait l'objet d'un prélèvement dopage urine et sang pratiqué par le Docteur vétérinaire Albert JOLLY. L'échantillon n°0077409 a été analysé par le Laboratoire des Courses Hippiques situés 15 rue du Paradis - 91370 Verrière le Buisson et révèle la présence de PHENYLBUTAZONE, OXYPHENBUTAZONE, substances interdites. La FFE a reçu le rapport d'analyse, notifié par l'Agence de Lutte contre le Dopage, le 7 novembre 2008.
Madame JOSSE a apporté le jour de la Commission une attestation en date du 5 décembre de son maréchal ferrant qui déclare avoir décelé une boiterie le 7 octobre au matin sur le cheval KEYLOV. Par ailleurs, elle apporte une ordonnance en date du 7 octobre 2008 prescrivant l'administration d'Equipalazone.

Discussion

Attendu que les analyses ont démontré que des produits figurant dans la liste des substances prohibées étaient présents dans l'organisme du cheval KEYLOV lors du concours du 12 octobre 2008;
Attendu que Madame JOSSE admet avoir administré de l'Equipalazone au cheval KEYLOV sur les recommandations de son vétérinaire 5 jours avant l'épreuve.
Attendu que le matin de l'épreuve, le cheval ne boitant plus, Madame JOSSE a pris la décision de participer au concours.
Attendu que Madame JOSSE admet avoir commis une faute mais nie toute volonté de valoriser son cheval.
Considérant que, Madame JOSSE n'a pas respecté les délais d'attente pour concourir suite à un traitement.

Par ces motifs

La Commission de lutte contre le dopage animal de Première instance :
Prononce une suspension de licence compétition de 3 mois à l'encontre de Madame Karine JOSSE.
Avertit Madame Karine JOSSE que toute récidive d'un comportement anti-sportif similaire à celui dont elle est reconnue s'être rendue coupable devant la Commission, impliquerait à titre de sanction minimale, la suspension de sa licence sportive pour une durée de 4 ans.
La présente sanction entraîne le déclassement du cheval KEYLOV et de la cavalière Karine JOSSE dans toutes les épreuves du concours à l'occasion duquel le prélèvement a été effectué.
Elle impose, en outre, la restitution des prix, primes et récompenses obtenus à l'occasion de ce concours.
Madame Karine JOSSE ne pourra reprendre ses activités de compétition qu'après avoir justifié de l'exécution de la sanction et de toutes les conséquences.

Monsieur Roman MONTFORT

Débats

Vu le procès verbal de contrôle antidopage établi lors du concours de Dinard, épreuve n°1 et 2, organisé par le Centre Hippique de Dinard du 17 au 19 octobre 2008 et concernant Monsieur Roman MONTFORT, cavalière et entraîneur du cheval LUCIFER DES VAUX;
Vu le rapport d'analyse établi par le Département des Analyses de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) le 13 novembre 2008 à la suite du contrôle mentionné ci-dessus ;
Monsieur Roman MONTFORT, régulièrement convoqué devant la Commission par lettre recommandée 1A02218517455 réceptionnée le 1er décembre 2008, était absent ;
Après avoir entendu le rapport de Monsieur Emmanuel PHILLIPS, chargé de l'instruction ;
Après avoir entendu les explications de Monsieur Jacques MONTFORT, père de Monsieur Roman MONTFORT, lord de l'audience du Lundi 22 décembre 2008;
Après en avoir débattu, la Commission a mis l'affaire en délibéré au Lundi 22 décembre 2008.

Faits et Procédure

Le 17 octobre 2008, Monsieur Roman MONTFORT a participé au concours de Dinard, épreuve n°1 et 2. Son cheval, LUCIFER DES VAUX, a fait l'objet d'un prélèvement dopage urine et sang pratiqué par le Docteur vétérinaire Albert JOLLY. L'échantillon n°0079088 a été analysé par le Laboratoire des Courses Hippiques situés 15 rue du Paradis - 91370 Verrière le Buisson et révèle la présence de PHENYLBUTAZONE, OXYPHENBUTAZONE, substances interdites. La FFE a reçu le rapport d'analyse, notifié par l'Agence de Lutte contre le Dopage, le 13 novembre 2008.
Par fax du 22 décembre rectifié le 23 décembre, le docteur Didier COLMANT, atteste avoir préconisé à Monsieur MONTFORT de donner à sa jument POKER SPRING de l'Equipalazone pour une épaule tuméfiée.
Par fax du 23 décembre, Roman Montfort apporte une attestation du cavalier qui a nourri les chevaux, celui-ci admet avoir pu inverser les sceaux de nourriture entre LUCIFER DES VAUX et POKER SPRING. Par ailleurs, il joint à son fax l'ordonnance faite par le docteur COLMANT pour la jument POKER STRING.

Discussion

Vu les articles L. 241-2 et L. 241-7 du Code du sport;
Vu l' article 28 du décret 2006-1629 du 18 décembre 2006 relatif à la lutte contre le dopage des animaux participant à des compétitions organisées ou autorisées par les fédérations sportives;
Vu les articles 30, 31, 34 et 35 de l'annexe II-3 (article R 241-12) au décret n° 2007-1133 du 24 juillet 2007 portant règlement type ;
Vu l'arrêté du 21 novembre 1996 relatif aux substances prohibées ;
Attendu que les analyses ont démontré que des produits figurant dans la liste des substances prohibées étaient présents dans l'organisme du cheval LUCIFER DES VAUX lors du concours du 17 au 19 octobre 2008;
Attendu que les pièces apportées au dossier attestent que POKER SPRING était bien soigné avec de l'Equipalazone, alors que son boxe était adjacent à celui de LUCIFER DES VAUX.
Attendu que le matin du concours de Dinard, le cavalier qui a nourri les chevaux a inversé les sceaux prévus pour les deux chevaux et a ainsi donné de l'Equipalazone a LUCIFER DES VAUX alors qu'il partait en concours.
Considérant que Monsieur MONTFORT a démontré qu'il n'avait commis ni faute ni négligence,
Considérant par ailleurs qu'au regard de l'art 33 du règlement de lutte contre le dopage animal de la FFE, Monsieur MONTFORT a apporté la preuve de la manière dont a été contaminé son cheval.

Par ces motifs

La Commission de lutte contre le dopage animal de Première instance :
Prononce la relaxe de Monsieur Roman MONTFORT.

Mademoiselle X

Débats

Vu le procès verbal de contrôle antidopage établi lors du concours de Bravilliers, épreuve n°3 et 4, organisé par le CRE Franche Comté le 13 octobre 2008 et concernant Mademoiselle X, cavalière mineure du cheval VAMAÏKA;
Vu le rapport d'analyse établi par le Département des Analyses de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) le 13 novembre 2008 à la suite du contrôle mentionné ci-dessus ;
Vu le code du sport, notamment ses articles L. 241-1 et suivant ainsi que les décrets d'application du 26 décembre 2006 ;
Vu le règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage animal de la Fédération Française d'Equitation ;

Monsieur X, représentant légal de la cavalière mineure, régulièrement convoqué devant la Commission par lettre recommandée 1A02218517479 réceptionnée le 3 décembre 2008, était absent ;

Faits et Procédure

Le 19 octobre 2008, Mademoiselle X a participé au concours de Bravilliers, épreuve n°3 et 4. Son cheval, VAMAÏKA, a fait l'objet d'un prélèvement dopage urine et sang pratiqué par le Docteur vétérinaire WORONOFF REHN. L'échantillon n°0079287 a été analysé par le Laboratoire des Courses Hippiques situés 15 rue du Paradis - 91370 Verrière le Buisson et révèle la présence de METHYLPREDNISOLONE, substance interdite. La FFE a reçu le rapport d'analyse, notifié par l'Agence de Lutte contre le Dopage, le 13 novembre 2008.

Dans le PV de contrôle, il est indiqué que le cheval a reçu un traitement de CORTEXILINE (50IM/j) du 6 au 9 octobre. Le cheval avait également un traitement extérieur en cours avec du FORMOL et SULMIDOL en cours durant le concours.

Dans un courrier du 23 novembre 2008, Monsieur X, représentant légal de la cavalière, explique avoir engagé le cheval de bonne foi, pensant que les médicaments avaient cessé d'agir 9 jours après la fin du traitement. Il indique par ailleurs, qu'il n'y avait aucune contre-indication ni sur le flacon ni sur l'ordonnance, concernant une participation à un concours. Il joint à son courrier l'ordonnance et une attestation du vétérinaire le docteur Michel KARAM.

Par lettre du 10 décembre 2008, Monsieur X s'excuse de son absence pour le 22 décembre. Il joint à son courrier l'emballage du médicament incriminé ainsi qu'un second courrier d'explication. Il insiste sur le manque d'information qui était à sa disposition, indiquant que les produits vétérinaires n'ont que très rarement des mentions « sportives ». Il joint enfin à son courrier une attestation de son vétérinaire qui certifie ne pas avoir averti son client des risques à engager le cheval en concours.

Par mail du 13 décembre, Mademoiselle X, cavalière mineure, atteste de sa bonne foi et regrette le manque d'informations faites aux cavaliers en ce qui concerne le dopage.

Discussion

Attendu que les analyses ont démontré que des produits figurant dans la liste des substances prohibées étaient présents dans l'organisme du cheval VAMAÏKA lors du concours du 13 octobre 2008;

Attendu que X apporte la preuve dans ses différents courriers que le traitement dont le cheval a fait l'objet, avait bien cessé 9 jours avant les épreuves.

Attendu que les pièces apportées au dossier témoignent du fait que X a été victime d'un défaut d'information.

Considérant que la cavalière Mademoiselle X n'a commis ni faute ni négligence.

Par ces motifs

La Commission de lutte contre le dopage animal de Première instance :

Prononce la relaxe de Mademoiselle X

Monsieur Christian HUG

Débats

Vu le procès verbal de contrôle antidopage établi lors du concours de Cernay, épreuve n°2, organisé par la SH de la Thur le 19 octobre 2008 et concernant Monsieur Christian HUG, cavalier et entraîneur du cheval LISIGRI DE LA FONTAINE ;

Vu le rapport d'analyse établi par le Département des Analyses de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) le 13 novembre 2008 à la suite du contrôle mentionné ci-dessus ;

Monsieur Christian HUG, régulièrement convoqué devant la Commission par lettre recommandée 1A02218517486 réceptionnée le 1er décembre 2008, était absent ;

Faits et Procédure

Le 19 octobre 2008, Monsieur Christian HUG a participé au concours de Cernay, épreuve n°2. Son cheval, LISIGRI DE LA FONTAINE, a fait l'objet d'un prélèvement dopage urine et sang pratiqué par le Docteur vétérinaire HURTIENNE. L'échantillon n°0068635 a été analysé par le Laboratoire des Courses Hippiques situés 15 rue du Paradis - 91370 Verrière le Buisson et révèle la présence de PHENYLBUTAZONE et d'OXYPHEN BUTAZONE, substances interdites. La FFE a reçu le rapport d'analyse, notifié par l'Agence de Lutte contre le Dopage, le 13 novembre 2008.

Par courrier du 25 novembre, Monsieur Christian HUG, explique qu'il n'était pas présent lorsque le cheval a été soigné et qu'il n'a pas été averti des soins administrés. Il joint à son courrier, une lettre du vétérinaire le docteur de BERNY qui atteste que Monsieur HUG n'était pas présent lors des soins.

Par courrier du 17 décembre, Christian HUG s'excuse de son absence le 22 décembre pour raison professionnelle.

Discussion

Attendu que les analyses ont démontré que des produits figurant dans la liste des substances prohibées étaient présents dans l'organisme du cheval LISIGRI DE LA FONTAINE lors du concours du 19 octobre 2008;

Attendu que Monsieur HUG n'apporte au dossier aucune ordonnance pouvant justifier quel traitement a été administré et dans quel but.

Attendu que dans son attestation, le vétérinaire déclare qu'il aurait consigné les risques par écrit mais qu'on lui a certifié que le cheval ne partirait pas en concours.

Par ces motifs

La Commission de lutte contre le dopage animal de première instance :

Prononce la suspension de la licence compétition de Monsieur Christian HUG pour une durée de 2 ans.

Avertit Monsieur Christian HUG que toute récidive d'un comportement antisportif similaire à celui dont il est reconnu s'être rendu coupable devant la Commission, impliquerait à titre de sanction minimale, la suspension de sa licence sportive pour une durée de 4 ans.

La présente sanction entraîne le déclassement du cheval LISIGRI DE LA FONTAINE et du cavalier Christian HUG dans toutes les épreuves du concours à l'occasion duquel le prélèvement a été effectué. Elle impose, en outre, la restitution des prix, primes et récompenses obtenus à l'occasion de ce concours.

Monsieur Christian HUG ne pourra reprendre ses activités de compétition qu'après avoir justifié de l'exécution de la sanction et de toutes les conséquences.

Le cheval LISIGRI DE LA FONTAINE ne pourra reprendre la compétition qu'après avoir subi à la demande et aux frais du cavalier, un nouveau contrôle anti-dopage effectué dans les conditions prévues par le décret n° 2001-35 du 11 janvier 2001.

Monsieur Jean-Luc MOURIER

Débats

Vu le procès verbal de contrôle antidopage établi lors du Concours de Villeneuve-Loubet, épreuve n°11 et 16, organisé par Espace Azur Cheval du 31 octobre au 2 novembre 2008 et concernant Monsieur Jean-Luc MOURIER, cavalier du cheval JOSS DE RIBERPRE;

Vu le rapport d'analyse établi par le Département des Analyses de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) le 20 novembre 2008 à la suite du contrôle mentionné ci-dessus ;

Monsieur Jean-Luc MOURIER, régulièrement convoqué devant la Commission par lettre recommandée 1A02218517493 réceptionnée le 1er décembre 2008, était présent, représenté par Maître LEGUILLE BALLOY, et assisté par le docteur COULET ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Luc MOURIER convoqué pour une audience le Lundi 22 décembre 2008 ;

Faits et Procédure

Le 1er novembre 2008, Monsieur Jean-Luc MOURIER a participé au concours de Villeneuve-Loubet, épreuve n°11 et 16. Son cheval, JOSS DE RIBERPRE, a fait l'objet d'un prélèvement dopage sanguin pratiqué par le Docteur vétérinaire Jacques NARDIN. L'échantillon n°0089901 a été analysé par le Laboratoire des Courses Hippiques situés 15 rue du Paradis - 91370 Verrière le Buisson et révèle la présence de MELOXICAM, substance interdite. La FFE a reçu le rapport d'analyse, notifié par l'Agence de Lutte contre le Dopage, le 20 novembre 2008.

Discussion
Attendu que les analyses ont démontré que des produits figurant dans la liste des substances prohibées étaient présents dans l'organisme du cheval JOSS DE RIBERPRE lors du concours du 31 octobre au 2 novembre 2008 ;
Attendu que le cheval JOSS DE RIPIERE avait de la fièvre et que le vétérinaire docteur COULET a administré, 5 jours avant le concours, du Meloxicam.
Attendu que selon les publications des laboratoires Boehringer, confirmés par plusieurs vétérinaires chercheurs, il faut un délai de 4 jours pour que ce produit soit entièrement éliminé du sang et de l'urine du cheval.
Attendu que le vétérinaire ayant procédé à l'injection 5 jours avant le concours, avait respecté le délai de sécurité.
Attendu que Maître LEGUILLE BALLOY demande l'application de l'article 33 du règlement de lutte contre le dopage animal au motif que son client aurait été victime de l'aléa thérapeutique.
Considérant que la concentration de Meloxicam détectée dans le sang du cheval le jour du concours ne peut être due qu'à une seconde injection,
Par ces motifs
La Commission de lutte contre le dopage animal de Première instance,
Prononce une suspension de la licence compétition de Monsieur Jean-Luc MOURIER pour une durée de 2 ans.
Avertit Monsieur Jean-Luc MOURIER que toute récidive d'un comportement anti-sportif similaire à celui dont il est reconnu s'être rendu coupable devant la Commission, impliquerait à titre de sanction minimale, la suspension de sa licence sportive pour une durée de 4 ans.
La présente sanction entraîne le déclassement du cheval JOSS DE RIBERPRE et du cavalier Jean-Luc MOURIER dans toutes les épreuves du concours à l'occasion duquel le prélèvement a été effectué.
Elle impose, en outre, la restitution des prix, primes et récompenses obtenus à l'occasion de ce concours.
Monsieur Jean-Luc MOURIER ne pourra reprendre ses activités de compétition qu'après avoir justifié de l'exécution de la sanction et de toutes les conséquences.
Le cheval JOSS DE RIBERPRE ne pourra reprendre la compétition qu'après avoir subi à la demande et aux frais du cavalier, un nouveau contrôle anti-dopage effectué dans les conditions prévues par le décret n° 2001-35 du 11 janvier 2001.

Monsieur Frédéric GALLET

Débats
Vu le procès verbal de contrôle antidopage établi lors du Championnat du Limousin, épreuve n°7 et 11, organisé par le CRE Limousin du 25 au 27 octobre 2008 et concernant Monsieur Frédéric GALLET, entraîneur du cheval SCHNEEKONIG et de son cavalier Mehdi TOMINI ;
Vu le rapport d'analyse établi par le Département des Analyses de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) le 20 novembre 2008 à la suite du contrôle mentionné ci-dessus ;
Monsieur Frédéric GALLET, régulièrement convoqué devant la Commission par lettre recommandée 1A02218517509 réceptionnée le 29 novembre 2008, était présent ;
Après avoir entendu les explications de Monsieur Frédéric GALLET convoqué pour une audience le Lundi 22 décembre 2008 ;
Faits et Procédure
Le 25 octobre 2008, Monsieur Mehdi TOMINI a participé au Championnat du Limousin, épreuve n°7 et 11. Son cheval, SCHNEEKONIG, a fait l'objet d'un prélèvement dopage urinaire pratiqué par le Docteur vétérinaire BAYLE. L'échantillon n°0087945 a été analysé par le Laboratoire des Courses Hippiques situé 15 rue du Paradis - 91370 Verrière le Buisson et révèle la présence de 2-(1-HYDROXYETHYL) PROMAZINE, 2-(1-HYDROXYETHYL) 7-HYDROXYPROMAZINE, substances interdites. La FFE a reçu le rapport d'analyse, notifié par l'Agence de Lutte contre le Dopage, le 20 novembre 2008.
Par courrier du 25 novembre, Monsieur GALLET, entraîneur du cheval, admet avoir administré à son cheval du Calmivet quelques jours avant le concours afin de pouvoir le tondre. Par ailleurs, il certifie avoir indiqué au vétérinaire préleveur les soins donnés au cheval.
Discussion
Attendu que les analyses ont démontré que des produits figurant dans la liste des substances prohibées étaient présents dans l'organisme du cheval SCHNEEKONIG lors du concours du 25 au 27 octobre 2008 ;
Attendu que Monsieur GALLET a administré a son cheval du Calmivet 3 jours avant la compétition avant de le tondre.
Attendu qu'aucune ordonnance n'a été portée au dossier, bien que Monsieur GALLET assure avoir consulté un vétérinaire.
Attendu que pour un tel traitement le vétérinaire est tenu de délivrer une ordonnance avec le délai avant la reprise possible des compétitions.
Considérant en conséquence qu'il y a eu une carence d'information de la part du vétérinaire,
Considérant par ailleurs que Monsieur GALLET, responsable du cheval SCHNEEKONIG n'est pas licencié à la FFE.
Par ces motifs
La Commission de lutte contre le dopage animal de Première instance :
Prononce la suspension du cheval SCHNEEKONIG pour une durée de 6 mois.
La présente sanction entraîne le déclassement du cheval SCHNEEKONIG et du cavalier Mehdi TOMINI dans toutes les épreuves du concours à l'occasion duquel le prélèvement a été effectué.
Elle impose, en outre, la restitution des prix, primes et récompenses obtenus à l'occasion de ce concours.
Le cheval SCHNEEKONIG ne pourra reprendre la compétition qu'après avoir subi à la demande et aux frais du cavalier, un nouveau contrôle anti-dopage effectué dans les conditions prévues par le décret n° 2001-35 du 11 janvier 2001.

Mademoiselle Clémentine GIRAUD

Débats
Vu le procès verbal de contrôle antidopage établi lors du Master pro, épreuve n°42, 7, 8 et 6, organisé par l'ENE du 29 octobre au 2 novembre 2008 et concernant Mademoiselle Clémentine GIRAUD, cavalière et entraîneur du cheval JASMIN MENEZES ;
Vu le rapport d'analyse établi par le Département des Analyses de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) le 25 novembre 2008 à la suite du contrôle mentionné ci-dessus ;
Mademoiselle Clémentine GIRAUD, régulièrement convoquée devant la Commission par lettre recommandée 1A02218517462 réceptionnée le 1er décembre 2008, était présente et assistée de sa mère Madame GIRAUD ;
Après avoir entendu les explications de Mademoiselle Clémentine GIRAUD convoquée pour une audience le Lundi 22 décembre 2008 ;
Faits et Procédure
Le 31 octobre 2008, Mademoiselle Clémentine GIRAUD a participé au Master pro, épreuve n°42, 7, 8 et 6. Son cheval, JASMIN MENEZES, a fait l'objet d'un prélèvement dopage urine et sang pratiqué par le Docteur vétérinaire Claire LELEU. L'échantillon n°0090706 a été analysé par le Laboratoire des Courses Hippiques situé 15 rue du Paradis - 91370 Verrière le Buisson et révèle la présence d'HYDROXYETHYL, PROMAZINE et HYDROXYPROMAZINE, substances interdites. La FFE a reçu le rapport d'analyse, notifié par l'Agence de Lutte contre le Dopage, le 25 novembre 2008.
Par mail du 19 décembre 2008, Mademoiselle GIRAUD envoie à la Commission son mémoire de défense.
Discussion
Attendu que les analyses ont démontré que des produits figurant dans la liste des substances prohibées étaient présents dans l'organisme du cheval JASMIN MENEZES lors du concours du 29 octobre au 2 novembre 2008;
Attendu que dans son mémoire de défense, Mademoiselle GIRAUD explique que son cheval a été victime d'une contamination alimentaire.
Attendu qu'elle apporte à la Commission plusieurs attestations selon lesquels le cheval qui se trouvait dans le boxe avant JASMIN MENEZES suivait un traitement de Calmivet.
Attendu que Mademoiselle GIRAUD

reconnaît ne pas avoir vérifié l'auge avant de faire entrer son cheval dans le boxe.
Considérant qu'il n'y a pas de faute de la part de la cavalière Mademoiselle GIRAUD, Considérant par ailleurs que Mademoiselle GIRAUD apporte la preuve de la contamination alimentaire.

Par ces motifs

La Commission de lutte contre le dopage animal de Première instance :
Prononce la relaxe de Mademoiselle Clémentine GIRAUD.

COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE HUMAIN DE 1ère INSTANCE DU 15 JANVIER 2009

Composition : Docteur Agnès KOUBI, Président, Maître Gaëlle REYNAUD, Membre et secrétaire de Commission, Docteur Jean BERGRASER, Membre

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 230-1 à L230-31 ;
Vu le règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage humain de la Fédération Française d'Equitation ;
Vu le décret du 10 janvier 2008 portant publication de l'amendement à l'annexe de la convention contre le dopage adopté par le groupe de suivi lors de sa 24ème réunion les 14 et 15 novembre 2006 à Strasbourg et fixant les substances et méthodes interdites en permanence en et hors compétition ;
Vu les autres pièces du dossier ;
Les débats se sont tenus en séance non publique ;
Après avoir entendu le rapport de Monsieur Emmanuel PHILLIPS, chargé de l'instruction ;
Le rapport d'instruction a été remis à l'organe disciplinaire avant la séance et a été joint au dossier ;
Considérant qu'aux termes de l'article L232-9 du Code du Sport : « Il est interdit, au cours des compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par des fédérations sportives ou en vue d'y participer :
d'utiliser des substances et procédés de nature à modifier artificiellement les capacités ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété ;
de recourir à ceux de ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies.
Les substances et procédés mentionnés au présent article est celle qui est élaborée en application de la convention contre le dopage signée à Strasbourg le 16 novembre 1989 ou de tout autre accord ultérieur qui aurait le même objet et s'y substituerait. La liste est publiée au Journal officiel de la République française. » ;

Madame Sandrine GUINTINI

Vu le procès verbal de contrôle antidopage n°LR-2008149 établi le 11 novembre 2008 lors du CSO du salon du cheval de Montpellier organisé du 8 au 11 novembre 2008, concernant Madame Sandrine GUINTINI ;
Vu le rapport d'analyse n°2008.11.057-1 établi par le Département des Analyses de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) le 12 décembre 2008 à la suite du contrôle mentionné ci-dessus ;
Madame Sandrine GUINTINI, régulièrement convoquée devant la Commission par lettre recommandée réceptionnée le 26 décembre 2008, était présente ;
Après avoir entendu le rapport de Monsieur Emmanuel PHILLIPS, chargé de l'instruction ;
Le rapport d'instruction a été remis à l'organe disciplinaire avant la séance et a été joint au dossier ;
Après avoir entendu les explications de Madame Sandrine GUINTINI ;
Après avoir pris connaissance des conclusions et pièces communiquées par son conseil Maître DONNEAUD le 13 janvier 2009,
Vu les documents présentés ce jour par Madame Sandrine GUINTINI, notamment des bilans respiratoires réalisés au CHU nord de Marseille le 14 janvier 2009,

Après en avoir délibéré :

Considérant qu'au terme du CSO du salon du cheval de Montpellier, épreuves n°6, 7, 10 et 13, Madame Sandrine GUINTINI a été soumise le 11 novembre 2008 à un contrôle antidopage dont les résultats, établis par le Département des Analyses de l'AFLD le 2 décembre 2008, ont fait ressortir la présence de PREDNISONE et de PREDNISOLONE;
Que la PREDNISONE et la PREDNISOLONE sont des substances interdites et spécifiques appartenant à la classe des Glucocorticoïdes inscrits sur la liste annexée au décret n°2008-35 du 10 janvier 2008 en son article S9;
Considérant que Madame Sandrine GUINTINI n'a pas contesté les résultats de l'analyse effectuée par le Département des Analyses de l'AFLD le 2 décembre 2008 ;
Qu'elle a présenté lors de la séance du 15 janvier 2008 des explications verbales et écrites justifiant la prise du médicament à des fins thérapeutiques ;
Considérant que l'infraction est avérée mais que les explications et pièces produites par Madame GUINTINI comportent des éléments objectifs de nature à justifier la prescription des spécialités pharmaceutiques retrouvées à des fins thérapeutiques et que cette dernière peut être regardée comme ayant fourni une justification médicale à la présence de ces glucocorticoïdes dans ses urines
Qu'elle a d'ailleurs justifié avoir déposé le 5 janvier 2009 auprès de l'AFLD un dossier d'autorisation au sujet de sa pathologie asthmatique
Qu'il n'y a donc pas lieu de prononcer une sanction à son encontre
Mais qu'il convient néanmoins d'attirer à nouveau l'attention de Madame Sandrine GUINTINI sur la nécessité d'obtenir son autorisation pour pouvoir participer aux compétitions et manifestations sportives

Décide

Article 1er : L'infraction est caractérisée mais compte tenu des éléments rapportés, la Commission prononce à l'encontre de Madame Sandrine GUINTINI,

Une dispense de sanction

Article 2 : Les résultats de Madame Sandrine GUINTINI (23e sur l'épreuve 10, 3e et 41e sur l'épreuve 13, 3e sur l'épreuve 7, 8e sur l'épreuve 6) lors du CSO du salon du cheval de Montpellier du 8 au 11 novembre 2008 sont invalidés.
Article 3 : La présente décision sera publiée dans la Revue Equestre Fédérale (REF)
Article 4 : Conformément à la loi, la présente décision sera notifiée à Madame Sandrine GUINTINI, au Ministre des sports et à l'AFLD. Une copie sera également adressée à la Fédération Equestre Internationale et à l'Agence Mondiale Antidopage.

Monsieur Thibault TARDIEUX

Vu le procès verbal de contrôle antidopage en date du 16 novembre 2008 établi lors du CSO de NIORT organisé les 15 et 16 novembre 2008, concernant Monsieur Thibault TARDIEUX ;
Vu le rapport d'analyse n°2008.11.068-1 établi par le Département des Analyses de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) le 8 décembre 2008 à la suite du contrôle mentionné ci-dessus ;
Monsieur Thibault TARDIEUX, régulièrement convoqué devant la Commission par lettre recommandée réceptionnée le 26 décembre 2008, était présent ;
Après avoir entendu les explications de Monsieur Thibault TARDIEUX ;

Après en avoir délibéré :

Considérant qu'au terme du CSO de NIORT, épreuves n°2 et 7, Monsieur Thibault TARDIEUX a été soumis le 16 novembre 2008 à un contrôle antidopage dont les résultats, établis par le Département des Analyses de l'AFLD le 8 décembre 2008, ont fait ressortir la présence d'ACIDE-11-NOR-DELTA-3-THC-9 CARBOXYLIQUE (métabolite du THC, principe actif du cannabis) ;
Que l'ACIDE-11-NOR-DELTA-3-THC-9 CARBOXYLIQUE est une substance interdite appartenant à la classe des cannabinoïdes inscrits sur la liste annexée au décret n°2008-35 du 10 janvier 2008 en son article S8;
Considérant que Monsieur Thibault TARDIEUX n'a pas contesté les résultats de l'analyse effectuée par le Département des

Analyses de l'AFLD le 8 décembre 2008;
Qu'il a présenté lors de la séance du 15 janvier 2008 des explications verbales ;
Considérant que l'infraction est avérée et que ces faits constituent une faute de nature à justifier l'application d'une sanction ;
Que la Commission peut en conséquence prononcer à l'encontre d'une personne ayant utilisé une substance interdite figurant sur la liste sus-mentionnée au décret du 10 janvier 2008 au cours d'une compétition ou d'une manifestation organisée ou autorisée par la FFE, une des sanctions prévues aux articles 32 et 33 du règlement disciplinaire relatif à la répression du dopage humain de la FFE ;

Décide

Article 1er : Il est prononcé à l'encontre de Monsieur Thibault TARDIEUX,
3 mois d'interdiction temporaire de participer aux compétitions et manifestations organisées ou autorisées par la FFE

Article 2 : La sanction prononcée prendra effet à compter de la notification de la présente sanction.

Article 3 : Les résultats de Monsieur Thibault TARDIEUX (11e et 21e sur l'épreuve 2, 1er et 26e sur l'épreuve 7) lors du CSO de NIORT les 15 et 16 novembre 2008 sont invalidés.

Article 4 : La présente décision sera publiée dans la Revue Equestre Fédérale (REF)

Article 5 : Conformément à la loi, la présente décision sera notifiée à Monsieur Thibault TARDIEUX, au Ministre des sports et à l'AFLD. Une copie sera également adressée à la Fédération Equestre Internationale et à l'Agence Mondiale Antidopage.

COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE HUMAIN DE 1ère INSTANCE DU 2 FÉVRIER 2009

Composition : Docteur Agnès KOUBI, Président, Maître Gaëlle REYNAUD, Membre et secrétaire de Commission, Docteur Jean BERGRASER, Membre

Vu le procès verbal de contrôle antidopage n°LR-2008133 en date du 18 octobre 2008 à GRABELS (34) établi lors du Championnat Régional Languedoc Roussillon organisé du 17 au 19 octobre 2008, concernant Monsieur Jérome MAUREL ;
Vu le rapport d'analyse n°2008.10.155-1 établi par le Département des Analyses de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) le 21 novembre 2008 à la suite du contrôle mentionné ci-dessus ;
Vu le code du sport, notamment ses articles L. 230-1 à L230-31 ;
Vu le règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage humain de la Fédération Française d'Equitation ;
Vu le décret du 10 janvier 2008 portant publication de l'amendement à l'annexe de la convention contre le dopage adopté par le groupe de suivi lors de sa 24ème réunion les 14 et 15 novembre 2006 à Strasbourg et fixant les substances et méthodes interdites en permanence en et hors compétition ;
Vu la précédente décision de la Commission concernant Monsieur Jérôme MAUREL en date du 15 janvier 2008,
Vu les autres pièces du dossier ;
Les débats s'étant tenus en séance non publique ;
Vu les pièces reçues de Monsieur Jérôme MAUREL,

Après en avoir délibéré :

Considérant qu'aux termes de l'article L232-9 du Code du Sport : « Il est interdit, au cours des compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par des fédérations sportives ou en vue d'y participer :
d'utiliser des substances et procédés de nature à modifier artificiellement les capacités ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété ;
de recourir à ceux de ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies.
Les substances et procédés mentionnés au présent article est celle qui est élaborée en application de la convention contre le dopage signée à Strasbourg le 16 novembre 1989 ou de tout autre accord ultérieur qui aurait le même objet et s'y substituerait. La liste est publiée au Journal Officiel de la République Française. » ;
Considérant qu'au terme du Championnat Régional Languedoc Roussillon, épreuves n°5 et 2, a été soumise le 18 octobre 2008 à un contrôle antidopage dont les résultats, établis par le Département des Analyses de l'AFLD le 25 novembre 2008, ont fait ressortir la présence de **TERBUTALINE** ;
Que le **TERBUTALINE** est une substance interdite appartenant à la classe des Bêta2-agoniste inscrits sur la liste annexée au décret n°2008-35 du 10 janvier 2008 en son article S3 ;
Considérant que Monsieur Jérome MAUREL n'a pas contesté les résultats de l'analyse effectuée par le Département des Analyses de l'AFLD le 25 novembre 2008 ;
Qu'il a présenté lors de la séance du 15 janvier 2008 des explications verbales puis des documents écrits justifiant la prise de cette substance à des fins thérapeutiques ;
Considérant que l'infraction est avérée ;
Considérant que Monsieur Jérôme MAUREL n'avait, au jour de sa comparution devant la Commission le 15 janvier 2009, produit aucune demande d'autorisation, ni de pièces médicales

Décide

Article 1er : Il est prononcé à l'encontre de Monsieur Jérome MAUREL,
un avertissement

Article 2 : La sanction prononcée prendra effet à compter de la notification de la présente sanction.

Article 3 : Les résultats de Monsieur Jérome MAUREL (6è sur l'épreuve 5, 6è sur l'épreuve 2) lors du Championnat Régional Languedoc Roussillon du 17 au 19 octobre 2008 sont invalidés.

Article 4 : La présente décision sera publiée dans la Revue Equestre Fédérale (REF)

Article 5 : Conformément à la loi, la présente décision sera notifiée à Monsieur Jérome MAUREL, au Ministre des sports et à l'AFLD. Une copie sera également adressée à la Fédération Equestre Internationale et à l'Agence Mondiale Antidopage.

COMMISSION D'APPEL DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE ANIMAL DU 6 FÉVRIER 2009

Composition de la Commission : Monsieur Jean-François CHARY, Président, Mesdames Blanche de GRANVILLIERS et Catherine LEROY, Monsieur Jacques BENAZET, membres.

Vu les articles L. 241-2, L. 241-3 et L241-7 du code du sport;
Vu l'article 28 du décret 2006-1629 du 18 décembre 2006 relatif à la lutte contre le dopage des animaux participant à des compétitions organisées ou autorisées par les fédérations sportives;
Vu les articles 30 à 35 de l'annexe II-3 (article R 241-12) au décret n° 2007-1133 du 24 juillet 2007 portant règlement type ;
Vu l'arrêté du 21 novembre 1996 relatif aux substances prohibées ;
Après en avoir débattu, la Commission a mis les affaires en délibéré au 6 février 2009.

Arrêt n° 09-02-01

Dossier n° 06-2008

Madame Elisabeth ANTHERIEU-AUTHIER (Cavalière) / Cheval JALNA DE TERRISSE

Débats

Madame ANTHERIEU-AUTHIER a été convoquée pour une audience le jeudi 5 février 2009. Elle était absente.
La Commission, après avoir pris connaissance du dossier présenté par le représen-

tant de la Fédération Française d'Equitation chargé de l'instruction, Monsieur Emmanuel PHILLIPS, a entendu son rapport.

Faits et procédure

Le 21 septembre 2008, Madame ANTHERIEU-AUTHIER participe au Concours de dressage de Toulouse Pech-David dans les épreuves n°2, 6 et 17. Son cheval JALNA DE TERRISSE est l'objet d'un contrôle antidopage par prélèvement d'urine et de sang pratiqué par le Docteur Pierre VIN-NIVEAUX.

L'échantillon numéroté 0083841 est analysé par le Laboratoire des Courses de Verrière le Buisson et révèle la présence de PHENYLBUTAZONE et OXYPHENBUTAZONE, substances interdites. La Fédération Française d'Equitation reçoit le rapport d'analyse le 16 octobre 2008 et en informe la cavalière par courrier du 21 octobre 2008. Celle-ci ne demande pas d'analyse contradictoire.

Par courrier en date du 24 octobre 2008 la cavalière, également entraîneur du cheval, reconnaît avoir administré de l'Equipalazone à JALNA DE TERRISSE le soir de l'épreuve, suite à une atteinte au jarret gauche faite dans le box. Elle explique ne pas avoir agi dans le but de doper, la jument ne boitant pas, mais dans le souci de la soigner. La cavalière déclare avoir fait faire par son vétérinaire une recherche de Phénylbutazone en date du 26 septembre qui s'est avérée négative (résultat reçu par fax le 20 novembre). Enfin, la jument a été contrôlée à nouveau lors du concours de Pin Balna le 19 octobre, le résultat de contrôle négatif a été reçu par la FFE le 1er novembre.

Par fax du 21 novembre 2008, la cavalière a transmis à la Commission de première instance de lutte contre le dopage animal une attestation de son vétérinaire, le docteur Stéphane FRESNEL sur le respect qu'elle a l'habitude de montrer à l'égard de ses chevaux.

Le 24 novembre 2008, Madame ANTHERIEU-AUTHIER est convoquée devant la Commission à Boulogne (92).

Le 15 décembre 2008, elle reçoit la décision rendue par la Commission de 1ère instance de lutte contre le dopage animal qui suspend la licence compétition de la cavalière pour une durée de 1 an, au motif qu'elle détenait sans ordonnance un produit figurant sur la liste des produits dopants, et qu'elle a administré elle-même le produit incriminé à son cheval sans avoir d'ordonnance vétérinaire.

Par lettre recommandée avec accusé de réception reçue le 5 janvier 2009, Madame ANTHERIEU-AUTHIER interjette appel de la décision de première instance sans apporter de précisions sur le motif.

Par courrier du 19 janvier 2009, elle est convoquée devant la Commission d'appel de lutte contre le dopage animal de la Fédération Française d'Equitation qui se tiendra le Jeudi 5 février 2009 à Boulogne.

Par courrier Chronopost reçu par la FFE le 3 février 2009, Madame ANTHERIEU-AUTHIER précise qu'elle ne se rendra pas à l'audience de la Commission d'appel. Elle joint à son courrier une fiche de défense, deux attestations de cavaliers présent sur le concours ainsi qu'une lettre de Madame de WOILLEMONT, instructrice et juge internationale de dressage. La cavalière reconnaît sa culpabilité mais affirme avoir agi pour le bien être de sa jument et non dans un esprit de dopage. Les deux cavaliers, Monsieur BOROT-DUFLOT et Mademoiselle MORA attestent que la jument avait une légère enflure au jarret mais ne boitait pas. Enfin, Madame de WOILLEMONT certifie que Madame ANTHERIEU-AUTHIER a toujours été une cavalière honnête et respectueuse des règlements.

Motifs

Attendu que Madame ANTHERIEU-AUTHIER reconnaît avoir administré à son cheval des substances interdites ;

Considérant de ce fait qu'elle s'est rendue coupable d'une infraction définie à l'article L241-2 du Code du sport ;

Attendu qu'il s'avère que Madame ANTHERIEU-AUTHIER détenait sans ordonnance un produit figurant sur la liste des produits interdits ;

Considérant qu'elle s'est ainsi rendue coupable d'une infraction définie au 3° du I de l'article L241-3 du Code du sport ;

Attendu qu'elle a interjeté appel de la décision de 1ère instance sans apporter de véritable élément justifiant cette démarche.

Attendu qu'elle ne s'est pas non plus rendue à l'audience pour présenter par oral des éléments ou des arguments nouveaux pour sa défense ;

Considérant toutefois qu'il s'agit d'une première infraction, que la bonne foi de la cavalière semble être établie et qu'elle reconnaît son erreur et sa faute.

Par ces motifs

La Commission d'appel de lutte contre le dopage animal confirme la décision de suspension de la licence de compétition de Madame Elisabeth ANTHERIEU-AUTHIER pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 15 décembre 2009, la notification de la décision initiale lui ayant été faite le 15 décembre 2008.

Arrêt n° 09-02-02

Dossier n° 07-2008

Monsieur Jean-Michel COSTAMAGNA / cheval CHOC DU FORT VERT

Débats

Monsieur COSTAMAGNA a été convoqué pour une audience le jeudi 5 février 2009. Il était présent et assisté par Maître Georges BENELLI.

La Commission, après avoir pris connaissance du dossier présenté par le représentant de la Fédération Française d'Equitation chargé de l'instruction, Monsieur Emmanuel PHILLIPS, a entendu son rapport.

Maître BENELLI et Monsieur COSTAMAGNA ont ensuite été entendus.

Faits et procédure

Monsieur COSTAMAGNA participe au Concours de CSO de Mandelieu les Ecureuils du 19 au 21 septembre 2008 dans les épreuves n°1, 4 et 8. Son cheval CHOC DU FORT VERT est l'objet d'un contrôle antidopage par prélèvement de sang pratiqué par le Docteur-vétérinaire Jacques NARDIN, le 21 septembre en fin de matinée.

L'échantillon numéroté 0084005 est analysé par le Laboratoire des Courses de Verrières-le-Buisson. Il révèle la présence de DEXAMETHASONE, PHENYLBUTAZONE et OXYPHENBUTAZONE, substances interdites. La Fédération Française d'Equitation reçoit le rapport d'analyse le 23 octobre et en informe le cavalier par courrier du 24 octobre. Celui-ci ne demande pas d'analyse contradictoire.

Par courrier recommandé daté du 5 novembre 2008, Monsieur COSTAMAGNA reconnaît avoir fait une piqûre de PHENYLBUTAZONE pour calmer les douleurs de son cheval qui était « coincé du dos ». En revanche, il affirme avoir déclaré forfait pour l'épreuve n°8 après les soins prodigués à son cheval sachant que celui-ci aurait été déclaré positif en cas de contrôle.

Par courrier du 13 novembre, le cavalier relate les faits qui se sont déroulés le jour du contrôle et apporte les attestations qui justifient ses propos :

Mademoiselle Aurélie CAYROL, collaboratrice du cavalier, atteste avoir assisté Monsieur COSTAMAGNA lors de la piqûre faite le dimanche 21 septembre 2008, et qu'en aucun cas le cheval n'a participé à l'épreuve.

Monsieur Jacques BOISSIERE, propriétaire du cheval « CHOC DU FORT VERT » atteste avoir pris la décision de ne pas faire courir le cheval et de le faire soigner après avoir été averti de l'état du cheval par le cavalier.

Le Docteur CROZET, vétérinaire, certifie avoir eu le cavalier au téléphone et lui avoir préconisé de déclarer forfait et d'administrer au cheval des anti-inflammatoires non stéroïdiens en attendant qu'il puisse être consulté.

Monsieur Patrice FLANEBART atteste que le cheval « CHOC DU FORT » a déjà été « coincé » du dos lors d'un précédent concours, CSO de Vidauban des 28, 29, 30 mars 2008. Monsieur COSTAMAGNA avait alors administré un calmant au cheval avant de déclarer forfait pour les épreuves où il était engagé.

Le 24 novembre 2008, Monsieur COSTAMAGNA est convoqué devant la Commission de première instance de lutte contre le dopage animal à Boulogne (92).

Le 16 décembre 2008, il reçoit la décision rendue par la Commission qui suspend sa licence Compétition pour une durée de 2 ans au motif qu'il détenait des produits figurant dans la liste des subs-

tances dopantes et qu'il a administré lui-même le produit incriminé sans ordonnance du vétérinaire.
Par lettre recommandée avec accusé de réception reçue le 5 janvier 2009, Monsieur COSTAMAGNA, interjette appel de la décision de première instance. Il souhaite obtenir l'annulation de la décision rendue. Il met en avant 4 griefs :
Le contrôle antidopage n'a pas été effectué au cours d'une compétition puisque Monsieur COSTAMAGNA avait renoncé à participer à l'épreuve du dimanche 21 septembre ;
L'administration du produit a été effectuée dans le seul but de soigner l'animal qui souffrait d'une myosite de type paroxystique ;
Le procès verbal de contrôle ne figurerait pas dans le dossier de la Commission de 1ère instance ;
Aucune faute ni négligence n'aurait été commise de la part du cavalier.
Par courrier du 19 janvier 2009, Monsieur COSTAMAGNA est convoqué devant la Commission d'appel de lutte contre le dopage animal de la Fédération Française d'Equitation qui se tient le Jeudi 5 février 2009 à Boulogne.

Motifs

Attendu qu'il s'avère que Monsieur COSTAMAGNA a déclaré forfait dans l'épreuve n°8 après avoir procédé à l'injection du médicament anti-inflammatoire ;
Considérant que, ce faisant, il est sorti du champ d'application de l'article L241-2 du Code du sport et n'a donc pas commis l'infraction qui y est définie ;
Attendu cependant qu'il reconnaît avoir détenu un produit interdit sans disposer d'une ordonnance le prescrivant ;
Considérant donc qu'il s'est rendu coupable de l'infraction définie au 3° de l'article L241-3 du Code du sport ;
Considérant toutefois que le cavalier déclare avoir ignoré les dispositions d'une loi récente puisqu'elle ne date que du 3 juillet 2008;
Considérant en outre que le comportement fautif procède des agissements d'un vétérinaire qui, non seulement n'a pas mis en garde son client mais s'est lui-même rendu coupable d'une infraction grave en établissant un diagnostic et en réalisant une prescription par téléphone ;
Considérant qu'il s'agit d'une première infraction et que Monsieur COSTAMAGNA reconnaît son erreur et sa faute, sa bonne foi ne semblant pas devoir être mise en doute ;

Par ces motifs

La Commission d'appel de lutte contre le dopage animal :
confirme que Monsieur COSTAMAGNA s'est rendu coupable de détention sans ordonnance d'un produit figurant sur la liste des substances dopantes,
infirme la décision de la Commission de Première instance,
réduit d'une part la suspension de licence compétition à une durée de 6 mois, soit jusqu'au 16 juin 2009, la notification de la décision initiale lui ayant été faite le 16 décembre 2008.
dit d'autre part que, le médicament administré étant à ce jour éliminé, il n'y aura pas lieu de procéder à un nouveau contrôle avant la reprise des compétitions.

Copie des présents arrêts seront publiés dans les parutions officielles de la FFE.

Rectificatifs Règlement 2009 en ligne sur www.ffe.com

Règlement	Article	Sujet
CCE	4.1	Qualifications / Fermetures
Dressage	Préambule	Modification date d'application
	2.3	Programme concours / Ponam élite
	5.3	Harnachement / Gogue

Offre d'emploi

La Ref recherche un/une rédacteur/trice. Expérience de journaliste et bonne connaissance du monde équestre. Envoyer CV et lettre de motivation à laref@ffe.com

Rectificatif barèmes techniques Grand Tournoi (Voir REF 98 p 42)

QUALIFICATIONS CHAMPIONNAT CLUB

Seules les participations en Horse Ball Club sont comptabilisées. Les participations sont attribuées au club engageur : un club ayant réalisé 10 participations effectives peut donc engager 2 équipes.
Un même cavalier ne peut jouer que dans une seule équipe. Le championnat de France de Horse Ball Club 2009 est fermé aux joueurs ayant participé en 2008 aux championnats mixtes de Horse Ball Amateur, aux finales 2008 des championnats de France juniors Elite et aux championnats de France 2008 féminins Pro et Amateur Elite et / ou en 2009 aux championnats Pro et Amateur Élite.

ALSACE

◢ ORAF, PC des deux Poteaux, Glouset Gerard, Poney Club 334 Ave de l'Argonne, 33700, Merignac, T 06 50 97 68 30

AUVERGNE

◢ CLAG, CE La Bride des Domes, Ortiger Olivier, Centre Equestre Argnat Rte de Chanat La Moutey, 63530, Sayat, T 06 64 92 41 56

◢ ORAF, P Tits Poneys de Cezallier, Roux Celine, 4 Rue du Puits St Alexandre, 63340, Charbonnier Les Mines, T 06 82 85 79 60

◢ ORAF, Cavaliers de Dorson, Szollosi Josee, Espace Equestre de Dorson Rte de Billom, 63920, Peschadoires, T 06 86 47 43 43

◢ ORAG, FE de Polytrait, Deparis Perrier Marie Christine, Ferme Equestre Le Solier, 63890, St Amant Roche Savine, T 04 73 95 72 13

BOURGOGNE

◢ CLAF, Chemins de Passiflore, Armand Paul, C/O Pascale Soubrier La Vaux, 71800, Dyo, T 06 61 68 76 07

◢ ORAF, Ecurie Le Ponceau, Giroux Audoli Veronique, Moulin Le Ponceau, 89140, Gisy Les Nobles, T 06 08 43 29 83

BRETAGNE

◢ CLAG, FE de Coat Maudez, de Castilho Claire Leonor, Ferme Equestre Coat Maudez, 22390, St Adrien, T 02 96 43 48 44

◢ CLAG, Ecurie Jm Coum, Coum Jean Marie, Kerudo, 56450, Theix, T 02 97 43 28 41

◢ CLAG, Ecurie du Rohu, Gougeon Anne Sophie, Chemin en Belanneguy Le Rohu, 56510, St Pierre Quiberon, T 06 32 57 04 65

◢ ORAF, Equi Fun Breizh, Bon Jean Francois, 12 Allee des Bouleaux, 22400, St Alban, T 02 96 34 03 33

◢ ORAF, Cavaliers du Goyen, Spinec Louis, Tromelin, 29790, Mahalon, T 02 98 70 51 04

◢ ORAG, Ecuries du Cormier, Buffet Brigitte, Le Haut Breil Bernier, 35140, St Aubin du Cormier, T 02 99 39 18 84

◢ ORAG, Ecuries de Talvern, Gicquel Julien, Talvern, 56300, Malguenac, T 06 17 96 85 02

CENTRE VAL DE LOIRE

◢ CLAG, Naveil Equitation, Carton Florence, 27 Rue Louis Lambert, 41100, Naveil, T 06 03 81 63 44

◢ CLAG, Ecuries des Alexandres, Gallet Alain, Les Alexandres, 45270, Beauchamps/Huillard, T 06 77 73 79 09

◢ ORAG, CE du Fleuriel, Noyelle Laure, Centre Equestre Les Durands, Rte de St Amand Mo, 18360, Epineuil Le Fleuriel, T 06 83 08 05 49

CHAMPAGNE ARDENNES

◢ ORAF, l'Athacanese, Chauveau Jean Marc, 18 Grande Rue, 51800, Argers, T 06 08 60 98 11

◢ ORAG, Arc à Cheval, Robert Christophe, 3 rue du Docteur Chaufour, 52210, Ar en Barrois, T 06 62 64 04 36

CORSE

◢ CLAG, CE A Madunnina, Bonjean Barbara, Rte de Propriano, 20100, Sartene, T 06 19 64 39 81

◢ ORAF, Eperon de La Marana, Santini Veronique, Lido de La Marana, 20620, Biguglia, T 04 95 30 68 62

CÔTE D'AZUR

◢ ORAF, Assoc Theatre de Verdure, Cathrine Michel, Entre Ciel et Terre Lac de Gavoty Quartier Les Mol, 83890, Besse Sur Issole, T 04 94 69 76 45

◢ ORAG, CE du Debras, Koskas Cindy, Centre Equestre Quartier des Vidals Chemin Des, 83340, Le Luc, T 06 09 95 71 98

◢ ORAG, CE des Cypres, Carrodano Melanie, Centre Equestre 1699 Bd des Ferrieres, 83490, Le Muy, T 06 16 37 02 54

◢ ORAG, Ecuries des Maures, Vainqueur Christine, 7240 Rte de Salernes, 83780, Flayosc, T 06 19 53 36 92

FRANCHE COMTÉ

◢ CLAG, CE de Moncley, Felix Eric, Centre Equestre 5 Voie Communale Route de Monc, 25170, Moncley, T 06 16 90 73 52

◢ ORAF, Assoc Equisperance, Cervellino Marie Agnes, Rte de Pont de Planches, 70130, Neuvelle Les La Charite, T 03 84 78 88 48

LANGUEDOC ROUSSILLON

◢ CLAG, CE de Peyriac sur Mer, Baudouy Caroline, Centre Equestre l'Ille Etroite, 11440, Peyriac de Mer, T 04 68 93 55 74

◢ CLAG, PC du Mas Nouguier, Lippi Joel, Poney Club Mas Nouguier, 30360, St Cesaire de Gauzignan, T 06 18 06 65 68

◢ ORAF, Cheval Organis Action, Guez Jean Pierre, Chemin de L Hippodrome, 30000, Nimes, T 06 11 57 19 54

◢ ORAF, Ecurie du Grangalop, Castillo Marie Claire, 48 Ave de La Liberte, 34480, Autignac, T 06 34 24 52 08

◢ ORAG, Elevage du Boulonnais, Chapus David, Rte de Lieuran Cabrieres, 34800, Aspiran, T 06 07 34 26 84

LIMOUSIN

◢ ORAG, FE du Puy, Birghoffer Morgane, Ferme Equestre Le Puy, 87500, Coussac Bonneval, T 06 33 80 01 59

LORRAINE

◢ ORAF, Assoc Le Toulois à Cheval, Burlats Christian, 765 Rue Maurice Bokanowski, 54200, Toul, T 09 75 86 90 76

◢ ORAG, Ecuries d'Ella, Michel Cecile, Impasse de La Bergerie, 57320, Ferange, T 06 61 76 21 90

◢ ORAG, Equiloc, Daentzer Guy, 10 Rue des Tailleurs, 57960, Meisenthal, T 03 87 96 90 29

MIDI PYRÉNÉES

◢ ORAF, Randonneurs de La Feniere, Gatheron Caroline, Ecuries de la Feniere, 32550, Pavie, T 05 62 05 39 03

◢ ORAG, La Galopiniere, Theunissen Dominique, La Jacode Bajou, 09130, Artigat, T 06 83 05 27 44

◢ ORAG, Ecuries d'en Gautier, Geslain Brice, 305 Chemin de Patras en Gautier, 31450, Montbrun Lauragais, T 06 21 52 64 38

◢ ORAG, Ecurie du Lartus, Costanzo Alexandra, Chemin de Secouris, 32600, Pujaudran, T 06 22 94 88 21

NORD PAS DE CALAIS

◢ CLAF, Ucpa CE Regional Rene Dujardin, Bellache Isabelle, Centre Equestre 108 Rue de La Rianderie, 59700, Marcq en Baroeul, T 03 20 72 33 08

◢ CLAG, Quarter Horse Attitude, Robert Ludivine, Chemin du Bedat Rte de Wissant, 62250, Audembert, T 06 81 02 25 85

◢ CLAG, FE de La Claire Fontaine, Vandelannoitte Guillaume, Ferme Equestre 10 Rue d'Arras, 62530, Hersin Coupigny, T 06 68 08 70 69

◢ CLAG, Scea Le Temple des Ecuyers, Espallier Herve, 220 Ave de la Mer, 62730, Les Hemmes de Mark, T 06 03 58 75 51

◢ ORAG, Ecuries du Pinson, Beun Emilie, 111 Rue de Verdun, 59390, Toufflers, T 06 86 28 77 44

◢ ORAG, Ecurie Gilles Siauve, Siauve Gilles, 350 Ave de Marseille Stella, 62780, Cucq, T 06 07 83 45 34

NORMANDIE

◢ CLAG, Ecuries de St Paer, Morel Edward, 619 Hameau Le Quesnay, 76480, St Paer, T 02 35 33 09 80

◢ ORAF, SHR de Gouville sur Mer, Larbre Anne Gael, Societe Hippique Rurale Mairie, 50560, Gouville sur Mer, T 02 33 45 27 86

◢ ORAG, Ferme des Claramis, Briens Matthias, Les Hauts Vents, 50530, Sartilly, T 06 73 38 57 86

◢ ORAG, Ecurie Alban Tissot, Tissot Alban, 4 Rue Rene de St Marceau, 76220, Cuy St Fiacre, T 02 35 90 94 41

ILE DE FRANCE

◢ CLAF, Equi Developpement, Guillerm Gilles, 28 Rue de La Mairie Mairie, 95640, Haravilliers, T 06 08 54 66 91
◢ CLAG, Ecuries d'OI, Julliard Aurore, 36 Grande Rue, 91150, Bois Herpin, T 06 31 42 49 52
◢ ORAF, Les Attelages de Conti, Barre Claude, 18 Rue de Meriel, 95290, l'Isle Adam, T 06 72 61 60 93
◢ ORAG, Ecuries Al Andalus, Leonoff Raphaelle, 5 La Butte St Georges, 78120, Sonchamp, T 06 03 41 17 81
◢ ORAG, Ecuries de la Chapelle, Bouygues Valerie, 9 Rte de la Chapelle, 78470, Milon La Chapelle, T 06 60 23 37 50

PAYS DE LA LOIRE

◢ ORAF, Assoc Equestre Nazairienne, Mousset Jeanine, Au Bon Vin de Sevres Les Carrois de Cuneix, 44600, Saint Nazaire, T 06 30 26 10 64
◢ ORAG, Gt Equitation, Guerrier Aude, La Margolerie, 44220, Coueron, T 06 09 99 23 23
◢ ORAG, Ecuries Seven Passion, Rullier Aurelie, La Fertiere Chesneau, 72370, Surfonds, T 06 03 07 81 86

PICARDIE

◢ CLAG, Ecuries du Centaure, Leclercq Marc, Ruelle de L Eglise, 60600, Erquery, T 03 44 50 34 42
◢ CLAG, PC du Val d'Automne, Kalnin Isabelle, Poney Club 44 Grande Rue, 60620, Rouvres en Multien, T 03 44 87 64 18
◢ ORAF, AESP, Toral Angelique, Assoc Equestre de Saint Patern 31 Rue St Paterne, 60220, Canny Sur Therain, T 06 76 28 31 44

POITOU CHARENTES

◢ ORAG, L Idalgo, Boulette Frederic, Le Maine Soif, 16360, Condeon, T 05 45 78 35 25

PROVENCE

◢ CLAF, Ecuries de Gazette, Vinet Raphael, 6 Place des Chardonnerets, 84320, Entraigues sur La Sorgue, T 06 10 48 26 08
◢ ORAF, Western 2, Pappaianni Andrea, Mas des Poulains Chemin du Cebe, 13810, Eygalieres, T 04 90 90 65 96
◢ ORAG, Ecuries du Maistre, Faure Didier, Chemin de La Plaine, 13100, Beaurecueil, T 06 03 40 70 12
◢ ORAG, Ecurie des Bastides, Xiberras Gerard, 329 Chemin des Bastides, 13830, Roquefort La Bedoule, T 06 76 48 59 78
◢ ORAG, Ecurie Mas Robin, Chapuis Olivier, Chemin du Mas Robin, 13940, Molleges, T 06 16 27 52 12

RHÔNE ALPES

◢ CLAG, Haras de Bissieux, Thollet Ludovic, Chemin du Ratas, 01800, St Jean de Niost, T 06 85 21 68 24
◢ ORAF, Cavalcade Association, Gutierrez Jacques, Quartier Sourdan, 26300, Beauregard Baret, T 04 75 48 87 98
◢ ORAF, Ecuries du Lac, Bonneville Jennifer, Route du Lac, 26800, Montoison, T 06 67 22 24 53
◢ ORAF, La Bambu La Team, Houdemer Fabienne, 185 Rue Marius Charles, 38420, Domene, T 06 65 35 45 88
◢ ORAF, Ass Cav Veterans Rhone Alpes, Gord Robert, C/O M Robert Gord Le Grepon 47 Ave Valioud, 69110, Ste Foy Les Lyon, T 06 03 49 38 70
◢ ORAG, Elevage du Morion, Levrat Michel, Le Morion, 01120, Ste Croix, T 04 78 06 63 03
◢ ORAG, Ecuries de Beautheac, Flaquin Nicolas, Chemin de Bautheac, 26200, Montelimar, T 06 80 66 70 92
◢ ORAG, ECL, Lavorel Christel, Ecuries Christel Lavorel 1060 Rte de Lasnelaz, 74930, Pers Jussy, T 06 03 56 78 41

RÉUNION

◢ CLAG, Haras des Coeurs, Boucher Annie Rose, 49 Chemin Jules Hoarau, 97430, Le Tampon, T 06 92 76 06 13

NOUVELLE CALÉDONIE

◢ CLAF, ACCMOLF, Lombardet Chantale, Ass Cav Comite Municipal Omnis 21 Les Hauts de Nily Bp 665, 98880, La Foa, T 04 32 69 06 87

ETRANGER

◢ CLAG, Cavaliers du Gabon, Nodin Mauricette, Bp 11418 Libreville, 99328, Gabon, T 0 7 37 69 59

SESSION BAP 2009

Les dossiers de candidature doivent être demandés à FFE Formation et retournés à FFE Formation au plus tard **15 jours avant la date de l'examen**. Sont renseignées les sessions dont FFE Formation a reçu l'avant programme officiel.

Date	Organisateur	Président du jury	Candidats
Jeudi 11 juin à partir de 8h 30	Village Equestre de Conches Domaine de l'Aulnaye Le Fresne 27190 Conches T 02 32 30 22 56 F 02 32 30 14 30	Fanny Bougaut	Total pour la session: 20 Prévu pour l'organisateur: 6

SESSION DEGRÉS 2009

Niveau	Date	CRE organisateur	Lieu de déroulement	Nombre de places	Clôture des inscriptions
Degré 2	31 mars	CRE de Lorraine T 03 83 18 87 52 Président de jury : Frédérique Jourde	CE de Madine 55210 Heudicourt	15	23 mars
Degré 1	24 avril	Bourgogne / Pdt de Jury : Claude Lanchais T 03 80 38 29 95 crebourgogne@wanadoo.fr	Parc des expositions de Saulieu 21210 Saulieu	Non limité. Droits d'inscription : 15 €	20 avril

SESSION BFEE 2009

Date	Région	Organisateur de la session	Renseignements et inscription
6 avril	Midi Pyrénées Niveau 1	REC FARM - Bastonis - 09500 Mirepoix T 05 61 68 80 33 Mèl : info@decorbigny.com	Dossier et frais d'inscription : 50 € Contacter l'organisateur

FORMATIONS AU BREVET FÉDÉRAL D'ENCADREMENT EQUI HANDI

Intervenant	Région organisatrice	Module 2 A	Conditions d'inscription	Lieu/Coordonnées
Bruno Escarbelt	CRE Limousin, Arnac Pompadour T 05 55 73 60 99	23 et 34 mars	Date limite d'inscription: 16 mars Prérequis : avoir suivi le module général 1 du BFEEH ou formation équivalente Frais : 50 € hors repas & hébergement	Lieu de la formation: la Ferme des Beiges la Roche l'Abeille 87800 Nexon Contact: : Magali Ouacif T 05 55 71 94 41 ou 06 32 09 88 90

LA BOUTIQUE DU PONEY

RÉF	ARTICLES	PRIX	QTÉ	TOTAL
PÉDAGOGIE				
LI03	De l'enfant au cavalier	20.00 €		
LI26	Du cavalier à l'enseignant	20.00 €		
LI40	De l'adulte au cavalier	20.00 €		
LI05	L'équitation par le jeu	22.87 €		
LI07	L'évaluation des quatre premiers galops	5.34 €		
LI06	L'école au poney-club	22.87 €		
LI08	Poney découverte	15.24 €		
LI17	Modèle et allures	16.00 €		
LI18	Culture équestre	20.00 €		
KIT	**Kit Pédagogie :** De l'enfant au cavalier, Du cavalier à l'enseignant, De l'adulte au cavalier, L'équitation par le jeu. au lieu de 82.87 €	75.00 €		
ENFANTS				
LI44	1er Galop, l'exemplaire	4.00 €		
LI45	1er Galop, les 10 exemplaires	25.00 €		
LI46	1er Galop, les 20 exemplaires	42.00 €		
LI47	1er Galop, les 30 exemplaires	48.00 €		
LI48	1er Galop, à l'unité à partir de 30	1.60 €		
LI50	2ème Galop, l'exemplaire	4.00 €		
LI51	2ème Galop, les 10 exemplaires	25.00 €		
LI52	2ème Galop, les 20 exemplaires	42.00 €		
LI53	2ème Galop, les 30 exemplaires	48.00 €		
LI54	2ème Galop, à l'unité à partir de 30	1.60 €		
LI60	3ème Galop, l'exemplaire	4.00 €		
LI61	3ème Galop, les 10 exemplaires	25.00 €		
LI62	3ème Galop, les 20 exemplaires	42.00 €		
LI63	3ème Galop, les 30 exemplaires	48.00 €		
LI64	3ème Galop, à l'unité à partir de 30	1.60 €		
LI10	Poney soleil, à l'unité	3.00 €		
LI11	Poney soleil, les 10 exemplaires	19.00 €		
LI12	Poney soleil, les 20 exemplaires	32.00 €		
LI13	Poney soleil, les 30 exemplaires	36.00 €		
LI15	Poney soleil, l'unité à partir de 30 exemplaires	1.20 €		
PROMOTION CLUBS				
BD02	100 invitations Baptême Poney	9.50 €		
BD03	100 diplômes Baptême Poney	17.00 €		
BD06	Affiches : le poney, la plus belle conquête de l'enfant, les 50	19.00 €		
FRAIS DE PORT*				
DI02	Participation aux frais d'expédition	7.00 €	1	7,00
TOTAL DE LA COMMANDE				

L'ÉCHO DES PONEYS

"ABONNEMENT 1 AN" 45.00 €

❑ Je choisis le classeur n°.........

"ABONNEMENT 2 ANS" 80.00 €

❑ Je choisis les classeurs n°......... et n°.........

VOS COORDONÉES

Nom .... Prénom ....

Adresse ....

....

Code Postal .... Ville ....

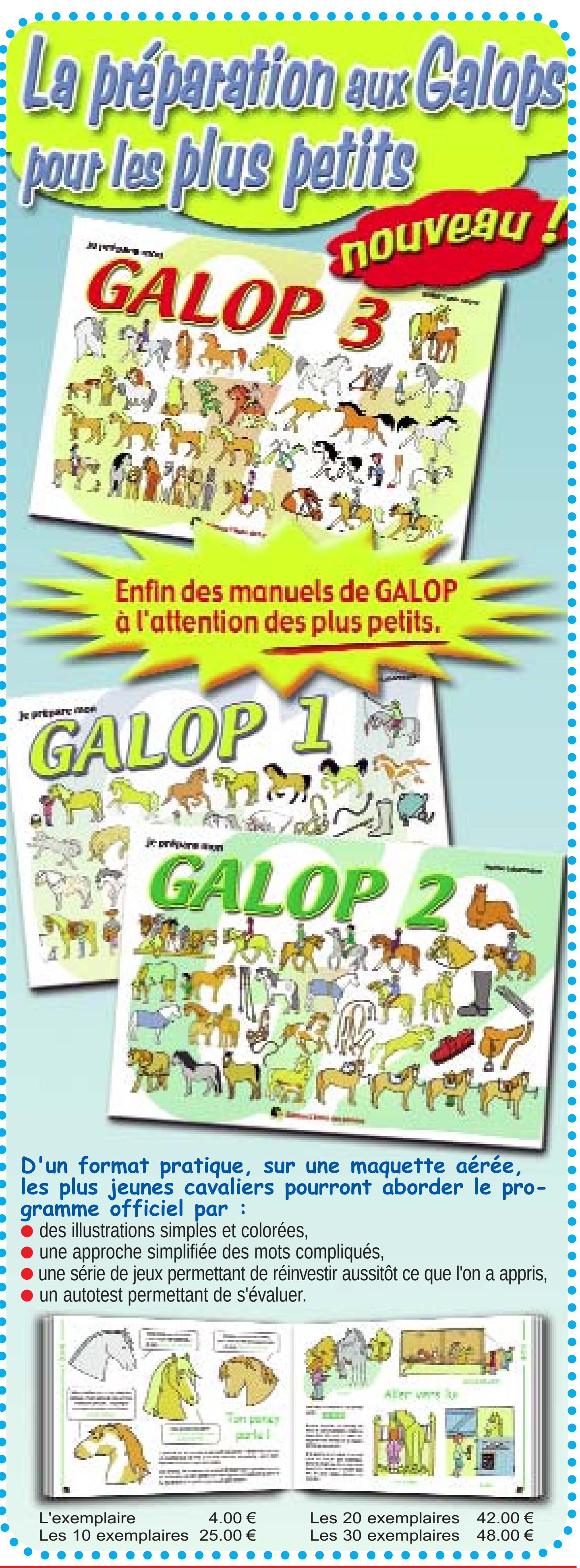
Tél. ....

Je joins mon règlement : ❑ par chèque *ou* ❑ par carte bancaire :

Limite de validité : Signature :

Cryptogramme :
(3 derniers chiffres qui se trouvent au dos de votre carte)

Frais Expédition Etranger / Dom Tom : nous consulter



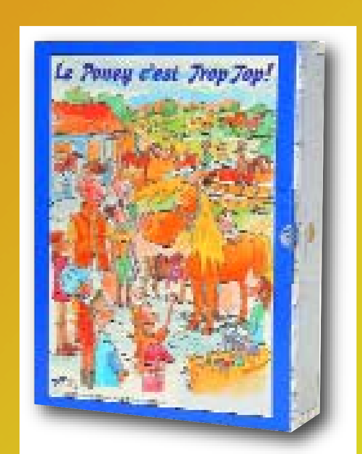
A renvoyer par courrier avec votre règlement à :
L'écho des poneys - Grignon - 77370 Fontenailles.
Ou par téléphone au 01 64 08 45 29, règlement Carte Bleue.

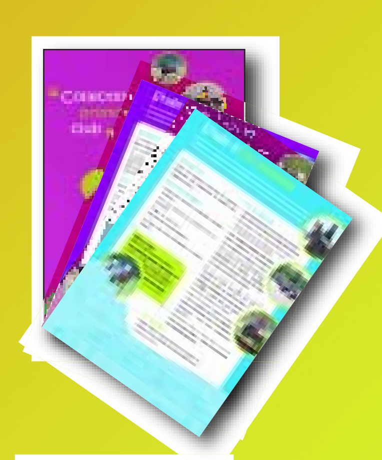

GENERALI



En Boutique à la FFE



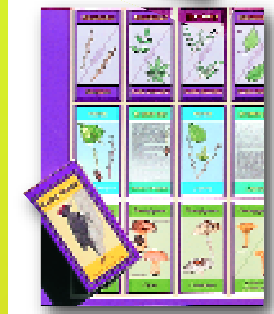


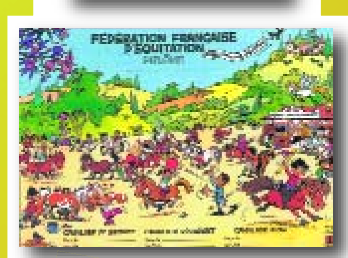














BON DE COMMANDE

	Prix	Nb lots	Total
Pack Promotion, le pack Boîte de 3 kg de documents en nombre et d'affiches pour le Club. (cocher les documents préférés) ❑ Agenda ❑ Dépliant *Bienvenue au Club* ❑ Affichette *Bienvenue au Club* ❑ Livret *La journée de Trop Top* ❑ Baptême *Trop Top* ❑ Affiche *Le Poney Club de Trop Top* ❑ Cartes postales *Trop Top* ❑ Diplômes de réussite équestre ❑ Kit Nature ❑ Cahier à spirale FFE	50 €		
Kit Nature FFE, le kit 80 cartes avec notice et affiche pédagogique.	10 €		
Kit Trop Top, le kit 1 dossier FFE Club Ecole, 1 dossier FFE Club Lycée Collège, 6 grandes affiches *Bienvenue au Poney-Club de Trop Top*, 6 dossiers la *classe au Poney-Club*, 30 cahiers *Poney Soleil*, 30 cartes postales, 30 baptêmes, 30 affichettes et 60 autocollants. PROMOTION **3 Kits Trop Top pour le prix de 2**	50 € 100 €		
Collection Promotion Club Collection échantillon, le dossier Collection Mini, le lot de 160 fiches Collection Maxi, le lot de 800 fiches Stage d'une semaine, le lot de 50 fiches Stage d'une journée, le lot de 50 fiches Autres fiches, le lot de 50 (précisez les titres) :	10 € 30 € 100 € 10 € 10 € 10 €		
Affiches concours, le lot de 50	15 €		
Insignes Galop, le lot de 10 (préciser n°) :	25 €		
Diplôme Cavalier d'or, d'argent et de bronze, le lot de 100	80 €		
Diplôme de réussite équestre, le lot de 50	10 €		
TOTAL TTC franco de port			

Nom : ....

Prénom : ....

Adresse : ....

....

Règlement :

❑ Par chèque à l'ordre de la FFE.

❑ Par débit de mon compte adhérent

n° |__|__|__|__|__|__|__|

Date : ....

Signature :

A retourner à FFE Club : Parc équestre - 41600 LAMOTTE - Fax : 02 54 94 46 47